

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rue du Bicentenaire 09000 SAINT PAUL DE JARRAT Tél: 0561040900

Dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection

Captage de Lachein

Commune de Buzan (09)

Octobre 2020



Placeforme d'ingénierie environcementale

SAS ATESYN

NAVASOL EcoCentre d'Affaires - Zl Les Pignès Lot 28 09 270 Mazères

Tél.: 05 81 06 16 84 Email: contact@atesyn.fr



CEREG

INNOPOLIS A - 1 149, rue la Pyrénéenne

31670 Labège Tel : 05 61 73 35 38

Email: toulouse@cereg.com

SOMMAIRE DETAILLE

A. RESU	JME NON TECHNIQUE	9
A.I. PR	RESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	10
A.II. OB	BJET DE LA DEMANDE	10
A.III. IN	FORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE	10
A.IV. DE	EBITS SOLLICITES	11
A.V. LO	OCALISATION DU CAPTAGE	11
A.VI. CA	ARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE	12
A.VII. CA	ARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE	12
A.VIII. IN	CIDENCES DU PROJET	13
	OMPATIBILITE DU PROJET	
A.IX.1.	SDAGE et SAGE	15
A.IX.2.	Zones de Répartition des Eaux	15
A.IX.3.	Patrimoine naturel	
A.X. MI	ESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES	15
	ES COMMUNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQ	
B.I. PR	RESENTATION GENERALE	17
B.I.1.	Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier	17
B.I.1	1. Présentation du demandeur	
B.I.1	.2. Montage du dossier	12
B.I.1		
B.I.1 défir	.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé d ni les périmètres de protection	
B.I.1	.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consomi 17	nation humaine
B.I.2.	Objet de la demande	18
B.1,3.	Collectivité desservie par le captage	19
	ELIBERATION	
B.III. PR	RESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	21
B.III.1.	Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine	21
B.III.2.	Démographie et urbanisme	22
B.III.	2.1. Démographie	22
B.111.	2.2. Logements	22
B.III.3.	Activités économiques	22
B.III.4.	Documents d'urbanisme et prévention des risques	

B.	.111.5.	Pat	rimoine culturel et historique	23
B.IV	V. REN	SEI	GNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	24
	.IV.1. onsomr		anisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destiné on humaine de l'unité de distribution	
	B.IV.1	.1.	L'unité de distribution	24
	B.IV.1	.2.	Service public d'alimentation en eau potable	27
	B.IV.1	.3.	Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle	27
В	.IV.2.	Мо	difications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux	30
B,V	LE C		AGE ET SES ENVIRONS.	
B.	.V.1.	Our	rage de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation	31
	B.V.1.	1.	Localisation du captage	31
	B,V.1.	2.	Généralités	34
	B.V.1.	3.	Description détaillée de l'ouvrage de captage	36
В	V.2.	Géo	ologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental du captage	38
	B.V.2.	1.	Contexte géologique et hydrogéologique autour du captage	38
	B.V.2.	2.	Contexte environnemental autour du captage	40
B.V	T. BIL	AN B	ESOINS/RESSOURCES	52
В	.VI.1.	Laı	essource en eau	52
В.	VI.2.	Les	besoins	52
	.VI.3.		oilan besoins/ressources	
			MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE	
B.V	III. DIS	POSI	TFS DE SURVEILLANCE PREVUS	55
B.	VIII.1.	Dis	positifs de surveillance et de contrôle	55
	B.VIII	1.1.	Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés	55
	B.VIII	.1.2.	Contrôle de la qualité de l'eau	55
В.	VIII.2.	Info	ormation sur la qualité de l'eau distribuée	55
В	VIII.3.	Ent	retien des ouvrages	55
C. P	PIECE	S SI	PECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	56
C.I.	QUA	ALIT	E DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION	57
C.	1.1.	Eva	luation de la qualité des eaux	57
C.	1.2.	Dis	positifs de traitement des eaux	61
C.II	. ME	SURI	S DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LE CAPTAGE	62
C.	II.1.	Ris	ques de pollution des eaux brutes produites par le captage	62
C.	11.2.	Car	actéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée	62
	II.3. iptage		positions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites	par le
	C.11.3.	1.	Périmètre de Protection Immédiate	65
	C.H.3.	2.	Périmètre de Protection Rapprochée	66
	C.11.3.	3.	Périmètre de Protection Eloignée	67

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT	68
C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX JUSTIFICATION DU PROJET	
C.IV.1. Echéancier prévisionnel et estimation du coût des travaux	
C.IV.2. Justification du projet	70
D. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT	71
D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES AU R.214-1 DU CODE L'ENVIRONNEMENT	
D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL	74
D.II.1. Incidences sur la ressource en eau	74
D.II.2. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	78
D.II.3. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection	78
D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE	79
D.IV. MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES	82
E. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR UN OU PLUSIEURS SIT NATURA 2000	
F ANNEXES	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier	10
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet	12
Tableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet	12
Tableau 4: Synthèse des incidences en phase travaux et exploitation	14
Tableau 5 : Evolution de la population de Balaguères (Source : INSEE)	22
Tableau 6 : Evolution des logements de la commune de Balaguères (Source : INSEE)	22
Tableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de l (Source : INSEE)	3alaguères 23
Tableau 8 : Tarif 2020 du SMDEA	27
Tableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine mis en distribu 2016 et 2018 sur le territoire alimenté par le captage de « Lachein » (Source : SMDEA)	
Tableau 10: Volumes annuels consommés au cours des années 2016 à 2018	28
Tableau 11 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine de « Lac	
Tableau 12 : Zones Natura 2000 dans les environs du captage de « Lachein » (Source : INPN)	48
Tableau 13 : Inventaire des zones de patrimoine naturel dans les environs du captage de « Lachein INPN)	
Tableau 14 : Débits de la source de « Lachein »	52
Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2018	58
Tableau 16 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2018	59
Tableau 17 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2018 (Source : ARS Midi-	-11 1 March 2012 1 1 1 1 1 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Tableau 18 : Caractéristiques des périmètres de protection	62
Tableau 19: Etat parcellaire des PPI et PPR	68
Tableau 20 : Etat parcellaire des réservoirs de l'UDI	68
Tableau 21 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Lachein »	69
Tableau 22: Synthèse des incidences en phase travaux et exploitation	77
Tableau 23 : Liste des habitats d'intérêt communautaire, décrits par l'Annexe I de la directive « présents sur le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balagu Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien ». (Source : INPN)	ières et de
Tableau 24 : Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE rencontrées sur le s 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, g vallées de Sour et d'Astien » (Source : INPN)	ranges des
Tableau 25 : Liste des espèces faunistiques remarquables susceptibles d'être rencontrées sur le s 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, g vallées de Sour et d'Astien » (Source : INPN)	ranges des

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)	11
Illustration 2 : Territoire communal de Balaguères et Buzan et captage de « Lachein » (Fo Géoportail)	
Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Balagué - Agert » (Fond de plan : Géoportail)	21
Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Balagué - Agert » (Source : SATESE)	24
Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI de « Balagué - Agert »	25
Illustration 6 : Localisation des ouvrages présents sur l'UDI de « Balagué - Agert » (Source : SMDE	A)26
Illustration 7 : Évolution des consommations annuelles sur l'UDI de 2016 à 2018	28
Illustration 8 : Localisation du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)	31
Illustration 9 : Situation cadastrale du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)	32
Illustration 10 : Situation cadastrale du captage de « Lachein » (Source : GE infra géomètres – exp	erts)33
Illustration 11 : Clichés de l'ouvrage de captage de « Lachein »	35
Illustration 12 : Synoptique du captage de « Lachein » (Source : ATESyn)	36
Illustration 13: Clichés de l'intérieur du captage de « Lachein »	37
Illustration 14: Carte géologique (Source : Infoterre)	38
Illustration 15 : Description de la masse d'eau « Terrains plissés BV Garonne » (Source : h garonne.eaufrance.fr)	
Illustration 16 : Localisation du captage sur le fond topographique IGN (Fond de plan : Géoportail)40
Illustration 17: Carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER (Source : Géoportail)	41
Illustration 18 : Cliché de l'environnement du captage, pris depuis le sud du captage	42
Illustration 19 : Clichés de l'environnement au droit du captage	42
Illustration 20 : Cliché de l'environnement en amont du captage	43
Illustration 21 : Cliché de l'environnement en aval du captage	43
Illustration 22 : Bassin-versant du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)	44
Illustration 23 : Registre parcellaire graphique à proximité du captage de « Lachein » (Source : Gé	oportail)45
Illustration 25 : Localisation des zones humides en bleu (Source : http://sig.reseau-zones-humide	s.org/)47
Illustration 26 : Localisation du site Natura 2000 FR7300836 (Source : Géoportail)	48
lllustration 27 : Localisation de la ZNIEFF 730012100 « Soulane de Balaguères au Char de Liqu Géoportail)	The second secon
Illustration 28 : Localisation de la ZNIEFF 730006544 « Massif de l'Arbas » (Source : Géoportail)	50
Illustration 29 : Pourcentage des prélèvements non-conformes en termes de bactériologie sur les a 2018	
Illustration 30: Périmètre de Protection Immédiate et Périmètre de Protection Rapprochée de Lachein » sur fond cadastral et sur fond IGN (Source : L. Prestimonaco, 2019, Avis de l'hydrogé en matière d'hygiène publique)	

Illustration 31: Périmètre de Protection Immédiate, Périmètre de Protection Rapprochée e Protection Eloignée du captage de « Lachein » sur fond cadastral et sur fond IGN (Source : L 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)	. Prestimonaco
Illustration 32: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.	66
Illustration 33: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.	67
Illustration 34 : Périmètre de desserte en eau potable de l'UDI de « Balagué - Agert » (Fond c Earth)	
Illustration 35 : Situation géographique de la station 00484010 par rapport à l'UDI de « Balagué de plan : Géoportail)	
Illustration 36 : Données de débits pour la station 00484010 (Source : http://www.hydro.eauf	rance.fr)76

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) exploite le captage de « Lachein » pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Balaguères, adhérente au SMDEA.

Le captage de « Lachein » permet l'alimentation en eau potable de l'Unité de Distribution Indépendante (UDI) de « Balagué - Agert ». L'eau captée par ce captage est une eau de source.

Actuellement, l'exploitation de ce captage ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique, ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine, ni d'une autorisation de prélèvement de l'eau au titre du Code de l'Environnement.

Dans ce contexte, le SMDEA a entrepris une démarche de régularisation administrative de ce captage. M. Laurent Prestimonaco, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, a été désigné en juin 2019 pour se prononcer sur l'exploitation de ce captage et pour définir ses périmètres de protection. Ceci, dans le but de protéger, de sécuriser et de pérenniser la ressource en eau.

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- -une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation de l'eau de la source de « Lachein » au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- -une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique;
- une autorisation de prélèvement de l'eau au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement. Le projet, examiné au regard de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0., relative au prélèvement en zone de répartition des eaux.

La demande d'autorisation de prélèvement porte sur 0.4 l/s, ou $1.5 \text{ m}^3/\text{h}$, ou $36 \text{ m}^3/\text{j}$. Le débit du captage est compris entre $1.8 \text{ m}^3/\text{h}$ et $6.5 \text{ m}^3/\text{h}$.

Le contrôle sanitaire réalisé sur l'eau distribuée sur l'UDI de « Balagué - Agert » fait état d'une eau de qualité régulièrement non conforme à la réglementation à cause de diverses contaminations bactériologiques, ponctuelles mais relativement fréquentes.

Dans le cadre de la démarche administrative engagée, le groupement ATESYN – CEREG a été mandaté par le SMDEA pour réaliser le présent dossier.

Le présent dossier constitue la demande de Déclaration d'Utilité Publique en application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement ainsi que la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine.

Le présent dossier comprend :

- Un résumé non technique.
- Les pièces communes aux procédures Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement :
 - Une présentation générale;
 - La délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique du captage de « Lachein » et pour obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau pour la distribuer au Public ;
 - Une présentation générale de la commune de Balaguères et l'UDI de « Balagué Agert » ;
 - Des renseignements relatifs aux infrastructures de l'Unité de Distribution ;
 - Une présentation du(/des) captage(s) et de ses(leurs) environs
 - L'étude du bilan besoins/ressource en eau ;
 - Le régime maximal d'exploitation demandé;
 - Les dispositifs de surveillance prévue.
- Les pièces spécifiques à la procédure Code de la Santé Publique :
 - Des renseignements sur la qualité des eaux brutes produites par le captage de « Lachein » et sur le traitement;
 - Des renseignements relatifs à la protection du captage de « Lachein » ;
 - L'état parcellaire des ouvrages de production, de stockage et de traitement de l'eau;
 - L'échéancier prévisionnel des travaux, l'estimation du coût des travaux et la justification du projet.
- Les pièces spécifiques à la procédure Code de l'Environnement :
 - L'analyse des rubriques de la nomenclature annexée au R.214-1 du code de l'environnement;
 - Une présentation des incidences du projet sur le mílieu naturel;
 - Une analyse de la compatibilité au SDAGE ;
 - Une présentation des mesures correctives ou compensatoires envisagées.
- Les pièces spécifiques à l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

SMDEA - Dossier de déclaration	d'utilité publique des	travaux de	captage de sources pour	l'alimentation e	en ean potable et	de mixe	en place de	
nárimàtres de protection pour le	enistano de « Lachein :	courta como	nume de Royan					

A. RESUME NON TECHNIQUE

A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le tableau ci-dessous reprend les différentes parties prenantes du dossier.

Tableau 1 : Tableau récopitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier

Demandeur	SMDEA
Montage du dossier	ATESyn, CEREG
Services instructeurs	DDT/SER/SPEMA Délégation de l'Ariège
	ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège
Hydrogéologue agréé	Laurent Prestimonaco

A.II. OBJET DE LA DEMANDE

La demande de Déclaration d'Utilité Publique est sollicitée, au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau du captage de « Lachein » et au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

L'autorisation d'utiliser l'eau captée pour la consommation humaine est sollicitée au titre de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

A.III. INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative du captage de « Lachein », une enquête publique devra être réalisée en vertu des dispositions des articles R112-1 à R112-24 du code de l'expropriation. Cette procédure vise à permettre la déclaration d'utilité publique introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet porte atteinte au droit de propriété (expropriation, servitudes, etc.). Cette enquête d'Utilité Publique est associée à une enquête parcellaire pour s'assurer que les propriétaires concernés dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée ont été informés de la création de ces périmètres de protection.

A.IV. DEBITS SOLLICITES

Le débit d'exploitation maximal sollicité est de 0,4 l/s, soit 1,5 m³/h ou 36 m³/j.

A.V. LOCALISATION DU CAPTAGE

Le captage de « Lachein » est situé à environ 3,7 km du hameau de Balagué, sur la commune de Buzan, comme illustré en suivant. L'accès au captage se fait à partir d'une piste forestière, d'environ 4 km de long, praticable uniquement en 4x4 ou à pied.

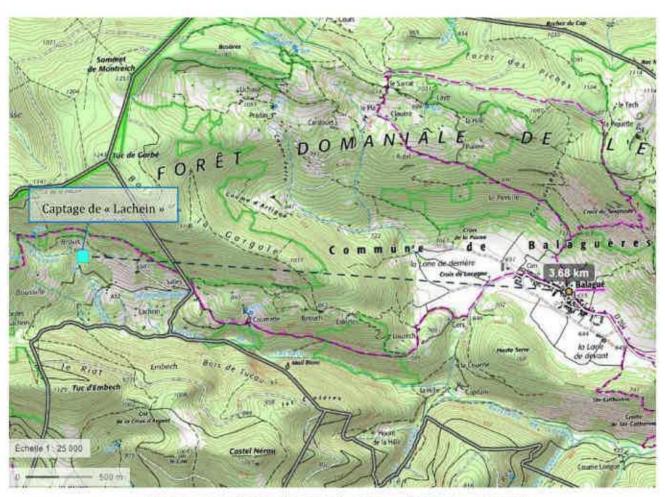


Illustration 1 : Localisation du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)

A.VI. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE

Le tableau suivant synthétise les données, concernant les caractéristiques physiques à proximité du captage.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux			
Occupation du sol	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole et forêts de feuillus			
Géologie et Hydrogéologie	Situé sur la « Faille nord-pyrénéenne » (FNP) qui porte à l'affleurement des formations paléozoïques à mésozoïques très compartimentées et tectonisées			
Hydrographie	En zone de répartition des eaux Hors zone vulnérable Hors zone sensible Ruisseau à proximité			

A.VII. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DU CAPTAGE

Le tableau suivant synthétise les données, concernant les caractéristiques écologiques, développées dans l'analyse de l'état initial de la zone à proximité du captage.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des curactéristiques écologiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux
ZNIEFF	ZNIEFF de type I, « Soulane de Balaguères au Char de Liqué » (730012100) ZNIEFF de type II, « Massif de l'Arbas » (730006544)
Natura 2000	Site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836) »
Zones humides	Aucune zone humide identifiée à proximité du captage
Autres inventaires et zones de protection	PNR Pyrénées Ariégeoises Hors APPB, RNN, RNR, PN, RAMSAR, ZICO
Environnement immédiat captage	Aucun habitat ou espèce d'Intérêt communautaire relevé à proximité immédiate du captage

A.VIII. INCIDENCES DU PROJET

Le tableau suivant synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction.

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = bleu
- Nulle = gris
- Négligeable = vert
- Notable = jaune

Tableau 4: Synthese des incidences en phase trayaux et exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
	Eaux souterraines	Nulle	Négligeable	Pas de travaux sur système de drainage. Surplus d'eau évacué au trop-plein. Système de traitement par chloration, à l'aval du trop-plein et pas de rejet d'eau traitée dans le milieu naturel.
Milieu physique	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle	Aucune surface autre que celle du captage ne sera imperméabilisée (quelques m²).
	Milieu aquatique superficiel	Nulle Négligeable Trop-p Prélève		Cours d'eau à proximité mais pas d'impact. Trop-plein laissé au captage, Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nulle	Cours d'eau à proximité mais pas d'impact. Aucun produit « toxique ».
	Milieu terrestre	Nulle	Nulle	
Habitats et	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Ouvrage existant.
biocénose	Ecologie générale et milieux traversés	Nulle	Nulle	Absence d'espèces protégées/ corridor migratoire/cours d'eau.
	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
Milieu humain	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligeable	Négligeable	Clôture garantira la sécurité. Entretien régulier ouvrage.
	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Négligeable	Nulle	Aucun rejet dans atmosphère.
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre site classé/inscrit.
	Impact paysager	Négligeable	Négligeable	Faible ampleur/captage existant.

A.IX. COMPATIBILITE DU PROJET

A.IX.1. SDAGE et SAGE

La commune de Balaguères est localisée dans le bassin hydrographique Adour-Garonne. Le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021.

La commune est également concernée par le périmètre du projet de SAGE des « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».

A.IX.2. Zones de Répartition des Eaux

Le captage de « Lachein » est localisé dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). De ce fait, le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0, de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

A.IX.3. Patrimoine naturel

Le captage de « Lachein » est localisé au sein du site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836). On note qu'il est implanté au sein d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (zonage d'inventaire) de type I, « Soulane de Balaguères au Char de Liqué » (730012100) et une de type II, « Massif de l'Arbas » (730006544).

A.X. MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Considérant le peu d'incidences des travaux, dont aucune ne prend un caractère notable, et l'exploitation déjà existante du captage de « Lachein », génératrice d'incidences nulles ou négligeables, aucune mesure corrective ou compensatoire n'est prévue au titre du projet de régularisation, protection des captages et amélioration de la qualité de l'eau mobilisée pour l'alimentation humaine.

B. PIECES COMMUNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT

B.I. PRESENTATION GENERALE

B.I.1. Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier

B.I.1.1. Présentation du demandeur

Nom: SMDEA

Adresse: rue du bicentenaire, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT

Représenté par : Augustin BONREPAUX

Les travaux de sécurisation de l'ouvrage de captage seront réalisés sous maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'ouvrage, le SMDEA disposant des compétences techniques appropriées.

B.I.1.2. Montage du dossier

Nom: ATESyn, CEREG

Adresse: Navasol Ecocentre d'affaires - ZI Les Pignès Lot 28 - 09270 MAZERES

Personne à contacter : Sophie PRIVAT

Tél: 05.81.06.16.84 Mail: contact@atesyn.fr

B.I.1.3. Services instructeurs

Nom : DDT /SER/SPEMA Délégation de l'Ariège

Adresse: 10 rue des Salenques, BP 10102 - 09007

Foix cedex

Tél: 05.61.02.15.73

Nom: ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège

Adresse: 1, boulevard Alsace Lorraine, BP 30076,

09008 Foix Cedex Tél: 05.34.09.36.36

B.I.1.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection

Nom: Laurent Prestimonaco

B.I.1.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine

La gestion de l'ensemble du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (production, traitement, adduction, stockage et distribution) de l'Unité de Distribution de « Balagué - Agert » est assurée par le SMDEA.

B.I.2. Objet de la demande

La demande de Déclaration d'Utilité Publique est sollicitée, au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau du captage de « Lachein » et au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

L'autorisation d'utiliser l'eau captée pour la consommation humaine est sollicitée au titre de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

✓ Informations sur les installations projetées et le type d'enquête

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative du captage de « Lachein », une enquête publique devra être réalisée en vertu des dispositions des articles R112-1 à R112-24 du code de l'expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet porte atteinte au droit de propriété (expropriation, servitudes, etc.). Cette enquête d'Utilité Publique est associée à une enquête parcellaire qui permet d'identifier les propriétaires des parcelles concernées par l'instauration des Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée (PPI et PPR).

✓ Situation par rapport au Code de l'Environnement

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement : il appelle déclaration au titre de la seule rubrique 1.3.1.0.

Le projet n'appelle aucune mesure particulière relative à la préservation du patrimoine naturel au regard des dispositions de la Section 1 du Chapitre Ier du Titre Ier du Livre IV de la partie législative du Code de l'Environnement.

✓ Situation par rapport au Code de la Santé Publique

Le captage de « Lachein » n'a fait l'objet d'aucun acte récent de Déclaration d'Utilité Publique et ne fait l'objet d'aucune dérogation concernant la qualité des eaux ou concernant le Périmètre de Protection Immédiate.

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative du captage et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Le présent dossier concerne la demande de déclaration d'Utilité Publique au titre des dispositions du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement ainsi que la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine.

B.I.3. Collectivité desservie par le captage

Le captage de « Lachein » est implanté sur la commune de Buzan et dessert la commune de Balaguères (09800). Celle-ci est située dans le département de l'Ariège, en région Occitanie.

Commune forestière de montagne, Balaguères occupe une superficie de 17,84 km², à une altitude comprise entre 467 m et 1 253 m. L'ensemble du territoire communal de Balaguères appartient au Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Un extrait de la carte IGN représentant la localisation de la commune sur le département, les limites de la commune et la localisation du captage de « Lachein » est présenté ci-après.

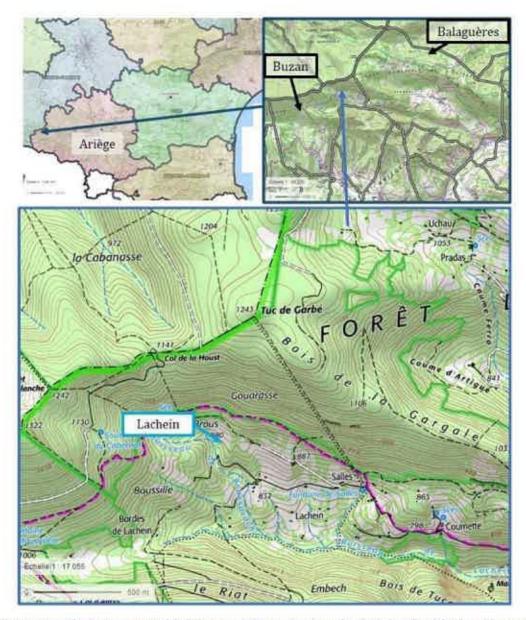


Illustration 2 : Territoire communal de Balaguères et Buzan et captage de « Luchein » (Fond de plan : Géopartail)

Ce captage produit l'eau destinée à la consommation humaine de l'Unité de Distribution de « Balagué - Agert ». Sur cette UDI, la population permanente est de 100 habitants et la population de pointe est estimée à 175 habitants.

B.II. DELIBERATION

Délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique du captage de « Lachein ».

Cette délibération vise à engager une enquête d'Utilité Publique portant sur les captages précités et valide le dossier soumis à l'enquête.

B.III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

B.III.1. Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine

L'ensemble de la population de l'UDI de « Balagué - Agert » est alimenté en eau par le captage de « Lachein ». Les secteurs desservis par ces captages sont les hameaux de Balagué et Agert.

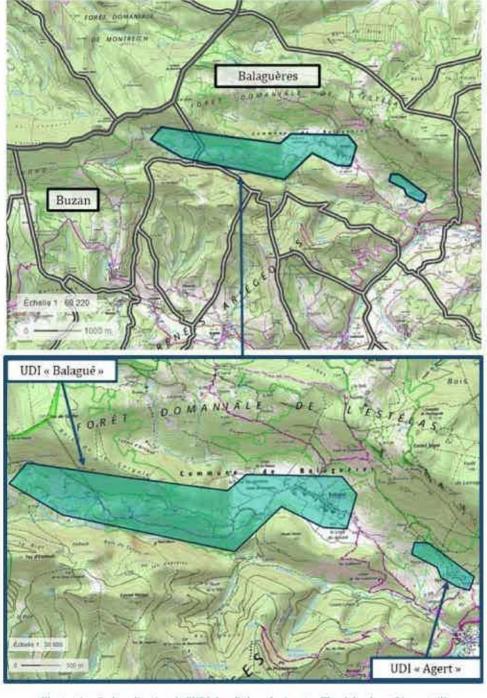


Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Balagué - Agert » (Fond de plan : Géoportail)

B.III.2. Démographie et urbanisme

B.III.2.1. Démographie

La population totale de Balaguères en 2016 est de 197 habitants. L'évolution de la population depuis 1968 est présentée dans le tableau suivant.

1968(*) 1975(*) 1982 1990 1999 2006 2011 2016 Population 314 267 223 209 192 194 199 197 Densité moyenne (hab/km²) 17,6 15,0 12,5 11,7 10,8 10,9 11,2 11,0

Tableou 5 .: Evolution de la population de Balaguères (Source : INSEE)

Entre 2011 et 2016, la population communale est restée quasiment identique. Il convient de signaler des variations saisonnières importantes de la population, liées à la présence de nombreuses résidences secondaires comme détaillé ci-après.

Sur l'UDI de « Balagué - Agert », la population permanente est de 100 habitants et la population de pointe est estimée à 175 habitants.

B.III.2.2. Logements

L'évolution récente et les caractéristiques des logements de la commune de Balaguères sont présentées ciaprès.

2016 2011 96 Ensemble 100,0 202 100,0 216 Résidences principales 49.9 108 106 52.3 Résidences secondaires et logements occasionnels 89 41.5 40,3 21 Logements vacants 19 8,6 15 7,3 Maisons 202 93.7 197 97,6 14 5 **Appartements** 6.3 24

Tableau 6 : Evolution des logements de la commune de Balaguères (Source : INSEE)

Un peu moins de la moitié du parc résidentiel de la commune (41,5 %) est constitué de résidences secondaires. Sur l'UDI de « Balagué - Agert », on compte majoritairement des résidences principales.

B.III.3. Activités économiques

Les établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de Balaguères sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de Balaquéres (Source : INSEE)

	Total	5	8 safarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salaries ou plus
Ensemble	24	100,0	22	2	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	6	25,0	-6	0	0	:0	:0
Industrie	11	4,2	- 1	Ó	o.	0	0
Construction	3	12,5	3	0	a	0	0
Commerce, transports, services divers	11	45,8	10	75	0	0	0
dont commerce et réparation automobile	1	42	1	0	0		0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3.	12,5	2	3	(0)	:0	:0

Sur l'UDI de « Balagué - Agert », l'activité agricole est la principale activité économique. Les exploitations y sont de petite taille.

B.III.4. Documents d'urbanisme et prévention des risques

✓ Plan Local d'Urbanisme

La commune de Buzan ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU), elle est soumise au RNU.

Si la commune est amenée à disposer de ce type de document, les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée du captage de « Lachein » devront constituer une zone spécifique de protection de captage public en eau potable dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le règlement de cette zone reprendra les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique. Ce dernier devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme.

La commune de Balaguères dispose d'un PLU, élaboré le 19/07/2015. Les futurs périmètres de protection du captage étant situés sur le territoire de la commune de Buzan, ils n'apparaîtront pas dans le PLU de Balaguères.

✓ Plan de Prévention des Risques

Les communes de Balaguères et de Buzan ne disposent d'aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

B.III.5. Patrimoine culturel et historique

Le captage de « Lachein » n'est inclus dans aucun périmètre de site classé ou inscrit et n'est concerné par aucune servitude au titre des monuments historiques, du patrimoine architectural ou encore du patrimoine archéologique.

B.IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

B.IV.1. Organisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'unité de distribution

B.IV.1.1. L'unité de distribution

Le captage de « Lachein » alimente en eau potable l'UDI de « Balagué - Agert ».

L'illustration suivante présente la cartographie générale de l'UDI et la position du captage de « Lachein ».



Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Balagué - Agert » (Source : SATESE)

Un schéma des infrastructures de l'UDI est présenté en suivant.

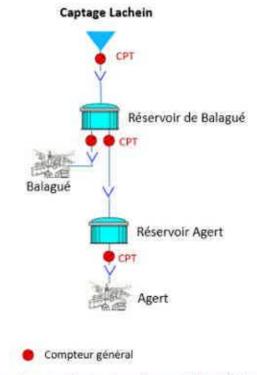


Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI de « Balagué - Agert »

Après avoir été captée par le captage de « Lachein », l'eau transite jusqu'au réservoir de Balagué en passant par un brise-charge. De là une partie de l'eau dessert le hameau de Balagué tandis que l'autre partie est dirigée vers le réservoir d'Agert puis vers le hameau d'Agert.

Le réseau d'alimentation en eau potable de cette UDI s'étend sur près de 8 210 mètres linéaires (ml) de canalisations dont 6 430 ml de canalisations d'adduction et 1 780 ml de distribution. Il est principalement constitué de PEHD et PVC.

Le plan suivant illustre, sur fond IGN, la localisation de la partie connue des infrastructures présentes sur l'UDI de « Balagué - Agert ». Les différents types de canalisations sont également présentés sur ce même plan.

A noter, sur l'illustration suivante :

- -les UDI de « Balagué » et « Agert » ont été regroupées par l'ARS et ne forment maintenant qu'une seule UDI (UDI Balagué Agert, 000909) ;
- -la connexion de l'UDI de « Balagué Agert » avec l'UDI d'Alas a été abandonnée.

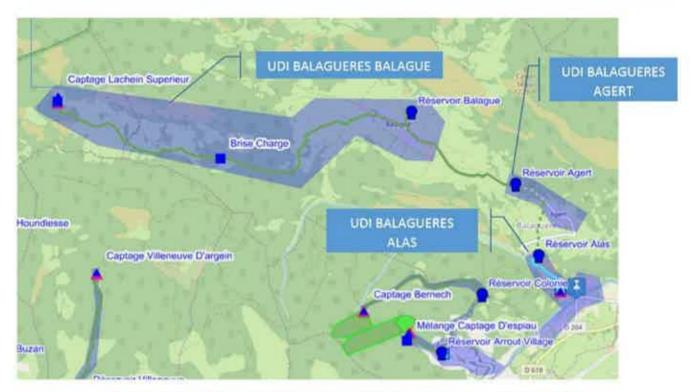


Illustration 6: Localisation des ouvrages présents sur l'UDI de « Balagué - Agert » (Source : SMDEA)

En matière de traitement, les eaux font l'objet d'un traitement à partir de chlore gazeux au niveau du réservoir de Balagué.

B.IV.1.2. Service public d'alimentation en eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Balaguères est exploité en régie par le SMDEA depuis l'adhésion de la commune au Syndicat mixte.

Par délibération en date du 1^{or} février 2005, la commune de Balaguères a demandé son adhésion au Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA), créé par arrêté préfectoral du 5 juillet 2005.

L'ensemble des abonnés de la commune dispose d'un compteur individuel.

Le prix de l'eau se décompose de la façon suivante pour 2020 :

Tableau 8 : Tarif 2020 du SMDEA

	Abonnement au service	Prix du m³ d'eau consommé
Balaguères	64 €	1.26 €

A ce tarif, hors toutes taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2020 à hauteur de 0,16 € le m³.

Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2019 est de 2.41 € TTC.

B.IV.1.3. Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle

B.IV.1.3.1. Production annuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels mis en distribution entre 2016 et 2018 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine par le captage de « Lachein ».

Tableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine mis en distribution entre 2016 et 2018 sur le territoire alimenté par le captage de « Lachein » (Source : SMDEA)

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Moyenne
Volumes mis en distribution sur l'UDI de « Balaguê - Agert » en m³/an	13 014	14 572	11 779	13 122
Débits journaliers moyens mis en distribution en m³/j	36	40	32	36

La production moyenne annuelle au cours des trois dernières années s'établit à 13 122 m³, soit 36 m³/jour.

B.IV.1.3.2. Consommation actuelle

Les consommations annuelles au cours des années 2016 à 2018 sont présentées dans le tableau et le graphique ci-dessous.

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Moyenne
Volumes annuels consommés (m³)	7 429	7 312	8 1 1 9	7 620

Tableau 10: Volumes annuels consommés au cours des années 2016 à 2018

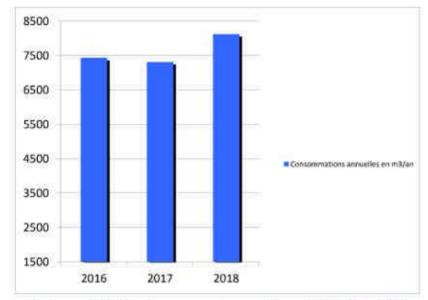


Illustration 7: Évolution des consommations annuelles sur l'UDI de 2016 à 2018

La consommation moyenne annuelle de l'UDI est de 7 620 m3.

Ces consommations comprennent les volumes :

- facturés,
- relevés et non facturés (fontaines, points d'eau publics...),
- de service.
- de vidanges « qualité ».

Pour rappel, sur l'UDI de « Balagué - Agert », la population permanente est de 100 habitants et la population de pointe est estimées à 175 habitants.

En considérant un ratio de consommation journalière de 150 litres par habitant, le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 26 m3 (=0,15 x 175).

B.IV.1.3.3. Volumes de stockage disponibles pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine

Deux réservoirs pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine sont présents sur l'UDI de « Balagué – Agert » :

- le réservoir de Balagué, d'un volume de stockage de 150 m³;
- le réservoir d'Agert, d'un volume de stockage de 100 m³ (réserve incendie 80 m³, capacité utile 20 m³).

B.IV.1.3.4. Compteurs d'eau

Volumes prélevés : cette UDI comporte cinq compteurs généraux :

- un compteur situé au niveau du captage sur la conduite d'adduction vers le réservoir de Balagué;
- un compteur au réservoir de Balagué sur la conduite de distribution vers Balagué;
- un compteur au réservoir de Balagué sur la conduite d'adduction vers le réservoir d'Agert ;
- un compteur sur le trop-plein de réservoir de Balagué;
- un compteur au réservoir d'Agert sur la conduite de distribution vers Agert.

Concernant les volumes consommés, ils sont suivis à partir des compteurs individuels situés sur chacun des branchements particuliers.

B.IV.1.3.5. Interconnexion avec d'autres collectivités

Le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine alimenté par le captage de « Lachein » n'est interconnecté avec aucun autre réseau dépendant d'une autre collectivité gestionnaire.

B.IV.1.3.6. Ressources pouvant être utilisée en secours

Actuellement, aucune ressource ne peut être utilisée en secours pour pallier une impossibilité d'utiliser le captage de « Lachein ».

En cas de dysfonctionnement du dit captage ou d'une pollution, le SMDEA doit donc distribuer de l'eau embouteillée pour la boisson et les autres usages alimentaires ; pour satisfaire les autres usages sanitaires, il met également à disposition des citernes contenant de l'eau déclarée non potable. Cette solution ne peut être que temporaire.

B.IV.2. Modifications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux

D'après le rapport de M. Prestimonaco, hydrogéologue agréé, « La ressource captée actuellement risque d'être insuffisante par rapport aux besoins futurs. Un nouvel ouvrage de captage! devra donc être réalisé à l'extrémité sud du nouveau P.P.I. pour intégrer la ressource supplémentaire ».

✓ Périmètre de protection immédiate (PPI) :

- · Acquisition des parcelles concernées par détachement cadastral
- · Reprise de la clôture du PPI conformément à l'extension définie par M. Prestimonaco
- · Panneautage prescrit par l'arrêté d'autorisation

✓ Ouvrage de captage :

- Création d'un dessableur afin de raccorder le drain de captage existant. A noter que ce drain a un débit minimum mesuré de 0,24 l/s (mesure réalisée le 15/10/2019).
- Le compteur général situé dans le dessableur actuel sera déplacé et installé dans un regard situé devant le nouveau dessableur, de manière à comptabiliser l'ensemble de la ressource prélevée.

L'accès au captage durant le chantier se fera par la piste déjà existante, praticable uniquement en 4x4 ou à pied.

Les travaux sont prévus sur une durée de 6 à 7 semaines, de septembre à mi-novembre. Le matériel, sable, ciment, pelle mécanique, huile bio) seront stockés sur une zone de faible emprise en aval du captage.

Une partie du matériel sera héliporté et déposé sur cette zone.

Il s'agit plus précisément de l'installation d'un nouveau dessableur permettant de raccorder un drain existant.

B.V. LE CAPTAGE ET SES ENVIRONS

B.V.1. Ouvrage de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation

B.V.1.1. Localisation du captage

Le captage de « Lachein » est situé à environ 3,7 km du hameau de Balagué, sur la commune de Buzan, comme illustré en suivant. L'accès au captage se fait à partir d'une piste forestière, d'environ 4 km de long, praticable uniquement en 4x4 ou à pied.

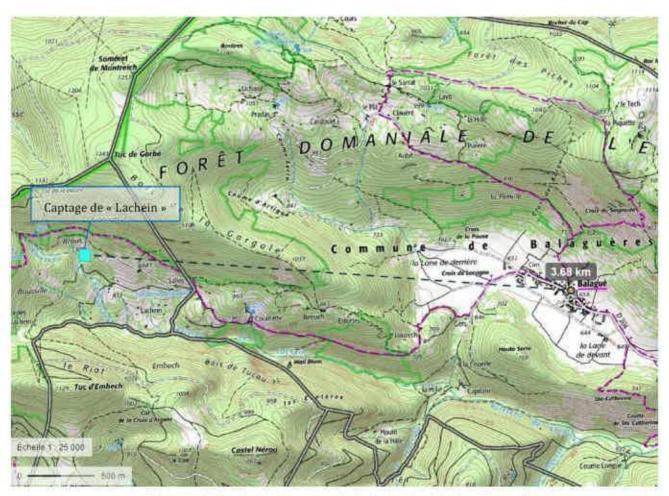


Illustration 8 : Localisation du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)

La situation cadastrale du captage de « Lachein » est présentée ci-dessous.



Illustration 9 : Situation cadastrale du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)

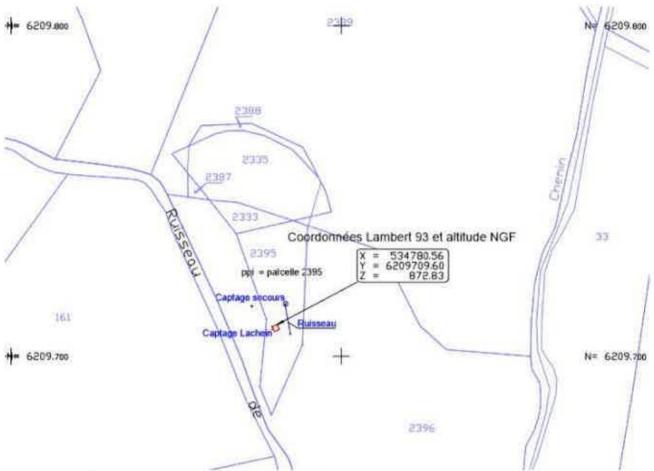


Illustration 10 : Situation cadastrale du captage de « Lachein » (Source : GE infra géomètres - experts)

B.V.1.2. Généralités

Les caractéristiques du captage de « Lachein » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine de « Lachein »

		Captage de « Lachein »
Nature du prélèvement		Eau de source
Cod	e masse d'eau	FRFG049 Terrains plissés du BV Garonne
Localisation	Code du point de prélèvement	BSS002MAVV (ancien code: 10733X0013/HY)
	Coordonnées Lambert 93	X = 534780.56 Y = 6209709.60 Z = 872.83 NGF
	Commune d'implantation	Buzan (09)
	Localisation cadastrale	Captage « Lachein » : parcelle n°2395- Section A, du plan cadastral de la commune de Buzan
	ervoir(s) nenté(s)	2 réservoirs de stockage sur le territoire du service : réservoir Balagué et réservoir d'Agert
zon	ation dans une e à réglementation ticulière	Zone de Répartition des Eaux
Environnement		Bois et prés pacagés

Des clichés du captage sont présentés en suivant.





Illustration 11 : Clichés de l'ouvrage de captage de « Lachein »

B.V.1.3. Description détaillée de l'ouvrage de captage

D'après le rapport de Laurent Prestimonaco, l'ouvrage de captage est « constitué d'une construction maçonnée refait en 2005 » et « collecterait à partir de drains subhorizontaux, cinq arrivées d'eaux dont trois issues d'un tuyau vers un dessableur ».

Le captage est composé de deux bacs :

- -le 1er comporte l'arrivée d'eau (équipée d'un compteur), qui se jette directement dans le 2ème bac, et d'un dispositif de trop-plein ;
- -le 2^{ème} comporte un dispositif de trop-plein et deux crépines pour les départs vers la grange et vers le brisecharge.

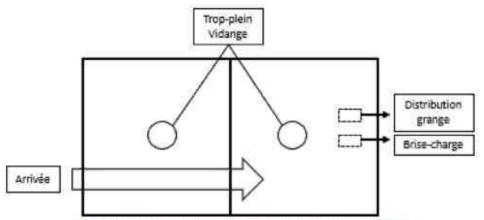
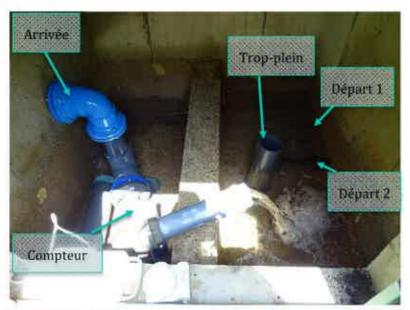


Illustration 12 : Synoptique du captage de « Lachein » (Source : ATESyn)

Des clichés de l'intérieur de l'ouvrage du captage de « Lachein » sont présentés en suivant.



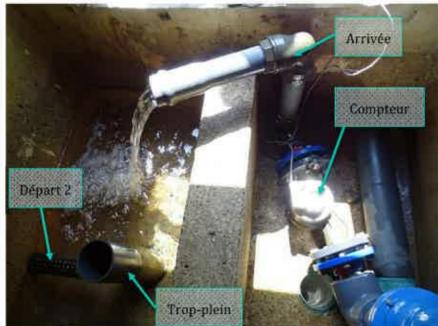




Illustration 13: Clichés de l'intérieur du captage de « Lachein »

hydrogéologie, hydrologie et B.V.2. Géologie, contexte environnemental du captage

B.V.2.1. Contexte géologique et hydrogéologique autour du captage

D'après le rapport Laurent Prestimonaco, hydrogéologue agréé, « Son cadre géologique est complexe car situé sur la « Faille nord-pyrénéenne » (FNP) qui porte à l'affleurement des formations paléozoïques à mésozoïques très compartimentés et tectonisés. »

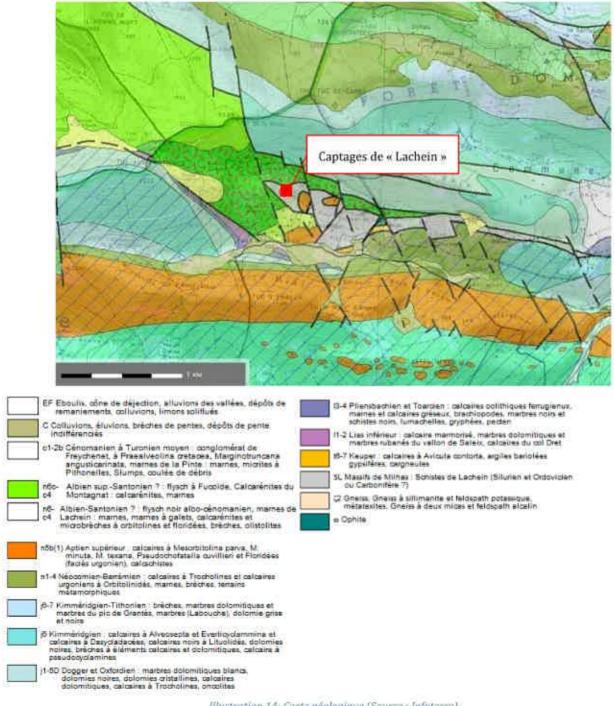


Illustration 14: Carte géologique (Source : Infoterre)

D'après le rapport d'Alain Mangin (2004), hydrogéologue agréé, « Les formations du sous-sol sont des dolomies associées à des passées argileuses du Trias.

La venue d'eau qui est localisée dans le fond d'un petit vallon, y récupère des écoulements superficiels infiltrés dans la frange colluviale ».

Le descriptif de la masse d'eau « Terrains plissés BV Garonne » est présenté en suivant.



Illustration 15: Description de la masse d'eau « Terrains plissés BV Garanne » (Source : http://adour-garonne.eaufrance.fr)

L'extension de cette masse d'eau est sans commune mesure avec l'emprise du captage et le débit sollicité en prélèvement de 1,5 m³/h.

Ainsi, le captage de « Lachein » n'a pas d'incidence sur la préservation de la masse d'eau.

B.V.2.2. Contexte environnemental autour du captage

B.V.2.2.1. Milieu terrestre

Le captage de « Lachein », y compris le drain qu'il est proposé de raccorder, est situé à une altitude d'environ 870 m. Il se trouve à environ 15 m du ruisseau de Boussarach, affluent du ruisseau de Lachein. Dans son rapport, l'hydrogéologue agréé ne met en question aucune relation entre le champ captant et le cours d'eau.

Un extrait de la carte IGN au 1/25 000 est présenté ci-dessous.

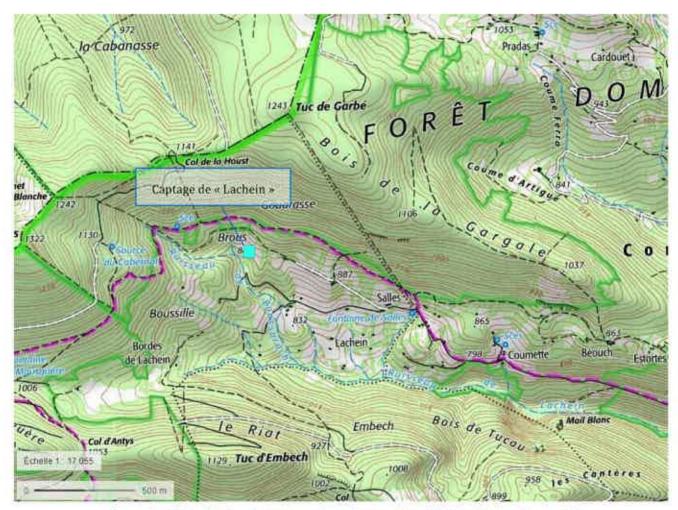


Illustration 16 : Localisation du captage sur le fond topographique IGN (Fond de plan : Géoportail)

L'occupation du sol à proximité immédiate du captage, selon le référentiel Corine Land Cover, est caractérisée par une prédominance de prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole et de forêts de feuillus. Un extrait de la cartographie est présenté ci-dessous.

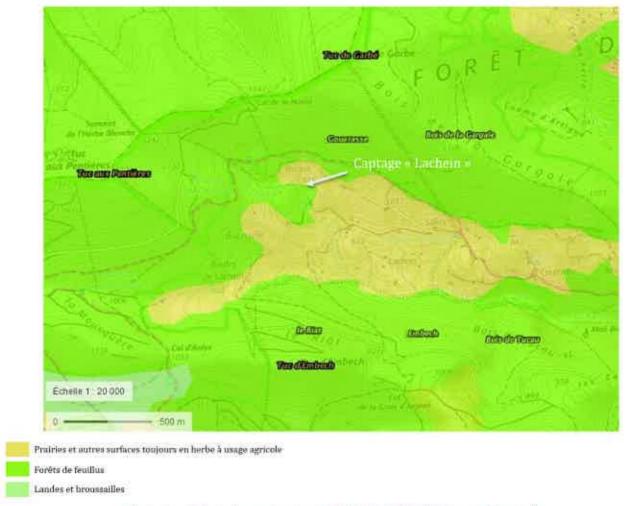


Illustration 17: Carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER (Source : Géoportail)

Le captage de « Lachein » se trouve dans une prairie au milieu d'une zone boisée, comme illustré sur les clichés ci-après. Cette zone boisée est composée essentiellement de frênes et de noisetiers. Le PPI est déjà clôturé selon les prescriptions de l'ancien rapport hydrogéologique d'Alain Mangin (2004).



Illustration 18 : Cliché de l'environnement du captage, prix depuis le sud du captage



Illustration 19 : Clichés de l'environnement au droit du captage



Illustration 20 : Cliché de l'environnement en amont du captage



Illustration 21 : Cliché de l'environnement en avai du captage

B.V.2.2.2. Bassin-versant du captage

Afin de caractériser l'occupation des sols dans le bassin versant du captage, son contour est représenté en suivant sur la photographie aérienne, le Registre Parcellaire Graphique et la carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER.

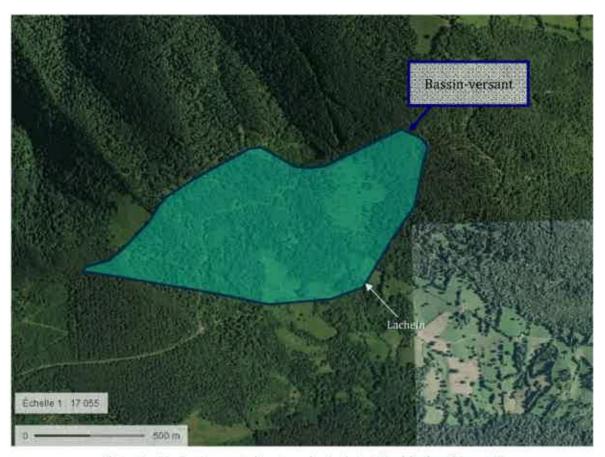
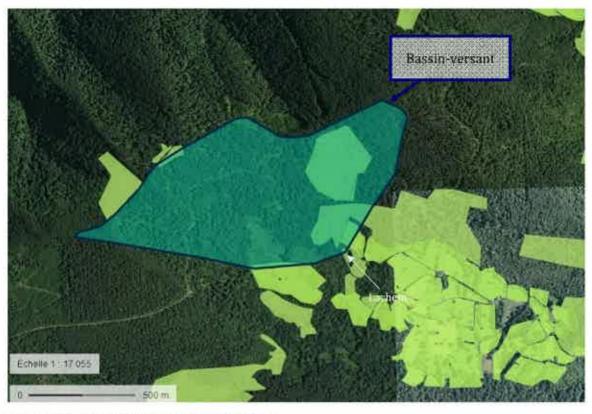


Illustration 22 : Bassin-versant du captage de « Lachein » (Fond de plan : Géoportail)



Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes

Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentés ou peu présentes)

Illustration 23 : Registre parcellaire graphique à proximité du captage de « Lachein » (Source : Géoportail)



Illustration 24 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin-versant du captage de « Lachein » (Source : Géoportail)

De l'observation de ces documents, il ressort que le bassin versant à l'amont du captage est principalement composé de prairies et de zones boisées.

B.V.2.2.3. Eaux superficielles

Le ruisseau de Boussarach est situé à environ 15 mètres du captage.

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (voir extrait sur la figure cidessous), aucune zone humide n'est identifiée à proximité du captage de « Lachein ».



Illustration 25: Localisation des zones humides en bleu (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)

B.V.2.2.4. Inondabilité par les cours d'eau

Le captage de « Lachein » n'est pas situé en zone inondable.

B.V.2.2.5. Natura 2000

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Le captage de « Lachein » est localisé au sein du site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836), de la « Directive Habitats », comme illustré sur la cartographie suivante.

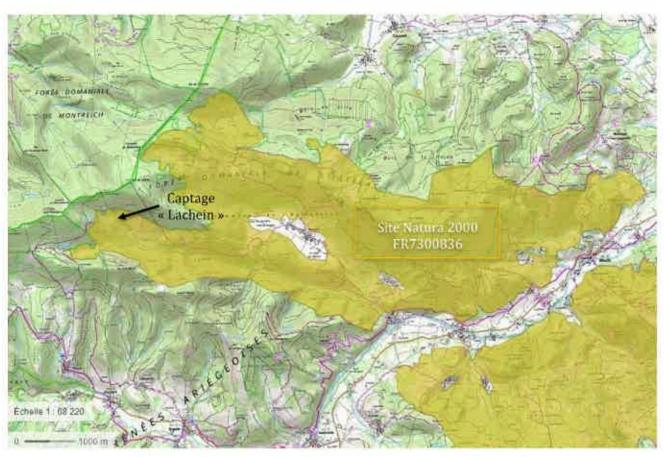


Illustration 26 : Localisation du site Natura 2000 FR7300836 (Source : Géoportail)

Tableau 12 : Zones Natura 2000 dans les environs du captage de « Lachein » (Source : INPN)

Type de zone	Directive	Nom	Code	Types d'espèces remarquables	Distance à la zone d'étude
Zone spéciale de conservation (ZSC) Site d'Importance Communautaire (SIC)	Directive Habitats	Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte- Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien	FR7300836	Habitats, Mammifères, Reptiles, Invertébrés, Plantes	Zone incluse

L'évaluation de l'incidence du captage de « Lachein » sur le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836) sera traitée au chapitre E.

B.V.2.2.6. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Ces inventaires initiés depuis 1982 par le Ministère de l'Écologie, visent au recensement et à l'identification des milieux naturels remarquables à l'échelle régionale. Outils de la connaissance de la biodiversité, ils n'ont cependant pas juridiquement statut de protection, mais constituent un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par les tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne;
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Le captage est implanté au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (zonage d'inventaire) :

- ZNIEFF de type I, « Soulane de Balaguères au Char de Liqué » (730012100);
- ZNIEFF de type II, « Massif de l'Arbas » (730006544).

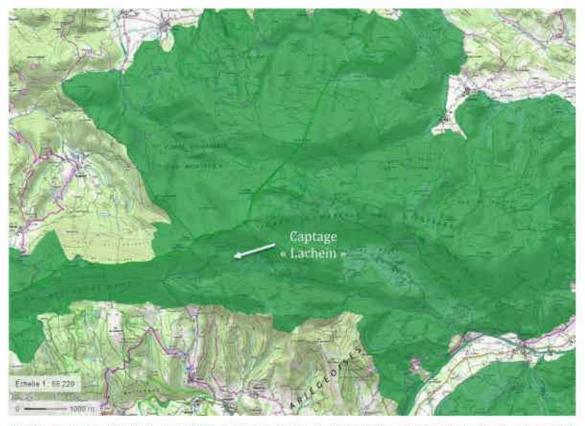


Illustration 27 : Localisation de la ZNIEFF 730012100 « Soulane de Balaguères au Char de Liqué » (Source : Géopartail)



Illustration 28 : Localisation de la ZNIEFF 730006544 « Massif de l'Arbas » (Source : Géopartail)

Ces deux ZNIEFF sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Inventaire des zones de patrimoine naturel dans les environs du captage de « Lachein » (Source : INPN)

Type de zone	Nom	Code	Types d'espèces remarquables	Distance à la zone d'étude
ZNIEFF de type I	Soulane de Balaguères au Char de Liqué	130012100	Amphibiens, Batraciens, Copépodes, Gastéropodes, Insectes, Mammifères, Oiseaux, Champignons, Plantes	Zone incluse
ZNIEFF de type II	Massif de l'Arbas	730006544	Amphibiens, Batraciens, Copépodes, Gastéropodes, Insectes, Mammifères, Oiseaux, Champignons, Plantes	Zone incluse

B.V.2.2.7. Autres inventaires et zones de protection

Les abords immédiats du captage de « Lachein » ne comprennent pas :

- D'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- De Réserve Naturelle Nationale
- > De Réserve Naturelle Régionale
- > De Parc National
- De zone RAMSAR
- De Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- > De forêt domaniale ou de forêt de protection

Le captage est situé au sein du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Précisons également, que du fait du recours à l'hélitreuillage pour les travaux, il a été vérifié auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (en charge du Plan National d'Action Gypaète barbu et Vautour percnoptère) que le secteur du captage ne se trouve pas au sein d'une zone de sensibilité majeure grands rapaces.

B.VI. BILAN BESOINS/RESSOURCES

B.VI.1. La ressource en eau

Les données de débits disponibles de la source de « Lachein » sont les suivantes :

Tableau 14 : Débits de la source de « Lochein »

Date	Débit (l/s)
20/07/2004 (Alain Mangin)	0,3
09/07/2018 (SMDEA)	0,7
06/08/2018 (SMDEA)	1,2
22/08/2018 (SMDEA)	1,2
09/10/2018 (SMDEA)	1,8

Le débit minimum connu de 0,3 l/s correspond à un volume annuel de 9 461 m³.

B.VI.2. Les besoins

Le besoin moyen annuel de l'UDI s'établit à 13 122 m³ soit un besoin moyen journalier de 36 m³. La consommation moyenne annuelle est de 7 620 m³.

Ces consommations comprennent les volumes :

- facturés,
- relevés et non facturés (fontaines, points d'eau publics...),
- de service,
- de vidanges « qualité ».

Ainsi, le rendement moyen du réseau de l'UDI s'établit à 58,07 %.

Il est rappelé que sur l'UDI de « Balagué - Agert », la population permanente est de 100 habitants et la population en période estivale est estimée à environ 175 habitants.

En considérant un ratio de consommation journalière de 150 litres par habitant, le besoin de pointe journalière pour la seule consommation humaine s'établit à 26 m³ (=0,15 x 175).

. D'après le PLU de la commune, il est possible qu'il y ait une augmentation du nombre d'habitations sur la commune, soit environ 20 logements. Selon les données de l'INSEE, en 2015 la commune de Buzan comptait 198 habitants pour 106 résidences principales, soit 1,87 habitants par résidence. Si le nombre de logements augmente d'environ 20 habitations, la population future peut être estimée à environ 37 habitants supplémentaires, ce qui correspond à une augmentation du besoin futur d'environ 5,55 m³/j (=0,15 x 37). La consommation de pointe serait alors de 31,55 m³/j.

A noter que, suite à la demande du SPEMA de maintenir un débit au niveau du captage vers le milieu naturel, le réservoir de Balaguères sera équipé d'un flotteur afin d'assurer un trop plein au niveau du champ captant. L'eau non nécessaire aux besoins de l'UDI sera alors reversée au milieu naturel.

B.VI.3. Le bilan besoins/ressources

Le débit minimum connu de 0,3 l/s correspond à un volume annuel de 9 461 m³ et à un volume journalier de 26 m³. En considérant le débit de la ressource égal au débit d'étiage tout au long de l'année, ce qui constitue une hypothèse sécuritaire, les besoins correspondent à 139 % de la ressource disponible.

Le besoin de pointe journalière pour la seule consommation humaine s'établit à 26 m³, soit 100 % du volume journalier de la ressource à son débit minimum connu.

Tel qu'indiqué dans le rapport de Laurent Prestimonaco, « La ressource disponible (débit ponctuel mesuré de 0,3 l/s au mois de juillet 2004) répond tout juste aux besoins actuels de l'UDI par l'intermédiaire de deux réservoirs. ». De plus, « Il est possible qu'il y ait une augmentation des besoins à moyen terme (potentiel de création d'environ 20 logements neufs sur les deux hameaux d'après le PLU qui a été élaboré en 2015) ».

De ce fait, le SMDEA raccordera le drain existant qui n'avait pu être raccordé au dessableur actuel lors des précédents travaux de réhabilitation car ce drain est situé plus bas. Ce drain complémentaire permettra de sécuriser, sur le plan quantitatif, la production d'eau sur cette UDI.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016 - 2021, dans sa disposition C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements », rappelle les obligations réglementaires en matière de gestion des rendements de réseaux. Cette disposition renvoie à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Les dispositions de ce décret, inscrites au code général des collectivités territoriales et au code de l'environnement, prévoient une majoration de la redevance de prélèvement lorsque le rendement n'atteint pas un seuil défini par la réglementation et en l'absence d'un plan d'action de résorption de fuites.

En l'espèce, s'agissant de l'UDI de « Balagué - Agert », le rendement seuil à considérer est égal à :

65 + Indice Linéaire de Consommation / 5

L'indice linéaire de consommation, ILC, est exprimé en m3/km/j, il résulte de la formule suivante :

Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume exporté
Linéaire de réseau (hors branchemonts) x 365 jours

Appliqué à l'UDI de « Balagué - Agert », ce ratio ILC est en moyenne (selon les données de consommation exposées précédemment) égal à 2,5 (= 7 620/ (8,2 x 365))

Le rendement seuil à atteindre sur l'UDI de « Balagué - Agert » est donc de 65,51 %.

Le rendement moyen est inférieur à cette valeur cible.

Le SMDEA entend poursuivre ses actions pour une gestion plus économe de la ressource en eau, à savoir :

- étude des bruits de fond,
- sectorisation et recherche de fuite,
- définition d'un programme d'action,
- amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI,
- caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés (abreuvoirs, trop-pleins...).

L'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces mesures est le suivant :

	Années après l'obtention de l DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	Х		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	

B.VII. REGIME MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE

Le régime d'exploitation maximal demandé pour le captage de « Lachein », exprimé en m^3/j , est établi sur les besoins détaillés précédemment, à savoir :

- la production moyenne journalière des trois dernières années s'établit à 36 m³/jour,
- le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 31,55 m3.

Le régime maximal d'exploitation² demandé est de 36 m³/j.

Le débit d'étiage de la source étant de 26 m³/j et le débit d'étiage du drain supplémentaire à raccorder étant de 20,7 m³/j (0,24 l/s), soit un total de 46,7 m³/j, le régime maximal d'exploitation est inférieur à la somme de ces deux débits.

Le captage de « Lachein » sera sollicité en continu sur l'année.

² Volume maximal journalier mis en distribution.

B.VIII. DISPOSITES DE SURVEILLANCE PREVUS

B.VIII.1. Dispositifs de surveillance et de contrôle

B.VIII.1.1.Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés

Le SMDEA veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution et organise la surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Un système de télésurveillance est présent au niveau du réservoir de Balagué (suivi compteur général, niveau du réservoir, concentration résiduelle de chlore).

B.VIII.1.2.Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur et mis en œuvre par le laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé pour le département de l'Ariège. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge du SMDEA selon les tarifs et modalités également fixés par la réglementation en vigueur.

Les contrôles réglementaires sont réalisés sur des points de surveillance enregistrés dans le fichier SISE-Eaux de la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les agents des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie chargés de l'application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement ont constamment libre accès aux installations.

B.VIII.2. Information sur la qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée, sont portés à la connaissance du Public selon les dispositions et la réglementation en vigueur.

B.VIII.3. Entretien des ouvrages

Les ouvrages de captage, les dispositifs de protection, les installations de traitement, les réservoirs et le réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine sont conçus selon les dispositions de la réglementation en vigueur et sont régulièrement entretenus et contrôlés.

Un contrôle visuel régulier des ouvrages de captage est effectué afin de pouvoir en réaliser l'entretien, de manière à en assurer le bon fonctionnement.

C. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

C.I. QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION

C.I.1. Evaluation de la qualité des eaux

La dernière analyse réalisée directement au captage date du 10/05/2016, présente des résultats conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. La dernière analyse P2, datant du 11/09/2018, présente des non-conformités sur le plan bactériologique avec notamment la présence de bactéries coliformes et d'Escherichia coli.

Sur les années 2015 à 2018, 17 analyses ont été réalisées au titre du contrôle sanitaire.

Au niveau de la production, les résultats du contrôle sanitaire sur les 4 dernières années (2015-2018) font ressortir les éléments suivants :

- Un pH légèrement basique (7,8 en moyenne)
- Une conductivité moyenne de 317 μS/cm à 25°C
- Une turbidité qui ne dépasse pas les límites (< 1 NFU) et références (< 0,5 NFU) de qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- Le paramètre Carbone Organique Total (COT) ne dépasse pas les références de qualité (< 2 mg/L C)
- Une absence de contamination chimique (micropolluants, pesticides)

Ces résultats au niveau de la production sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2018

	Nombre d'analyses à la production	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
рН	5	7,7	7,9	7,8	2	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	5	296	333	317	4:	Mini : 200 Maxi : 1100	0
Turbidité (NFU)	5	0,14	0,31	0,20	1	Maxi : 0,5	0
Carbone organique total (mg/L C)	5	0,30	0,34	0,31	2.	Maxi : 2	0
Nitrates (mg/L)	S.	0,6	1,2	0,9	50,0	180	0
Nitrites (mg/L)	5	<0,05	<0,05	<0,05	0,1	(4)	0
Ammonium (mg/L)	5	<0,05	<0,05	<0,05	ā	Maxi : 0,1	0

Au niveau de la distribution, les résultats du contrôle sanitaire sur les années 2015 à 2018 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH légèrement basique (7,6 en moyenne)
- Une conductivité moyenne de 318 μS/cm à 25°C
- Une turbidité « au robinet du consommateur » qui ne dépasse pas les références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine « au robinet du consommateur » (< 2 NFU)
- Une absence de contamination chimique (micropolluants, pesticides)

L'ensemble de ces résultats au niveau de la distribution est résumé dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2018

	Nombre d'analyses à la distribution	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	12	7,5	8	7,6	:(§	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	12	284	337	318	s	Mini : 200 Maxi : 1100	Ö
Turbidité (NFU)	12	0,12	0,28	0,19	3	Maxi : 2	0
Carbone organique total (mg/L C)	0	2	٥	æ	2	Maxi : 2	¥
Nitrates (mg/L)	Ö.	-	-		50,0	. :	*
Nitrites (mg/L)	0	¥	:	¥	0,1	¥8	÷
Ammonium (mg/L)	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	s	Maxi : 0,1	0

En ce qui concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les résultats obtenus à la production et à la distribution par les prélèvements du contrôle sanitaire entre 2015 et 2018 sont les suivants :

Tableau 17 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2018 (Source : ARS Midi-Pyrénées)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre de dépassement	% des prélèvements
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-68h	17	<1	289	а	3.44	0	0 %
Bact. Aér. Revivifiables à 36° -44h	17	<1	40	100		a	0 %
Bactéries coliformes (/100 ml)	17	ō	21	æ	0	3	18 %
Bact. et spores sulfito-réduc	17	o	5	ş	0	1	6 %
Entérocoques	17	0	0	0	28%	0	0 %
Escherichia coli	17	0	1	0	æ	Ĩ	6 %

Ces résultats d'analyses ont donc révélé la présence de bactéries coliformes, de bactéries/spores sulfitoréductrices et d'E. coli. En situation de dépassement des limites de qualité bactériologique (E. coli), des restrictions d'usage ont été prononcées.

Comme illustré sur le graphique ci-après, les analyses du contrôle sanitaire montrent que sur les dernières années le pourcentage de prélèvements non conformes en bactériologie est supérieur à 5% pour trois microorganismes (bactéries coliformes, bactéries et spores sulfito-réductrices, E. coli).

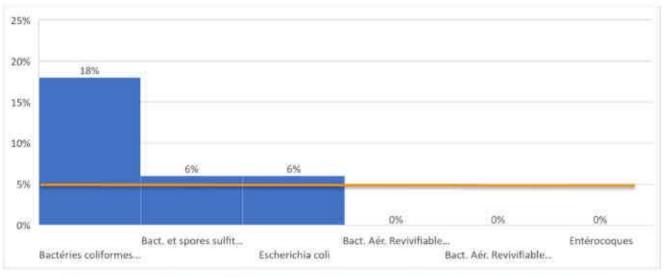


Illustration 29 : Pourcentage des prélèvements non-conformes en termes de bactériologie sur les années 2015-2018

Le suivi de la qualité de l'eau mis en place par l'ARS montre donc une vulnérabilité de l'aquifère capté vis-à-vis des pollutions de surface avec des non-conformités bactériologiques ponctuelles.

C.I.2. Dispositifs de traitement des eaux

Un traitement par chlore gazeux étant déjà en place (mis en place en novembre 2013) au niveau du réservoir de Balagué, aucune modification de ce système n'est prévue.

Compte-tenu de la persistance de non conformités le SMDEA va porter une attention particulière sur le suivi et le maintien de résiduels de chlore.

C.II. MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LE CAPTAGE

C.II.1. Risques de pollution des eaux brutes produites par le captage

Dans son rapport, M. Laurent Prestimonaco évoque certaines analyses non conformes aux exigences de qualité, notamment « celles du dernier prélèvement d'eau distribué traité au niveau du réservoir de Balagué (11/09/2018) » pour laquelle « l'ARS a demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau (non-conformité aux limites de qualité bactériologiques) ».

Toutefois, M. Prestimonaco n'indique pas de risques de pollution des eaux brutes par l'environnement du captage.

C.II.2. Caractéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée

M. Prestimonaco, hydrogéologue agréé, a défini les Périmètres de Protection Immédiate (PPI), Rapprochée (PPR) et Eloignée (PPE), présentés dans son rapport d'expertise réalisé en septembre 2019 et joint en annexe 1.

Les superficies et l'occupation des sols de l'ensemble des Périmètres de Protection Immédiate et de Protection Rapprochée sont présentées dans le tableau suivant.

	Périmètre de Protection	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
	PP1	161 m²	Forêt	Parcelles n°2333, 2395 et 2396 pp, section A
Captage de « Lachein »	PPR	1,4 ha	Zones non arborées, constructions ruinées	Parcelles 2387, 2335, 2388, 2389, 19 et 20 de la section A

Tableau 18 : Caractéristiques des périmètres de protection

Les superficies des périmètres de protection immédiate et rapprochée sont issues des plans parcellaires établis par le cabinet de Géomètres-Expert GE Infra et des représentations effectuées par l'hydrogéologue agréé.

L'ensemble de ces périmètres est présenté sur fond cadastral dans les figures suivantes.

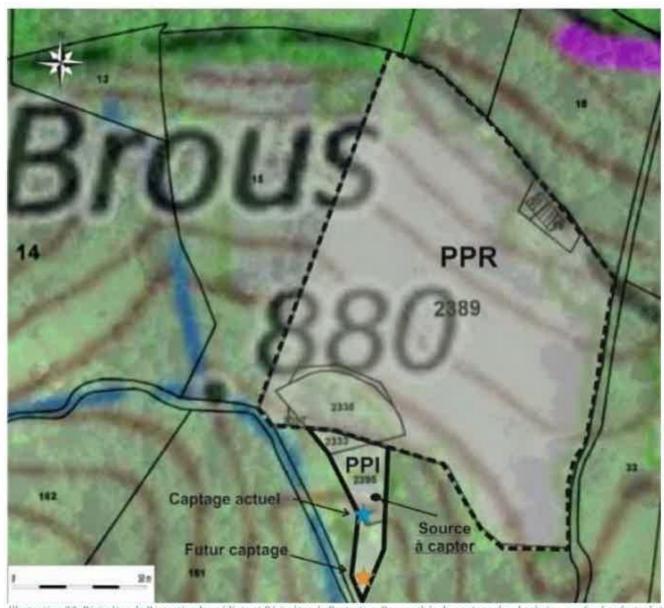
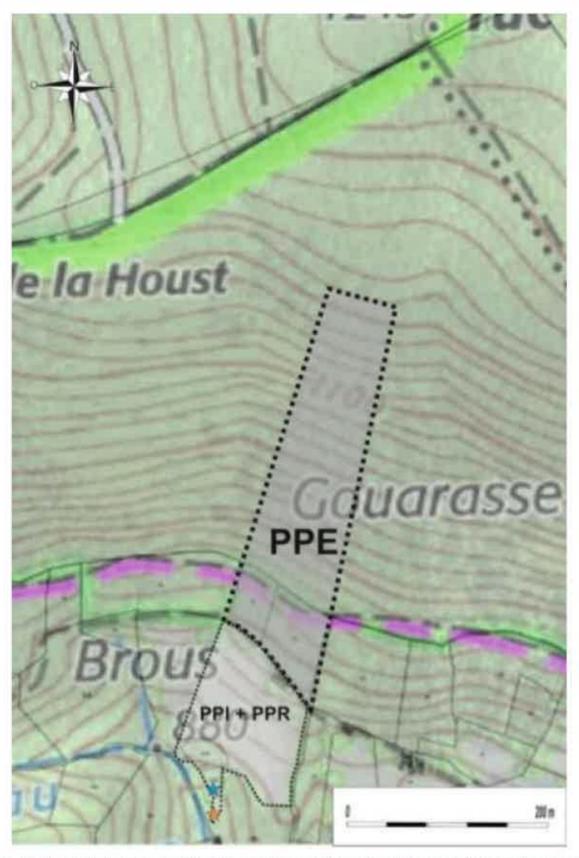


Illustration 30: Périmètre de Protection Immédiate et Périmètre de Protection Rapprochée du captage de « Lachein » sur fand cadastral et sur fand IGN (Source : L. Prestimonaco, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)

A noter que l'élément noté « futur captage » sur l'illustration précédente correspond plus précisément à la localisation du futur dessableur.



llhistration 31: Périmètre de Protection Immédiate, Périmètre de Protection Rapprochée et Périmètre de Protection Elaignée du captage de « Lachein » sur fand cadastral et sur fond IGN (Saurce : L. Prestimonaco, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en mutière d'hygiène publique)

C.II.3. Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par le captage

Les prescriptions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé sont rappelées ci-dessous.

C.II.3.1. Périmètre de Protection Immédiate

Commune d'implantation : Buzan (09)

Références cadastrales : parcelles n°2333, 2395 et 2396 pp, section A du plan cadastral de la commune de Buzan.

<u>Propriété</u>: une des parcelles constituant le PPI est actuellement une parcelle privée (2396), les deux autres appartiennent à la commune de Balaguères (2333, 2395).

Le PPI doit être acquis en pleine propriété par la collectivité soit à l'amiable soit par expropriation. L'acquisition à l'amiable sera privilégiée par le SMDEA.

Les parcelles appartenant à la commune de Balaguères devront faire l'objet d'une convention de mise à disposition entre le SMDEA et la commune.

Objectif:

Le principal objectif du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) porte sur la protection physique des ouvrages de captage dans leur environnement immédiat, contre les risques de dégradations de ces ouvrages ou de pollution des eaux superficielles aux abords immédiats du captage.

Préconisations de M. Laurent Prestimonaco: « Le périmètre devra être clôturé. Toutes activités, installations ou dépôts seront interdits, excepté ceux en relation directe avec l'exploitation du captage.

Le terrain restera régulièrement entretenu et débroussaillé. L'entretien du périmètre sera effectué manuellement ou mécaniquement, l'emploi de produits phytosanitaires étant absolument prohibé. »

Au-delà des préconisations de l'hydrogéologue agréé, le guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des périmètres de protection immédiate des captages d'eau destinée à la consommation humaine énonce :

« Modalités des coupes de bois :

Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boueuses dans le sol, est souhaitable.

Intrants:

L'emploi de pesticides et de substances phytopharmaceutiques destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisants. Utiliser des huiles de chaînes de tronçonneuse et des huiles hydrauliques biodégradables.

Utilisation d'engins mécaniques :

L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques.

Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement sans recourir à la traction animale. »

La longueur approximative de la clôture à ajouter est estimée à 60 mètres.

Il sera installé sur la clôture du périmètre de protection immédiate le panneau suivant :



Illustration 32: Panneuu d'information et de sensibilisation du P.P.L.

C.II.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée

Commune concernée: Buzan (09)

Références cadastrales : parcelles n° 2387, 2335, 2388, 2389, 19 et 20, section A du plan cadastral de la commune de Buzan.

Superficie: le PPR s'étendra sur une superficie d'environ 1,4 ha.

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol ; notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis à vis des polluants ainsi que le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le périmètre de protection rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Objectif:

Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) a pour fonction de protéger les eaux prélevées par le captage de « Lachein » des pollutions pouvant éventuellement atteindre les ouvrages de captage et altérer temporairement ou définitivement la qualité des eaux.

Préconisations de M. Laurent Prestimonaco: « Il conviendrait d'interdire tout ce qui pourrait nuire à la qualité des eaux soit tout dépôt et épandage de produits quelle qu'en soit la nature, la stabulation du bétail, l'utilisation des ruines dans un but d'habitation ainsi que les coupes à blanc, le dessouchage et la création de pistes. »

A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée des captages d'eau destinée à la consommation humaine le guide des bonnes pratiques sylvicoles énonce :

« Modalité des coupes de bois :

Dans tous les cas, il y a lieu de veiller à ce que les récoltes ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol. Toute coupe rase de résineux est interdite.

Intrants:

L'emploi de pesticides et de substances phyto-pharmaceutiques destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit. L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile (remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection rapprochée ou dans des bacs de rétention de volume suffisant). Utiliser de l'huile de chaine de tronçonneuse et des huiles hydrauliques biodégradables.

Utilisation d'engins mécaniques :

La récolte des bois peut être réalisée à l'aide d'engins mécaniques à la condition expresse que leur passage dans le périmètre de protection rapprochée ne s'accompagne pas de perturbations de sol (orniéroge, terrassements) susceptibles de modifier la circulation des eaux. Les engins mécaniques doivent être en parfait état de telle sorte à ne pas être à l'origine d'écoulements d'hydrocarbure sur le sol. »

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.



Illustration 33: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

C.II.3.3. Périmètre de Protection Eloignée

Le Périmètre de Protection Eloignée (PPE) s'applique sur l'ensemble des zones susceptibles de participer à l'alimentation en eau de la prise d'eau exploitée.

Laurent Prestimonaco: « Extension du précédent périmètre vers le sommet (Tuc de Garbé) sur 300m (pentes boisées les plus fortes), où il conviendrait de respecter strictement la réglementation concernant la protection des eaux. »

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT

L'état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée est présenté dans le tableau cidessous.

Tableau 19: Etat parcellaire des PPI et PPR

	Numéro	Propriétés		Réfé	rence cada	astrale		Surface	Surface		
	d'ordre	Proprietes	Section	Numéro	Nature	Lieu-dit	Surface*	emprise*	périmètre		
	i	Commune	A	2333	Forêt	Boussara ch	88 m²	88 m²			
PPI	2	de Balaguères	A	2395	Forêt		492111	392 m²	761 m²		
	3	PRIVE	А	2396	Forêt		8 685 m ²	281 m²			
	4	Commune de Balaguères	Α	2387	Forêt	Boussara ch	23 m ²	23 m ²	1,4 ha		
	5		A	2335	Forêt		812 m ²	812 m²			
	6		A	2388	Prairie		96 m²	96 m²			
PPR	7	The state of the	А	2389	Prairie		12 994 m²	12 994 m²			
	8	PRIVE	Α	19	Prairie				185 m ²	185 m²	
	9	PRIVE	A	20	Prairie		100 m ²	100 m ²			

^{*}Les superficies des emprises sont des valeurs estimées en attente de documents d'arpentages, lorsque ces emprises ne correspondent pas à des parcelles entières.

L'état parcellaire des réservoirs de l'UDI est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Etat parcellaire des réservoirs de l'UDI

	Superficies*	Parcelles concernées	Superficies des parcelles*	Propriétés
Réservoir de Balagué +Traitement	35 m²	Parcelle A 37	244 m²	Commune de Balaguères
Réservoir d'Agert	35 m ²	Parcelle D 2509	199 m²	Commune de Balaguères

^{*}Les superficies des emprises sont des valeurs estimées en attente de documents d'arpentages.

Le SMDEA devra établir une convention avec la commune de Balaguères pour les parcelles A 37 et D 2509 concernées par les réservoirs de l'UDI.

C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET

C.IV.1. Echéancier prévisionnel et estimation du coût des travaux

Le tableau ci-après présente un échéancier prévisionnel des travaux.

Les coûts estimés du projet sont de 33 603 euros HT. Ce montant comprend les missions d'accompagnement.

Tableau 21 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Lachein »

Travaux	Période	Estimation du coût
Préparation du chantier/ protection/repli	N+1	1 500 € HT
Clóture + portail	N+1	5 800 € HT
Nettoyage PPI	N+1	2 000 € HT
Installation d'un flotteur en entrée de réservoir et d'un réducteur de pression (en remplacement du brise-charge)	N+1	5 000 € HT
Création d'un nouveau dessableur	N+1	11 000 € HT
Indemnisation des servitudes	N+1	420 € HT
Panneaux signalétiques	N+1	Panneau du PPI (achat et pose) 500 € HT Panneaux du PPR (achat et pose) 2 000€ HT
Programme recherche de fuites	N+3	1 000 € HT
Divers et imprévus	1	15% 4 383 € HT
TOTAL		33 603 € HT

C.IV.2. Justification du projet

Le présent rapport devrait permettre au SMDEA de régulariser sa situation vis à vis de la réglementation en matière d'eau potable.

Considérant :

- -l'avis favorable de M. Prestimonaco, hydrogéologue agréé, dans son rapport daté de septembre 2019 ;
- -que l'eau du captage de « Lachein » est d'ores et déjà utilisée pour l'alimentation en eau potable de la population des hameaux de Balagué et Agert, situés sur la commune de Balaguères;
- il s'agit bien d'un dossier de régularisation.

Régularisation au titre du Code de l'Environnement :

- de la déclaration d'utilité publique
 - (au titre de l'article L.215-13)
- de la déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 annexée à l'article R. 214-1 (dossier complémentaire)

Considérant les besoins actuels sur le réseau principal de l'UDI de « Balagué - Agert », notamment en période de pointe,

Il est sollicité une déclaration d'utilité publique pour le prélèvement de 36 m³/j, soit 0,4 l/s ou 1,5 m³/h, maximum pour le captage de « Lachein ».

Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel par la mise en place d'un programme d'action sur l'UDI.

Régularisation au titre du Code de la Santé Publique :

- de l'instauration des périmètres de protection
 (au titre de l'article L.1321-2 du code de la Santé Publique)
- de l'autorisation de délivrer de l'eau en vue de la consommation humaine (au titre de l'article L.1321-7 du code de la Santé Publique)

D.PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES AU R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature des opérations, annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement. De par sa teneur, est à examiner la rubrique du titre I « Prélèvements ».

TITRE I - PRELEVEMENTS

Sont susceptibles d'être concernées par un tel projet les rubriques suivantes du titre I « Prélèvements » :

1.1.1.0. « Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D). »

La ressource captée provient d'une source.

Le projet ne porte pas déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.

- 1.1.2.0. « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
- 1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (A) ;
- 2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (D). »
- 1.2.1.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :
- 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/ heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;
- 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m³/ heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D). »
- 1.2.2.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, en ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Yonne, il n'y a lieu à autorisation que lorsque la capacité du prélèvement est supérieure à 80 m3/ h (A). »

La ressource captée provient d'une source.

Le projet ne porte pas déclaration au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.2.2.0.

1.3.1.0 « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :

1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A) ; 2° Dans les autres cas (D). »

Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune de Buzan est classée en zone de répartition des eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m³/h (D).

A ce titre, le projet appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0.

En conclusion à cette analyse des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet est déclaré au titre de la seule rubrique 1.3.1.0.

Le respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions lié à la rubrique 1.3.1.0 fait l'objet d'une note spécifique ajoutée en annexe du dossier.

D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

D.II.1. Incidences sur la ressource en eau

Le captage existant est exploité depuis plusieurs dizaines d'années. Aucune incidence notable n'est connue à ce jour.

Pour rappel, les travaux au niveau du captage de « Lachein » se limiteront à la pose d'une clôture pour étendre le périmètre de protection autour du dit captage sur une superficie totale de 161 m² et à la création d'un nouveau dessableur.

L'ensemble de ces travaux ne sera réalisé qu'en période diurne et sur une courte durée. L'accès au captage durant les travaux se fera par une piste déjà existante. Une partie du matériel sera héliporté et déposé sur cette zone.

Il n'est pas prévu de travaux de traitement de l'eau, le dispositif de désinfection étant déjà en place. Cette désinfection est une désinfection par injection de chlore gazeux au niveau du réservoir. Ce traitement, intervenant à l'aval du trop-plein de restitution de l'eau non utilisée au milieu naturel, n'aura pas d'incidence liée au rejet de l'eau traitée dans le milieu naturel puisque seules des eaux brutes seront restituées au milieu naturel.

Ainsi, en l'absence d'espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques et d'habitats remarquables dans la zone d'influence du projet, les travaux n'auront pas d'incidence sur le milieu environnant.

L'exploitation du captage n'aura aucune incidence sur la ressource en eau étant donné que la dérivation est strictement limitée aux besoins de l'UDI déjà pratiquée depuis plusieurs décennies sans effet notable, et que les conditions requises par le Code de l'Environnement pour la gestion des performances des installations vont permettre de progresser vers une utilisation plus économe de la ressource. Le débit de la dérivation est non significatif au regard de la ressource en eau existante sur la partie du bassin versant concernée par le périmètre de la desserte en eau potable de cette UDI.

Le périmètre de desserte en eau potable de cette UDI est illustré en suivant.



Illustration 34 : Périmètre de desserte en eau potable de l'UDI de « Balagué - Agert » (Fond de plan : Google Earth)

La superficie couverte par ce périmètre de desserte est de 3 km².

Le mois d'étiage sur ce secteur géographique est le mois de septembre si l'on se réfère à la station hydrométrique « Le Lez à Engomer » (code station 00484010). La situation géographique de cette station par rapport au bassin versant concerné est figurée sur l'illustration suivante.



Illustration 35 : Situation géographique de la station 00484010 par rapport à l'UDI de « Balagué - Agent » (Fond de plon : Géoportail)

Le débit spécifique du mois d'étiage est de 14,5 l/s/km², comme indiqué sur la synthèse hydrométrique de la station précitée.

Ecoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 50 ans

	danv.	Feb.	Stars:	B.HE	Make	Julia	Just	Acct	-Switt	Oct	Nov	Dec	Annes
Debits (mil/s)	10.10#	12:30 #	12.50#	16.80#	21.20#	17.10#	8.780#	5.570#	5 290 #	6.550∌	8.590#	0.990#	11.10
Sto (Us km2)	27.8 #	33.8#	34.2 #	45.1 #	58.1#	46 8 #	240#	15.3#	145#	179#	23.5#	245#	30.5
ame d'eau immi	74#	84#	91#	119#	155#	121#	64 #	40 #	37.#	48#	60 #	65#	964

Illustration 36 : Données de débits pour la station 00484010 (Source : http://www.hydro.eaufrance.fr)

Ce débit spécifique appliqué au périmètre de desserte de l'UDI donne une ressource en eau disponible de 43,5 l/s.

La dérivation des eaux de la source de « Lachein » nécessaire à l'alimentation en eau potable, de 0,3 l/s, représente 0,7 % de la ressource disponible sur le seul périmètre de desserte. Une fois que le nouveau drain sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable, la dérivation sera de 0,54 l/s (0,3 l/s + 0,24 l/s), soit 1% de la ressource disponible.

Par ailleurs, l'exploitation du captage n'aura aucune incidence sur le milieu étant donné qu'elle se limitera à un entretien régulier par un agent du SMDEA comprenant :

- une visite régulière des ouvrages pour le contrôle du bon fonctionnement,
- un débroussaillage du périmètre de protection immédiate grillagé.

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction. Cette évaluation des incidences n'est pas restreinte aux seuls milieux aquatiques.

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = bleu
- Nulle = gris
- Négligeable = vert
- Notable = jaune

Tableau 22: Synthèse des incidences en phase travaux et exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
	Eaux souterraines	Nulle	Négligeable	Pas de travaux sur système de drainage. Surplus d'eau évacué au trop-plein. Système de traitement par chloration, à l'aval du trop-plein et pas de rejet d'eau traitée dans le milieu naturel.
Milieu physique	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle	Aucune surface autre que celle du captage ne sera imperméabilisée (quelques m²).
	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Négligeable	Cours d'eau à proximité mais pas d'impact. Trop-plein laissé au captage. Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nulle	Cours d'eau à proximité mais pas d'impact. Aucun produit « toxique ».
	Milieu terrestre	Nulle	Nulle	
Habitats et	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Ouvrage existant. Absence d'espèces protégées/
biocénose	Ecologie générale et milieux traversés	Nulle	Nulle	corridor migratoire/cours d'eau.
	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
Milieu humain	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligeable	Négligeable	Clôture garantira la sécurité. Entretien régulier ouvrage.
	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Négligeable	Nulle	Aucun rejet dans atmosphère.
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre site classé/inscrit,
	Impact paysager	Négligeable	Négligeable	Faible ampleur/captage existant.

Ainsi, les incidences que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement sont négligeables à nulles en phase travaux ou en phase exploitation pour l'ensemble des compartiments étudiés.

D.II.2. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Tel qu'indiqué au chapitre B.V.2.2.6, le captage de « Lachein » est implanté au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (zonage d'inventaire), à savoir :

- ZNIEFF de type I, « Soulane de Balaguères au Char de Liqué » (730012100);
- ZNIEFF de type II, « Massif de l'Arbas » (730006544).

Il est considéré que les travaux de mise en conformité du captage de « Lachein » auront une incidence négligeable sur les deux ZNIEFF précitées, compte-tenu :

- du fait qu'il s'agit de la mise en conformité d'une ressource en eau destinée à la consommation humaine exploitée depuis plusieurs années et visant à une meilleure protection de l'ouvrage de captage et de l'environnement;
- de la taille modeste du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) clôturé (161 m²) par rapport à la superficie des deux ZNIEFF;
- de la nature peu destructive des travaux de mise en conformité (pose de la clôture autour du PPI, nettoyage du PPI, création d'un chemin d'accès);
- de la courte durée des travaux.

Le projet de mise en conformité de la ressource en eau de « Lachein » n'aura aucun donc aucun impact sur les deux ZNIEFF recensées aux alentours du captage.

D.II.3. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection

Pour rappel du chapitre B.V.2.2.7, le captage de « Lachein » n'est compris dans aucune autre zone d'inventaire ou de protection.

Le captage de « Lachein » n'aura d'influence sur aucune zone d'inventaire ou de protection.

D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Chaque bassin hydrographique, tel le bassin Adour Garonne, est doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), en vertu de l'article L.212-1 III du Code de l'Environnement. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne pour les années 2016 à 2021 a été adopté le 01 décembre 2015, et est entré en vigueur depuis le 01 janvier 2016. Celui-ci définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Il se décline en quatre orientations fondamentales qui répondent aux objectifs des directives européennes et particulièrement la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elles prennent aussi en compte les dispositions du SDAGE 2010-2015 en y introduisant de nouveaux objectifs et en confortant l'objectif emblématique du SDAGE : atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le Comité de Bassin impulse ainsi un nouvel élan à la politique publique de l'eau dans le Sud-Ouest, mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'eau. Dans le prolongement du SDAGE 2010-2015, il donne un cadre à toutes les interventions de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau sur le bassin, ainsi qu'un guide pour l'ensemble des acteurs de territoires.

Il répond aux grands enjeux du bassin :

- -la réduction des pollutions,
- -l'amélioration de la gestion quantitative,
- -la préservation et la restauration des milieux aquatiques,
- -la gouvernance de l'eau.

Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Comme précédemment, les objectifs de gestion sont désormais pris en compte à deux échelles : au niveau du bassin Adour-Garonne avec les enjeux globaux du bon état et au niveau de l'unité hydrographique de référence (U.H.R.), déclinant des objectifs locaux en fonction des conditions particulières liées à une entité hydrographique homogène.

Les quatre orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- ✓ Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE.
- ✓ Orientation B : Réduire les pollutions
- ✓ Orientation C : Améliorer la gestion quantitative
- ✓ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Les chapitres qui sont susceptibles de concerner le projet figurent aux orientations B et C du document. Les orientations A et D sont exclues de l'analyse du fait qu'elles se rapportent à des thèmes non concernés par le captage de « Lachein ».

Orientation B du SDAGE « réduire les pollutions »

Cette orientation, visant à lutter contre les pollutions, préserver et reconquérir la qualité des eaux, compte 43 dispositions réparties en 4 chapitres :

- -Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants :
- -Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée ;
- -Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau ;
- -Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de l'eau, des estuaires et des lacs naturels.

Le premier chapitre, « Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants », traite principalement de l'assainissement, de l'épuration et des eaux pluviales. Il ne concerne donc pas le projet de mise en conformité du captage de « Lachein ».

Le deuxième chapitre, « Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée », traite des pratiques agricoles pour la diminution des « pollutions diffuses ». Le projet de « Lachein » n'est donc pas concerné par ce chapitre.

Dans le troisième chapitre, « Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau », la **disposition B25** « Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés » pourrait concerner le projet de mise en conformité du captage de « Lachein ».

Elle énonce : « Les personnes publiques en charge des services publics d'eau potable portent des programmes d'action de réduction des pollutions responsables de la dégradation de la qualité des eaux brutes au sein de leur aire d'alimentation de captage, afin de fiabiliser durablement la qualité des eaux approvisionnant les populations ».

La mise en place des périmètres de protection autour du captage de « Lachein » et l'instauration des mesures associées permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en règlementant certaines activités anthropiques. De ce fait, la pression liée aux pollutions à la fois accidentelles et diffuses générées par les activités humaines (activités agricoles, forestières, etc.) sera diminuée. Il y aura donc une influence positive sur la qualité de l'eau du captage et, donc, sur la santé humaine.

Dans ces conditions, la disposition B25 du SDAGE est respectée.

Le quatrième chapitre de cette orientation, intitulé « Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de l'eau, des estuaires et des lacs naturels », concerne les écosystèmes lacustres et littoraux, il n'est donc évidemment pas associé au projet associé au captage de « Lachein ».

Orientation C du SDAGE « améliorer la gestion quantitative »

Cette orientation, visant à restaurer durablement l'équilibre quantitatif en période d'étiage, compte 21 dispositions réparties dans les 3 chapitres suivants :

- -mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer ;
- -gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique (en mettant notamment en œuvre les documents de planification ou de contractualisation) ;
- -gérer la crise.

Le chapitre « mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer » comprend 2 dispositions. La première vise les collectivités en charge de l'élaboration des SAGE et les porteurs de plan de gestion des étiages, elle ne concerne donc pas le projet de mise en conformité du captage de « Lachein ».

Seule la disposition C2 « Connaître les prélèvements » concerne le projet puisque les infrastructures comprennent les dispositifs de comptage des volumes prélevés et les abonnés desservis disposent de compteurs individuels.

Dans ces conditions, la disposition C2 du SDAGE est respectée.

Dans le chapitre « gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique », 17 dispositions sont présentes. La quasi-totalité de ces dispositions (C3 à C13 et C16 à C19) dépasse l'échelle du projet étudié et ne ressort pas de l'action du pétitionnaire.

Seules les dispositions C14 « Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau » et C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements » concernent le rendement inférieur à 65%. Dans ces conditions et afin de s'assurer que les dispositions C14 et C15 du SDAGE sont respectées, le SMDEA va engager un plan de résorption des fuites ainsi qu'un recensement des éventuels points de consommation sans comptage (fontaines, lavoirs, ...).

Ainsi, les dispositions C14 et C15 du SDAGE seront respectées.

Le troisième chapitre, réparti en 2 dispositions, vise à gérer les étiages sévères que connait régulièrement le bassin durant l'été et l'automne. Ces situations de crises récurrentes amènent à restreindre voire interdire temporairement certains usages afin de concilier la sécurité de l'alimentation en eau potable, les activités économiques et un niveau d'eau suffisant pour les milieux aquatiques. Ainsi, ce chapitre ne concerne pas directement le pétitionnaire dans le cadre du projet de mise en conformité du captage de « Lachein », sinon dans l'application éventuelle des mesures de crise si elles adviennent.

Le projet de mise en conformité du captage de « Lachein » est parfaitement compatible avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

D.IV. MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES

Suite aux conclusions des chapitres précédents analysant l'incidence du projet sur le milieu naturel, il ressort que la mise en place de périmètres de protection autour du captage de « Lachein » n'aura d'effets que positifs sur l'état qualitatif de la ressource en eau.

En effet, dans la situation actuelle, l'aquifère capté montre une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions de surface avec des non-conformités bactériologiques ponctuelles. La mise en place des périmètres de protection autour du captage permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en règlementant certaines activités anthropiques.

Il n'est pas prévu de travaux de traitement de l'eau pour ce captage étant donné qu'une désinfection, par injection de chlore gazeux, est déjà en place au niveau du réservoir. Ce traitement, intervenant à l'aval du tropplein de restitution de l'eau non utilisée au milieu naturel, n'aura pas d'incidence liée au rejet de l'eau traitée dans le milieu naturel puisque seules des eaux brutes seront restituées au milieu naturel. Aucune mesure corrective ou compensatoire n'est donc à envisager.

L'exploitation de ce captage, depuis plusieurs dizaines d'années, n'est responsable d'aucun impact sur l'environnement. Les modalités d'exploitations seront inchangées au-delà des travaux de la reprise du périmètre de protection grillagée et des travaux de création d'un nouveau captage à l'aval immédiat du captage existant. Ce nouveau captage permet de sécuriser la production d'eau potable de l'UDI concernée. Le volume prélevé, nécessaire aux besoins, n'augmentera pas et devrait même diminuer avec les actions en faveur de l'amélioration du rendement du réseau. Le captage de « Lachein » pour l'alimentation en eau potable n'appelle donc aucune mesure compensatoire.

Considérant le peu d'incidences des travaux, dont aucune ne prend un caractère notable, et l'exploitation déjà existante du captage de « Lachein », génératrice d'incidences nulles ou négligeables, aucune mesure corrective ou compensatoire n'est prévue au titre du projet de régularisation, protection des captages et amélioration de la qualité de l'eau mobilisée pour l'alimentation humaine.

E. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR UN OU PLUSIEURS SITES NATURA 2000

Comme indiqué précédemment, le captage de « Lachein » est situé dans le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836), désigné au titre de la « Directive Habitats »,

Ce site Natura 2000 est décrit ci-dessous :

 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836)

Ce qui suit est du formulaire standard du site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien ».

Le site occupe une surface d'environ 4 377 ha. Il s'agit d'un ensemble de petits massifs calcaires karstifiés avec des sites à orchidées exceptionnels, des grottes de reproduction pour les chauves-souris, un très fort endémisme, des espèces troglophiles, des espèces méditerranéennes en limite d'aire (dont Lavandula angustifolia subsp. Pyrenaica et Ophrys lutea). Ce site possède une vaste zone de prairies avec un réseau de granges abritant des populations importantes de petits et grands Rhinolophes.

Les habitats naturels présents sur le site « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien », sont les suivants :

Tableau 23 : Liste des habitats d'intérêt communautoire, décrits par l'Annexe I de la directive « Habitats » présents sur le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Baloguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien », (Source : INPN)

Types d'habitats inscrits à l'anno	xe I
Code	PE
4030 Landes seches surpplemen	
5130 Formations à Ampierus commune sur landes su pebuses sabares	
6110 Pelouses rupicolus sulceires ou tiesjeniles de l'Alysso-Sedion albi	х
6210 Febuses séches semi-naturales el laciés d'embulssonnement sur calcaires (Festuco-Brometalle) (* aires d'orchédées naturquables)	
6430. Mégaphortivairez hygrophiliss d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpri	
6510 Praines maignes de fauche de basse abhiude (Abpecturus pratensis; Sanguiscota officinalis)	
0210 Plantius rochiussus calcurus avec vigilitation channophytique	
8310 Grottes non exptollèse per le fourtene	
9120 Hiltraies acidophiliss atlantiques à cous-bois à l'ex et parfeit à Tarius (Quercion robon-petrasas switter Fagenon)	
9150 Hétraise autocoles médio-européennes du Cephalinithero-Fagian	
9 180 Forêts de settles, édouils ou ravins du 70to Acentre	×

Les espèces animales, d'intérêt communautaire, présentes sur ce site Natura 2000 sont les suivantes :

Tableau 24 : Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE rencontrées sur le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Saulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (Source : INPN)

		Espèce			
Groupe	Code	Nom scientifique			
1	1083	Lucanus cervus			
) L	1087	Rosalia alpina			
116	1088	Cerambyx cerdo			
1	1092	Austropotamobius pallipes			
F.	1163	Cottus gobio			
М	1301	Galemys pyrenaicus			
M	1303	Rhinolophus hipposideros			
м	1304	Rhinolophus ferrumequinum			
м	1305	Phinolophus euryale			
м	1307	Myotis blythii			
ж	1308	Barbsstella barbastellus			
м	1310	Miniopterus schreibersii			
М	1321	Myotis emarginatus			
M	1323	Myotis bechsteinii			
M:	1324	Myotis myatis			

D'autres espèces faunistiques remarquables peuvent être citées sur ce site :

Tableau 25 : Liste des espèces faunistiques remarquables susceptibles d'être rencontrées sur le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Saur et d'Astien » (Source : INPN)

		Espèce	
Groupe	Code	Nom scientifique	
DEC		Specinimus diecki	
1		Aphaenops pluto	
(0)		Aphaenops cerberus	
м		Eptesicus serctinus	
м		Myofs mystacinus	
M		Myotia nattereri	
M		Nyctalus leisieri	
M		Pipistrellus pipistrellus	
М		Hypsugo savil	
М		Plecotus auntus	
М		Plecofus austriacus	
M		Tadarida teniotis	
M		Piplatrellus Kutili	
M		Myotis daubentonii	

Le captage de « Lachein aura une incidence négligeable sur le site Natura 2000 « Chars de Moulis et de Liqué, grotte d'Aubert, Soulane de Balaguères et de Sainte-Catherine, granges des vallées de Sour et d'Astien » (FR7300836), compte-tenu :

- du fait qu'il s'agisse de la mise en conformité de ressources en eau destinées à la consommation humaine exploitées depuis plusieurs années et visant à une meilleure protection des ouvrages de captages et de l'environnement;
- de la taille modeste du Périmètre de Protection Immédiate (PPI), clôturé sur environ 161 m², par rapport à la superficie du site Natura 2000;
- de la nature peu destructive des travaux de mise en conformité (mise en place de la clôture, réhabilitation des ouvrages de captages);
- de la courte durée des travaux ;
- de l'absence de site de nidification à proximité des captages;
- des travaux prévus hors période de nidification (travaux prévus de septembre à mi-novembre).

Rappelons qu'une partie des matériaux sera héliporté mais que les vols seront réalisés uniquement en période diurne et hors période sensible pour les chiroptères présents dans la zone Natura 2000 ici présentée.

Le captage de « Lachein » est localisé au sein d'un site Natura 2000 mais le projet n'aura pas d'impact ni sur les espèces ni sur les habitats d'intérêt communautaire rencontrés dans ce site Natura 2000.

Un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est annexée au présent dossier.

SMDEA – Dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour le captage de « Lachein » sur la commune de Buzan

F. ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant le captage de « Lachein »

Annexe n°2 : Fiches des ZNIEFF concernées par le captage de « Lachein »

Annexe n°3 : Fiche de la masse d'eau FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne »

Annexe n°4 : Dernière analyse au captage de « Lachein »

Annexe n°5 : Analyse P2 en sortie du réservoir de Balagué

Annexe nº6: Analyse SPECI au captage de « Lachein »

Annexe nº7: Plan de situation au 1/25000

Annexe nº8 : Plan des réseaux détaillés

Annexe n°9: Examen de conformité à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements relevant notamment de la rubrique 1.3.1.0

Annexe n°10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000

Annexe n°1 : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant le captage de « Lachein » Laurent PRESTIMONACO

Hydrogéologue agréé pour le département de l'ARIEGE

Route de Latour Debat le Cami 31310 MONTESQUIEU VOLVESTRE tel: 05 61 41 11 22 fax: 05 61 41 02 24

fax: 05 61 41 02 24 e mail: laurent.prestimonaco@aquila-conseil.fr

Rapport d'expertise hydrogéologique Concernant

La validation des périmètres de protection du captage de

« Lachein Sup Boussarach»

COMMUNE DE BALAGUERES (SMDEA)

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

septembre 2019

1. OBJET ET CADRE DE L'INTERVENTION

Ce rapport a pour objet d'expertiser le captage de Lachein Sup Boussarach situé sur la commune de BUZAN qui alimente en eau potable les hameaux de Balagué et Agert situés sur la commune de BALAGUERES. En matière d'eau potable, la commune de BALAGUERES est adhérente au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA).

Il fait suite à ma désignation par le Délégué départemental de l'ARS de l'ARIEGE, dans son courrier du 11 juin 2019.

Il a été rédigé à partir d'un dossier technique préparatoire du SMDEA (juin 2019) comprenant notamment le rapport hydrogéologique précédent établi par Mr Alain MANGIN (Hydrogéologue agréé) en octobre 2004 et les dernières analyses effectuées pour l'ARS sur cette ressource en mai 2016 (cf. Annexe 1).

Ce captage est localisé à plus de 3,2 km à l'ouest du hameau de Balagué. Il est situé dans le fond d'un petit vallon. Son cadre géologique est complexe car situé sur la «Faille nord-pyrénéenne » (FNP) qui porte à l'affleurement des formations paléozoïques à mésozoïques très compartimentés et tectonisés (Figure 1).

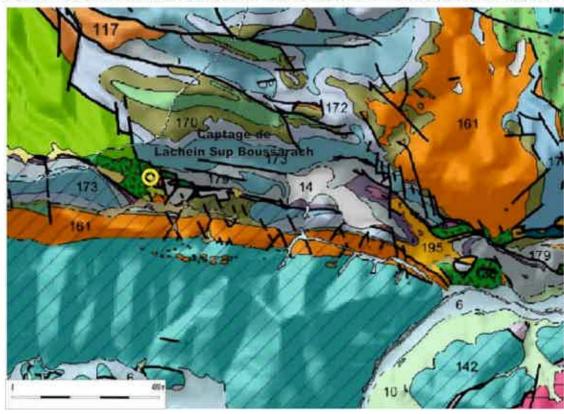


Figure 1 : Localisation du captage (d'après carte géologique harmonisée du département de l'Ariège)

La visite de terrain a été effectuée le 05 juillet 2019 en présence notamment de Mme J. LE CHENADEC Chargé d'études au SMDEA et de Mr J. L. BERNARD Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire à L'ARS.

2. LE CAPTAGE DE LACHEIN SUP BOUSSARACH

2.1 Présentation générale et localisation

Situé à 3,2 km à l'ouest du hameau de Balagué, ce captage de sources constitue l'unique ressource en eau des UDI « Balagué » (009000909) et « Agert » (009003841) qui desservent aujourd'hui une population permanente de 101 personnes réparties dans ces deux hameaux de la commune de BALAGUERES. Le captage de sources est localisé sur la parcelle n°2395 - Section A, de la commune de BUZAN.

Les coordonnées Lambert 93 et NGF IGN 69 du captage relevés par un géomètre expert le 05 juillet 2019 sont (cf. Annexe 2):

	Captage
X	534780,56
Y	6209709,60
Z	872,83m

2.2 Description de l'ouvrage de captage et du cadre hydrogéologique

Constitué d'une construction maçonnée refait en 2005, le captage collecterait à partir de drains subhorizontaux, cinq arrivées d'eaux dont trois issues d'un tuyau vers un dessableur (cf. Figure 2).



Figure 2 : Situation du captage (Photos du 05/07/2019) et UDI « Balagué » et Agert ».

Le captage intercepte dans un vallon au pied d'une rupture de pente plusieurs sources diffuses d'un aquifère superficiel constitué par des colluvions de pente.

La ressource disponible (débit ponctuel mesuré de 0,3 l/s au mois de juillet 2004) répond tout juste aux besoins actuels des UDI par l'intermédiaire de deux réservoirs (cf. Figure 2). Il est possible qu'il y ait une augmentation des besoins à moyen terme (potentiel de création d'environ 20 logements neufs sur les deux hameaux d'après le PLU qui a été élaboré en 2015).

Les résultats d'analyses du dernier prélèvement d'eau brute effectué le 10/05/2016 pour l'ARS au niveau du captage étaient conformes aux exigences de qualité (cf. Annexe 1); contrairement aux résultats des analyses du dernier prélèvement d'eau distribué traité au niveau du réservoir de Balagué (11/09/2018). L'ARS a demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau (non-conformité aux limites de qualité bactériologiques).

L'origine de la ressource est donc à rechercher dans la présence d'un aquifère interstitiel, associé à des formations colluviales et dont la recharge est tributaire de la fréquence des précipitations.

2.3 Les mesures de protection

Les périmètres de protection (P.P.R. et P.P.E.) élaborés en octobre 2004 par l'hydrogéologue agrée sont globalement toujours adaptés à l'environnement du captage mais sont reprécisés au niveau cartographique. Le périmètre de protection immédiate (P.P.L.) est modifié dans sa partie sud pour intégrer une ressource supplémentaire (source diffuse) disponible dans le périmètre mais actuellement non captée car située plus bas que le captage actuel (cf. Figures 3 et 4).

2.3.1 Captage et ressource

La ressource captée actuellement risque d'être insuffisante par rapport aux besoins futurs. Un nouvel ouvrage de captage devra donc être réalisé à l'extrémité sud du nouveau P.P.L. pour intégrer la ressource supplémentaire.

Le traitement devra être revu au niveau des réservoirs pour rétablir la qualité des eaux distribuées.

2.3.2 Périmètre de protection immédiate (P.P.I.) (cf. Figure 3)

Les limites du périmètre seront constituées par les parcelles existantes n°2333, 2395 et un prolongement vers le sud dans la parcelle n°2396 pro parte de la section A de la commune de BUZAN (cf. Annexe 2).

Le périmètre devra être clôturé. Toutes activités, installations ou dépôts seront interdits, excepté ceux en relation directe avec l'exploitation du captage.

Le terrain restera régulièrement entretenu et débroussaillé. L'entretien du périmètre sera effectué manuellement ou mécaniquement, l'emploi de produits phytosanitaires étant absolument prohibé.

2.3.1 Périmètre de protection rapprochée (P.P.R.) (cf. Figure 3)

Ces terrains majoritairement non arborés appartiennent à plusieurs parcelles de la commune de BUZAN (parcelles n° 2387, 2385, 2388, 2389) ainsi que les parcelles n° 19 et 20 intégrant des constructions ruinées.

Il conviendrait d'interdire tout ce qui pourrait nuire à la qualité des eaux soit tout dépôt et épandage de produits quelle qu'en soit la nature, la stabulation du bétail, l'utilisation des ruines dans un but d'habitation ainsi que les coupes à blanc, le dessouchage et la création de pistes.

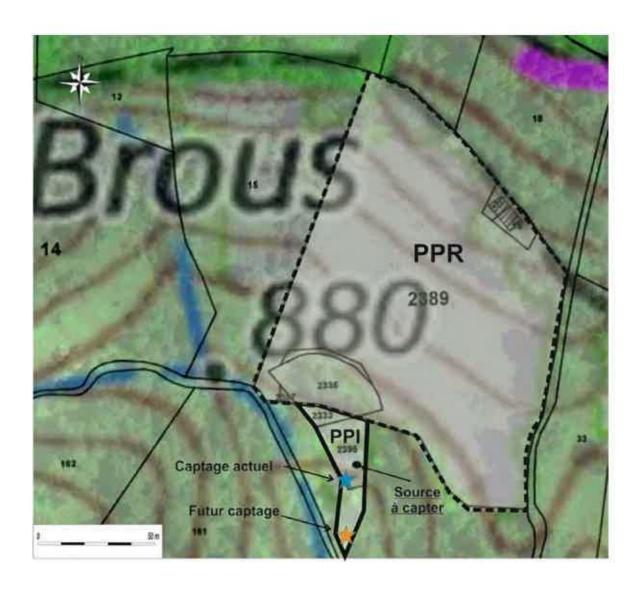


Figure 3 : P.P.I. et P.P.R. du captage de Lachein Sup Boussarach

(Fond codastral, carte topographique IGN et photo nérienne dans Geoportuit)

2.3.2 Périmètre de protection éloignée (P.P.E.) (cf. Figure 4)

Extension du précédent périmètre vers le sommet (Tuc de Garbé) sur 300m (pentes boisées les plus fortes), où il conviendrait de respecter strictement la réglementation concernant la protection des eaux.

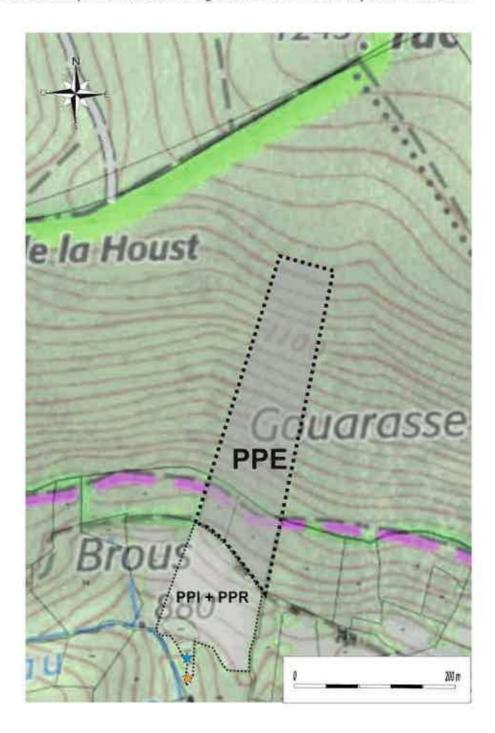


Figure 4 : Périmètres de protection du captage de Lachein Sup Boussarach (vond 1GN dans Géophertall)

3. CONCLUSIONS

Je donne un avis favorable à l'exploitation du captage par la commune de BALAGUERES (SMDEA), sous réserve des résultats des analyses chimiques et bactériologiques des eaux et à la condition que soient respectées les prescriptions précédemment énoncées.

Fait à MONTESQUIEU VOLVESTRE le 13-09-2019

3

Laurent PRESTIMONACO

Hydrogéologue Agréé pour le département de l'ARIEGE

ANNEXE 1





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sonitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67 Fax : 05.34.09.36.40 SMDEA

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 10/05/2016 à 11h30 pour l'ARS et par CAMP : F.ZIMMERMANN

Nom et type d'installation : SOURCES DE LACHEIN (MELANGE DE CAPTAGES)

Type d'equ: EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : ARRIVEE RESERVOIR)

Code point de surveillance : 0000003261 Code installation : 001957 Type d'analyse : MPRPG
Code Sise analyse : 00104220 Référence laboratoire : F-16-22287 Numéro de prélèvement : 00900104080

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900104080)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur

pour l'ensemble des paramètres

mesurés.

mardi 11 juin 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

1, Bd Alsace Larraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tel : 05 34 09 36 36

			Limites de qualité		Références : qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	11	fit.	41 2	1		
Température de l'eau	11.4	°C		25		Ţ
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
oH .	7.70	unité pH	1	I		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Oxvoène dissous	14.7	ma/L				
Oxygène dissous % Saturation	148	%				

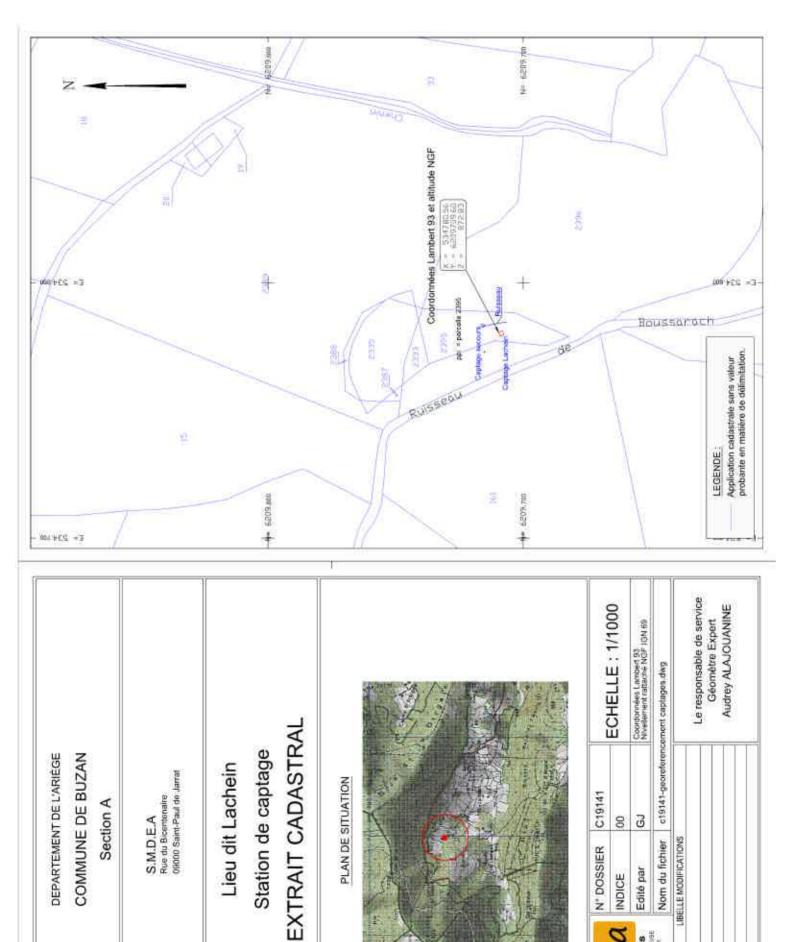
			Limites	le qualité		nces de lité
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Max
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				1
Coloration	₹5	ma(Pt)/L				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélométrique NFU	0.22	NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Tétrachloroéthvlène-1122	<1	ua/L				
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	*1	ua/L				
Trichloroéthvlène	<1	un/L				-
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	ma/L		1.0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	(6	na(CO3)/L		Ī		Ĭ.
CO2 libre calculé	7	ma/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2	ANS OBJE				
Hvdroaenocarbonates	185	ma/L				
pH d'éauilibre à la t° échantillon Titre alcalimétrique complet	7.79 15.3	unité oH				
Titre hydrotimétrique	16.2	9.5				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	45	ua/L				
Managnèse tatal	- 5	ua/L				
MINERALISATION		11				
Calcium	62 02	in a /I		T		_
Chlorures	12	ma/L		200		
Conductivité à 25°C	314	u5/cm				
Maanésium	3,34	ma/L				
Potassium	0,30	ma/L				
Silicates (en ma/L de SiO2)	41	10(5(02)/1		200		
Sodium Sulfates	1.23	ma/L ma/L		250		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	0,0	maze		230		-
	11 1/280	120				
Antimoine Arsenic	45 45	ua/L ua/L		100		
Bore mg/L	40 010	ma/L		100		
Cadmium	-(1	t/a/L		5		
Fluorures ma/L	(0.050	ma/L				
Nickel	45	ua/L		0.00		
Sélénium		ua/L		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	N.					
Carbone organique total	0.38	ma(C)/L		10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	ma/L		4.0		
Nitrates (en NO3)	0.8	ma/L		100.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05 <0.04	ma/L 1a(P2O5)/				
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	10.04	Idireosi		-		-
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	1 24			10000		
Entérocoques /100ml-MS Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL) n/(100mL)		20000		
	U	INVITOURIL)		20000		-
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	- A Man	7,5400		2.0		
2 4-D 2 4-MCPA	<0.010 <0.010	ua/L ua/L		20		
Triclopyr	40 020	ua/L		20		
PESTICIDES CARBAMATES	10020	100/2				1
Asulame	<0.100	ua/L		2.0		
PESTICIDES DIVERS	10.100	UM/ L		2.0		_

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE

Délégation départementale de l'ARIEGE 1, Bd Alsace Lorraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

Aminopyralid	N.M.	ua/L	2.0	1
AMPA	<0.030	ua/L	2.0	
Bentazane	<0.010	uo/L	2.0	
Bromadiolone	<0.050	ua/L	2.0	
Clopyralid	<0.100	ua/L	2.0	
Fluroxypir	<0 100	ua/L	2.0	
Glyphosate	<0.030	uo/L	20	
Piclorame	<0.05	ua/L	2.0	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	5.0	
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Dicamba	<0.100	ua/L	2.0	
PESTICIDES SULFONYLUREES				
Amidosulfuron	40.020	ua/L	2.0	
Metsulfuron méthyl	<0.010	ug/L	2.0	
Thifensulfuron méthyl	<0.010	ua/L	20	

ANNEXE 2



géomètres - experts

IND DATE Document d'origine

SMDEA – Dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour le captage de « Lachein » sur la commune de Buzan
Annexe n°2 : Fiches des ZNIEFF concernées
par le captage de « Lachein »









Soulane de Balaguères au Char de Liqué (Identifiant national : 730012100)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ0411)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège), .- 730012100, Soulane de Balaguères au Char de Liquè. - INPN, SPN-MNHN Paris, 22P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012100.pdf

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) :Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège)

Centroïde calculé : 499534°-1775113°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 27/11/2009
Date actuelle d'avis CSRPN: 27/11/2009
Date de première diffusion INPN: 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN: 17/06/2014

	_
1. DESCRIPTION	
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	
6. HABITATS 5	
7. ESPECES	
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	
9. SOURCES	



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

Département : Ariège

Commune: Buzan (INSEE: 09069)
Commune: Arrout (INSEE: 09018)
Commune: Argein (INSEE: 09014)
Commune: Saint-Lizier (INSEE: 09268)
Commune: Balaquères (INSEE: 09035)

Commune : Moulis (INSEE : 09214)
 Commune : Cazavet (INSEE : 09091)

- Commune : Montégut-en-Couserans (INSEE : 09201)

Commune : Audressein (INSEE : 09026)
 Commune : Villeneuve (INSEE : 09335)
 Commune : Montgauch (INSEE : 09208)

Commune : Saint-Jean-du-Castillonnais (INSEE : 09263)

- Commune : Engomer (INSEE : 09111)

1.2 Superficie

5178,76 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 1077 Maximale (mètre): 1371

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF s'étend en rive gauche du Lez, et correspond à un ensemble de petits massifs karstiques de moyenne altitude (altitude maximale : 1 380 m). Les conditions locales qui y règnent en font une zone sèche relativement originale dans le contexte de l'ouest ariégeois. D'un point de vue paysager, même si les milieux forestiers dominent, il existe de beaux ensembles de milieux agropastoraux sur calcaire : landes, pelouses sèches et prairies de fauche. L'agriculture est une agriculture de montagne de type extensif. Globalement, les réseaux de haies entre les parcelles sont bien conservés, ce qui confère, avec la présence de granges isolées, un attrait particulier au paysage. Enfin, les milieux rocheux (falaises et affleurements) marquent aussi le paysage. Une partie de la ZNIEFF correspond au site Natura 2000 « Char de Moulis et de Liqué [...] ». Elle correspond à un sous-bassin collecteur pour la rivière le Lez.

Sur le plan des habitats, on peut citer : les milieux forestiers avec les bois occidentaux de Chêne pubescent (Quercus pubescens), déterminant, les hêtraies sur calcaire (Cephalanthero-fagion) et les forêts de ravins (Tilio-acerion), présentes par différents faciès à la fois sur les fortes pentes calcaires en exposition sud et des fonds de vallons confinés et plus froids, ces deux derniers types de milieux forestiers étant des habitats d'intérêt patrimonial européen au sens de la directive « Habitats » ; les habitats agropastoraux, avec des pelouses sèches sur calcaire riches en orchidées de type Mesobromion, des pelouses sèches sur débris rocheux (Alysso-Sedion albi), des prairies de fauche de basse altitude et des prairies de fauche de montagne, tous étant des habitats de la directive « Habitats » ; un habitat original et de fort intérêt patrimonial constitué par les sources pétrifiantes et leur communauté végétale associée (mousses) habitat également de la directive « Habitats » ; les milieux rocheux avec des communautés végétales de falaise particulières (Saxifragion mediae), ou qui accueillent des aires de rapaces patrimoniaux ; les grottes, qui abritent une faune très spécialisée (vertébrés et invertébrés) avec un fort taux d'endémisme.

Sur le plan botanique, on observe un cortège d'espèces à fortes affinités méditerranéennes dont quelques orchidées comme l'Orchis parfumé (Orchis coriophora subsp. fragrans), protégé au niveau national, ou l'Ophrys jaune (Ophrys lutea). Quelques espèces messicoles sont présentes dans les cultures près des villages : la Renoncule des champs (Ranunculus arvensis), la Violette des champs (Viola arvensis), la Mâche à oreillettes (Valerianella rimosa)... La ZNIEFF présente aussi une diversité



mycologique intéressante : une trentaine d'espèces de champignons remarquables sont connues à ce jour. Sur le plan faunistique, la ZNIEFF présente plusieurs intérêts. L'avifaune est bien représentée avec la présence de galliformes de montagne : Grand Tétras (Tetrao urogalus) et Perdrix grise de montagne (Perdix perdix hispanicus). Le Hibou grand-duc (Bubo bubo) est aussi nicheur sur la zone. Le Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus), espèce endémique et d'intérêt patrimonial européen, est présent dans les cours d'eau. Les grottes abritent des espèces de mollusques, de coléoptères et de crustacés cavernicoles avec un taux d'endémisme élevé et une valeur patrimoniale importante (coléoptères du genre Aphaneops, etc.) et qui sont aussi le lieu de reproduction d'espèces de chauves-souris. La ZNIEFF est d'une importance particulière pour ce groupe puisque 11 espèces fréquentent en hivernage ou période de reproduction la zone, dans les nombreuses cavités ou les granges. Ces espèces sont protégées au niveau national et concernées par la directive « Habitat - Faune - Flore ».

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Tourisme et loisirs
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Karst
- Coteau, cuesta
- Falaise continentale
- Montagne
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires	
- Ecologique - Oiseaux - Mammiféres - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique	 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales Fonctions de régulation hydraulique Fonctions de protection du milieu physique 	- Paysager - Scientifique	

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette ZNIEFF délimite un ensemble de milieux secs (pelouses sèches du Mesobromion et du Sedion albi, bois de chênes pubescents) assez original pour l'ouest de l'Ariège, et repose sur un karst et un milieu souterrain exceptionnel. Sur toute la moitié est, les contours correspondent à la limite entre le massif montagneux et les zones de plaine, excluant les zones plus artificialisées (villages). Au nord-ouest, c'est la topographie du terrain, ligne de crête et talweg, qui a dicté la limite. Au sud-ouest, les limites intègrent les zones de présence de la Perdrix grise de montagne.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet negatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques	- Orthoptères - Coléoptères	- Mammifères - Oiseaux - Ascomycètes - Basidiomycètes		

- Hyménoptères

Crustacés
 Arachnides
 Myriapodes
 Odonates
 Lépidoptères
 Diptères

- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	54.12 Sources d'eaux dures		Informateur : ANA (Piot Christian)	(i)	2006 - 2006
	62.1 Végétation des falaises confinentales calcaires			1	
	62,12 Falaises calcaires des Pyrénées centrales		Informateur : Mimblelle Charlotte	(4)	2005 - 2005
	65 Grottes			1	
	41.711 Bais occidentaux de Quercus pubescens		Informateur : ANA (Barascud Yannick), ONF Midi-Pyrénées (Barascud Yannick), Mimbielle Charlotte	(4.)	2005 - 2005
	41.4 Forêts mixtes de pentes et rayins			13.	



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.22 Frénaies-chênaies et chénaies-charmaies aquitaniennes		Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF Midi- Pyrénées (Savoie Jean- Marie)	/4	1991 - 1991
	37 Prairies humides et mégaphorbiales	-		(1)	
	34.3 Pelauses pérennes denses et steppes médio-européennes			10	
	34.11 Pelouses médio- européennes sur débris rocheux	-		31	
	31.2 Landes séches			10	
	41.16 Hétrales sur calcaire			(all)	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.88 Fruticées à Genévriers communs			Ĩđ	
	82 Cultures			50	
	41.12 Hétraies atlantiques acidiphiles		=	5	
	41 Forêts caducifoliées			40	
	42 Forêts de coniféres			10	
	38.3 Prairies de fauche de montegne			5	
	38.2 Prairies de fauche de basse altitude			5	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

r Période d'observation	2003 - 2003	1984 - 1984	1984 - 1984	2003 - 2003	1984 - 1984	1984 - 1984	1984 - 2003	1992 - 1992	2003 - 2003
Effectif supérieur estimé	**	i é s	· —	₩	· +-	ser	F		
Effectif Inférieur estimé	40	=	-	æ	68	æ	*		
Degré d'abondance									
Sources	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)	Information: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ATEK (Lescher-Mouloue Françoise)	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informatieur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informatieur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: Anonyme	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction Indéterminée	Reproduction	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou
Nomm vernaculaire de l'espèce									Cépe royal
Nom scientifique de l'espèce	Ischyropsalis pyrenaea Simon, 1872	Deutonura deficiens deficiens Deharveng, 1979	Friesea subterranea Cassagnau, 1958	Oncopodura fricuspidata Cassagnau, 1964	Pseudosinella Impediens Gisin & da Gama, 1969	Pseudosinella subduodecima Gisin & da Gama, 1970	Pseudosinella theodoridesi Gisin & da Gama, 1969	Arrhenis acerosa (Fr. Fr.) Kühner	Boletus regius Krombholz
Code Espèce (CD_NOM)	337090	250399	215941	216325	216238	216254	216262	34058	29465
Groupe	Arachnides		Li		Autres	,			Basidiomycelles



Année/ Période d'observation	2002 - 2002	1992 - 1992	2003 - 2003	1991 - 1991	2003 - 2003	1992 - 1992	1991 - 1992	1994 - 1994	1991 - 1991	2002 - 2002	1993 - 1983
Effectif supérieur estimé											
Effectif inférieur estlmé											
Degré d'abondance											
Sources	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informatieur : Anonyme	Informateur : ARIÁNE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas):	Informatiour: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicokas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction perfaire ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce		Cortinaire			Collybie rameuse	Polypore en touffes	Hygrophore des poètes	Clavaire fistuleuse	Pleurote en huitre		
Nom scientifique de l'espèce	Chemonophyllum candidissimum (Berk & Curt. ? Sacc.) Singer	Cortinarius splendens R Henry ex R. Henry	Crepidotus calolepis (Fr.) P. Karsten	Cystoderma terreyl (Berkeley & Br.) Harmaja	Dendracollybia racemosa (Pers. Fr.) R.H. Peterson & S. A. Redhead	Grifola frondosa (Dicks.: Fr.) S.F. Gray	Hygrophorus poetarum Heim	Macrotyphula fistulosa (Holmskjold : Fr.) R.H. Petersen	Pleurotus ostreatus (Jacq.: Fr.) Kummer	Pluteus satur Kahner & Romagn,	Thelephora anthocephala (Bull : Fr.) Fr.
Code Espèce (CD_NOM)	34309	35646	33082	38190	462203	42644	30471	40981	34488	38902	44706
Groupe											



Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	1994 - 1994	1 2003 - 2003	1 1958 - 2003	1 1959 - 2003	1 1958 - 2003	1 1947 - 2003	1 1958 - 2002	1994 - 1997	1 1987 - 2003	1 1989 - 2003	1 1967 - 1988	1 1967 - 1993
Effectif inferieur estimé		#0	÷	1 141	1 2#F	æ	ne e	-	¥0:	4	144	
Degré d'abondance												
Sources	Informateur : ARIANE	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire Ecol.ab (UMR 5245)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Mouloue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire Ecol.ab (UMR 5245)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moufoue Françoise), Deltot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ANA (Holliger Benott)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire Ecol.ab (UMR 5245)	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction indeterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction
Nomm vernaculaire de l'espèce								Chevrette bleue				
Nom scientifique de l'espèce	Tricholoma orhubens Quelet	Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)	Aphaenops cerberus (Dieck, 1869)	Aphaenops pluto (Dieck, 1869)	Aphaenops thesias (Plochard de la Brülene, 1872)	Geotrechus orpheus (Dieck, 1869)	Hydraphaenops ehiersi (Abeille de Perrin, 1872)	Platycerus caraboldes (Linnaeus, 1758)	Speonomus infemus (Dieck, 1869)	Speanomus stygius (Dieck, 1869)	Acanthocyclops sensitivus (Graeter & Chappuis, 1914)	Acanthocyclops venustus (Norman
Code Espèce (CD_NOM)	33300	8750	458956	458861	459013	222761	222714	8282	223780	223811	240789	17886
Groupe						Coleoptères					100 mm	Crustaces



Date d'édition : 06/07/2918 https://kipn.mutio//fraces/chieff/73/07/27/00

ré inférieur supérieur Période éstimé d'observation	1 1967 - 1993	1 1967 - 1988	1 2002 - 2005	1 1967 - 1993	1 1967 - 1993	1 1967 - 1993	1 1967 - 1988	1 1967 - 1996	1067 1003	-	-
Sources d'abondance	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informatieur : ANA (Bertrand Alain), ATEK (Rouch Raymond)	Information:	ALEN (NOWN NAVIMOND)	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)
Nomm Statut(s) de l'espèce biologique(s)	Reproduction	Reproduction	Ecrevisse a pleds blancs (L1, Ecrevisse a indeterminée (L1, Ecrevisse palipede (L1)	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction Thibault (L') indéreminée	Reproduction		Reproduction
Nom scientifique ver de l'espèce de	Antrocamptus catherinae Chappus & Rouch, 1960	Antrocamptus chappuisi Rouch, 1970	Austropotamobius pie postilipes patti (L7). (L7). (Lereboullet, 1858) (L7) patti	Ceuthoriectes gallicus Chappuis, 1928	Elaphoidella beuilloni Rauch, 1964	Elaphoidella coiffaiti Chappuis & Kieffer, 1952	Graetenella rouchi Lescher- Moutoue, 1968	Ingolfiella thibaudi Comeau, 1968 TR	Microcharon rouchi Coineau, 1968		Morana catalana Chappuis & Klefer, 1952
Groupe Code (CD_NOM)	240822	240823	18437	17847	240852	432532	240767	244578	240976		240872

Č.		
des		R
(1)		성분
	1	뛺
C	1	88
N	200	8

Année/ Période d'observation	19671993	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1988	1967 - 1988	1967 - 1988	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 2003
Effectif supérieur estimé	*	S ee	÷	*	-		:#:	*	(**	-		
Effectif inférieur estlmé	÷	: (**	æ	4 5	() (2- 1	(*	-	#	-	æ	-	40
Degré d'abondance												
Sources	Informateur: ATEK (Rosch Raymond)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur ATEK (Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce												
Nom scientifique de l'espèce	Nitocrella gracilis Chappuls, 1955	Paracamptus schmelli (Mrázek, 1893)	Parapseudoleptomesoch subterranea (Chappurs, 1928)	Parasalentinalla rouchi Bou, 1971	Parastenocaris dianae Chappuis, 1955	Parastenocaris vandell Rouch, 1988	Pseudocandona rouchi Danielopol, 1973	Salentinella petiti Coineau, 1968.	Speccyclops anomalus Chappuls & Kiefer, 1952	Speacyclops kveferi Lescher- Moutoué, 1968	Speacyclops racovitzai boscensis Kiefer, 1954	Speodyclops racovitzar liquensis Chappuis & Kiefer, 1952
Code Espèce (CD_NOM)	240816	240877	240820	432573	240920	240932	240994	244576	240748	240752	252484	252487
Groupe												



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Annáe/ Période d'observation
416835	Sternasellus virei boul Magniez, 1968		Reproduction Indéterminée	Informatisur: ATEK (Rosch Raymond)		\$1	****	1967 1988
416836	Stonasellus virei hussoni Magniez, 1968		Reproduction indeterminée	Informateur : ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)		n e n	9 4- 8	1967 - 2003
416837	Stenasellus virel virel Dolffus, 1897		Reproduction indeterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		-	*	1989 - 1989
216441	Vandelibathynella vandeli (Delamare Debouteville & Chappuix 1954)	Bathynelle de Vandel (La)	Reproduction indéterminée	Informateur: ATEK (Rooch Raymond)		¥5	*	1967 - 1993
60345	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe,	Hivemage, sejour nors de période de reproduction	Informatieur : GCMP (Bentrand Alain)		÷		1989 - 1994
-	(Schreber, 1774)	Barbasteile	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		(2)	1	1989 - 2005
60243	Galemys pyrenalcus (E Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées, Rat-trompette	Reproduction	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midl-Pyrenees (Bertrand Alain)		i (e)	< €	1976 - 2005
200118	Myotis daubentonii	Murin de	Hivemage, séjour hors de période de reproduction	Information: GCMP (Bertrand Alain)		61	Rési	1989 - 1991
ų –	(Maril, 1917)	Cadomicon	Reproduction Indéterminée	Informateur. ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		#	æ	1987 - 2005
60383	Myotis mystacinus	Munn a moustaches,	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Information: GCMP (Bertrand Alain)		23	2	1989 - 1991
	(Marry, 1911)	moustaches	Reproduction Indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		4		1989 - 2005
60408	Myotis natteren	Murin de Natterer, Vespertition	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Information: GCMP (Bertrand Alain)		N	2	1989 - 1991
	(Vital) (Vital)	de Natterer	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midl-Pyrénées (Bertrand Alain)		÷	n a	1989 - 2005



Date d'édition : 06/07/2018 https:///wph.muhn/h/zose.cneff/73/07/27/00

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60313	Rhinolophus	Petil rhinolophe	Hivernage, sejour hors de période de reproduction	Informateur: GCMP (Bertrand Alain)		11	17	1989 - 1996
		(Bechstein, 1800)		Reproduction Indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		=	i i	1987 - 2005
	162995	Abida bigerrensis (Moguln- Tandon, 1856)	Maillot grimace	Reproduction certains ou probable	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		·	÷	1993 - 1993
	199831	Abida pyrenaearia (Michaud, 1831)	Mailtot des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur: Anonyme		2-	1 6	1993 - 2005
	163002	Chondrina bigornensis (Des Moulins, 1835)	Maillot de Bigorre	Reproduction certains ou probable	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		÷	÷	1995 - 1995
Mollusques	162690	Cochlostoma noulet (Dupuy, 1951)	Cochlostome des Pyrénèes	Reproduction certains ou probable	Informateur; CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		¥0.	***	1993 - 2005
	162685	Cochlostoma obscurum obscurum (Drapamaud, 1805)	Cochlastome montagnard	Reproduction certains ou probable	Informateur Anonyme		¥3	æ	1993 - 2005
	62167	Motessiera simonisna (Saint- Simon, 1848)	Moltessiene de la Garonne	Reproduction certains ou probable	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		-	÷	1989 - 1996
	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)	Verligo de Des Moulins	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		¥e:	(1 0)	1989 - 1996
80	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	Reproduction certains ou probable	Informateur; ANA (Garric Julien)		2	2	2004 - 2004
Oiseaux	2662	Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892		Reproduction	Informateur : OGM		v 6€3	*	2005 - 2005



Date displayments (NZOPE (NZOPE) Date (NZOPE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2966	Tetrao urogallus aquitanicus Ingram, 1915		Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGM		-	+	2005 - 2006
	82909	Anthericum ramosum L., 1753	Phalangere rameuse, Anthéricum ramitie	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maunce, Holliger Benoit)	Fort	F.	100	1990 - 1997
	84229	Asanna procumbens Mill., 1768	Muffler asaret, Petit Asaret	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice)	Fgr	#	10	2003 - 2003
	92097	Coelogiossum vinde (L.) Hartm., 1820	Orchis vert, Orchis grenouille, Satynon vert	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Hottiger Benoit)				1997 - 1997
	133817	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1753	Oeillet barbu, Oeillet de Girardin	Reproduction pertaine ou probable	Informateur : ONF (Savoie Jean-Marle)				1991 - 1991
	99495	Galium papillosum Lapayr,, 1813	Gaillet à fruits papilleux	Reproduction certaine ou probable	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise)	For			2008 - 2008
Phanérogames	106367	Listera cordata (L.) R.Br., 1813	Listère à feuilles cordées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Guerby Lucien, Holliger Benott)	Fort			1994 - 1994
	110341	Ophrys arachottformis Gren. & M.Philippe, 1860	Ophrys Araignée, Ophrys en forme d'araignée, Ophrys arachnitforme, Ophrys brillant	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benott)				1997 - 1997
	138369	Orchis corophora subsp. fragrans (Pollini) K.Richt., 1890	Orchis à odeur de vanille	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc). CEN Mid-Pyrénées (Déjean Sylvain)		E	100	2005 - 2005
	138658	Petrorhagia saxifraga subsp saxifraga (L.) Link, 1829	Oeillet des rachers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoff)				1997 - 1997



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estlmé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116932	Ranunculus arvensis L., 1753	Renoncule des champs: Chausse- trappe des blés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tesser Marc)				2006 - 2006
	121603	Scilla autumnalis L., 1753	Scille d'automne	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maunce, Holliger Benoit)	Moyen	Ŧ	100	1990 - 1997
	140929	Sempervivum tectorum subsp. tectorum L., 1753	Grande Joubarbe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		E	001	2005 - 2005
	125976	Teuchum botrys L., 1753	Germandråe bofryde	Reproduction certaine ou probable	Informateur ; ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Ē	Ŧ	100	2005 - 2008
	128491	Valerianella rimosa Bastard, 1814	Valerianelle sillonnée	Reproduction certaine ou probable	Informateur ; CBNPMP (Laigneau Françoise)	Fort			2008 - 2008
	189745	Barbatula Linck, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : ONEMA		e e	-	1988 - 2002
LOSSOIS	191213	Cottus Linnaeus, 1758	Chabots	Reproduction	Informateur : ONEMA		3 2- 3	9 € 3	1988 - 2002

7.2 Espèces autres

Groupe Es	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) blologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif Inférieur estimé	Effectiff supérieur estimé	Année/ Période d'observation
(#E)	48070	Hypocrea rufa (Pers. ex Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 2002
	29450	Boletus queletti Schulzer von Müggenburg	Bolet de Quelet	Reproduction certaine ou probable	Informateur ; ARIANE (De Munnik Nicolas).				2003 - 2003
Basidiomycetes 2	29962	Cantharellus onereus (Pers. Fr.) Fr.	Chanterelle cendrée	Reproduction pertains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991



Date d'edition : 06/07/2918 https://wpn.muth////poscorone/f/30072100

Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	1991 - 1991	1992 - 1992	1994 - 1994	1994 - 1994	1994 - 1994	1991 - 1991	1991 - 1991	1991 - 1991	1991 - 1991	1 1989 - 2005	1987-2005	1 1988 - 2005
Effe supe esti												
Effectif inférieur estimé					1					*	\$ 3	·
Degré d'abondance												
Sources	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: Anonyme	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur	Informateur	Informateur ARIANE	Informateur: ARIANE	Informateur ; ANA (Bertrand Alain)	Informatieur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)	Informateur
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction
Nomm vernaculaire de l'espèce	Clavaire en pilon	Cortinaire à belles couleurs			Lenzite baleine	Russule alutacée	Russule fetide.	Russule launer-cerise	Russule maculée	Sérotine commune	Vespère de Savi	Marry do Rocherton
Nom scientifique de l'espèce	Clavariadelphus pistiflaris (L. Fr.) Donk	Cortinarius calochrous (Pers. Fr.) Fr	Cortinantus variecolor (Pers. Fr.) Fr.	Lactarius mairei var. zonatus A. Pearson	Lenzites warnieri Duneu & Montagne	Russula alutacea (Pers. Fr.) Fr.	Russula foetens (Pers.: Fr.) Pers.	Russula laurocerasi Melzer	Russula maculata Quelet	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Hypsugo savii (Bonaparte, 1837)	Myatis bechsteinii
Code Espèce (CD_NOM)	40883	463231	35806	39363	43255	39558	39751	39862	39897	60360	90509	70301
Groupe											Mammiferes	



Date d'édition : 06/07/2018 https:///wph.muhn/h/zose.cneff/73/07/27/00

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estliné	Année/ Période d'observation
	60400	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Murin a oreilles échancrées, Vespertition a oreilles échancrées	Reproduction	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		+	₹ ₩	1987 - 2005
	60461	Nyctalus Jeisleri (Kuhi, 1817)	Nactule de Leisler	Reproduction Indéterminée	Information: . ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrenees (Bertrand Alain)				1989 - 2005
	79303	Pipistrellus kuhlir (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		*	ne-	1989 - 2005
	60479	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		2#	164	1987 - 2005
	60518	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentnonal	Reproduction	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		÷		1989 - 2005
	60527	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris, Oreillard mendional	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		(44)	:	1993 - 1993
	60557	Tadarida teniotis (Refinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain)			÷	2005 - 2006
Oiseaux	3692	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourniller	Reproduction indéterminée	Informateur ; CEN Midl-Pyrènées (Bertrand Alain)			98	1989 - 1996
	432557	Oedlpoda germanica germanica (Latrellie, 1804)	Oed/pode rouge	Reproduction	Informateur: ANA (Holliger Benott)		E	÷	1997 - 1997
Orthoptères	65613	Phaneroptera falcata (Poda, 1751)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux, Phanéroptère en faulx, Phanéroptère en faux.	Reproduction indeterminée	Informateur : ANA (Holliger Benott)		æ	¥.	1997 - 1997
Phanérogames	131033	Aluga chamaepitys subsp. chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Petite Nette	Reproduction certains ou probable	Informateur; ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benott), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Fort	÷	10	1990 - 2008

Date dedition: 06/07/2918	https://wpn.munin/fozooe/enieft/730012100

Znieff
Zest-Mullis

		Christian			Jean-Marie)	Моуел	ee) Fort		Mayen	Fort
		Christian			Jean-Mane)		(9)			
ANA (Holliger Benott)	Informateur: Maugé Christian	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian	Informateur ; ONF (Savoie Jean-Marie)	Informateur:: ANA (Holliger Benott)	Informateur CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF (Savole Jean-Mane)	Informateur : ANA (Dedieu Maunce)	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur : ANA (Bertrand Alain)	Informateur : ANA (Dedieu Maunce)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise)
certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou
Arabette auriculée	Buplevre anguleux	Corroyere a feuilles de myrte, Redoul, Herbe-aux-tanneurs	Aubépine à deux styles	Oeillet couche	Fetuque d'Auquier	Gentiane de Burser	Gesse aphylle, Gesse sans feuilles	Limodore avorté. Limodore sans feuille	Muscari a toupet, Muscari cheveru	Oenanthe faux boucage
Lam. 1783	Bupleurum angulosum L., 1753	Contaria myrtifolia L., 1753	Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825	Dianthus delloides subsp. deltoides L., 1753	Festuca auquieri Kergüelen, 1979	Gentiana burseri subsp. burseri Lapeyr., 1813	Lathyrus aphaca L., 1753	Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799	Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Denanthe pimpinelloides
83285	87021	92467	92864	133835	98086	135019	105162	159985	108874	109893
Arabis auriculata Arabette pressee.	Lam., 1783 Arabette auriculée probable	Lam., 1783 Arabette auriculée probable probable gupleurum Bupievre anguleux Certaine ou probable probable	Bupleurum Bupleurum Bupleurum Buplewe anguleux Conania myntifolia Conania myntifolia Conania myntifolia de mynte, Reddoul, certaine ou probable Conania myntifolia de mynte, Reddoul, certaine ou probable Herbe-aux-tenneurs probable	Bupleurum Buplevre anguleux Pernoduction angulosum L., 1753 Contania myrtifolia de myrte, Redoul; probable probable Contania myrtifolia de myrte, Redoul; probable Crataegus laevigata Aubépine a certaine ou probable (Phir.) D.C., 1825 Aubépine a certaine ou probable Probable	Bupleurum Bupleurum Bupleurum Bupleurum Bupleure anguleux Conaria myntifolia Conaria myntifolia L., 1753 Corroyère à feuilles Conaria myntifolia Corroyère à feuilles Corradades Conaria myntifolia Aubépine à certaine ou probable (Poir.) DC., 1825 Celliet couche Cettaine ou probable Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825 Celliet couche Cettaine ou probable pertaine ou probable pertaine ou probable	Bupleurum Bupleurum Bupleure anguleux Probable probable probable probable probable probable probable probable angulosum L., 1753 Corrane myrtifolla de myrte, Redour, probable probable probable deliv., 1753 Corrane anguleur deliverative anguleur probable probable delivoides subsp. Crataegus laevigata deux styles probable	Bupleurum Bupleurum Bupleurum Bupleurum Bupleure anguleux Contaria myntifolia L., 1753 Corroyère à feuilles Contaria myntifolia L., 1753 Corroyère à feuilles Contaria myntifolia Corroyère à feuilles Contaria myntifolia de mynte. Redrout, probable Pertoduction Crataegus laevigata Contaria myntifolia Corroyère à feuilles Contaria myntifolia de mynte. Redrout, probable Pentoduction Crataegus laevigata Gentiana de Burser Certaine ou probable Centiane de Burser Certaine ou probable Certaine ou probable	Bupleurum Bupleure anguleux Probable probable probable probable probable probable probable probable contaria myrtifolia de myrte, Redoul, L., 1753 Reproduction de myrte, Redoul, probable probable probable deltoides subsp. DC., 1825 Celllet couche deltoides subsp. Dellet couche probable probable deltoides L., 1753 Celllet couche probable probable gentiana burseri Gentiane de Burser certaine ou probable gentiana burseri Gentiane de Burser certaine ou probable gentiana burseri Gentiane de Burser certaine ou probable probable gentiana burseri Gentiane de Burser certaine ou probable probable gentiana de deltoides sans feuilles probable probable gentiana de des de	Bupleurum Bupleure anguleux Probable probable probable probable probable probable probable probable probable contains myrtifolia de myrte, Redoul, L., 1753 Herbe-aux-fanneurs Reproduction defloides subsp. Den 1825 Getx styles probable probable probable destoides L., 1753 Celllet couche destoides L., 1753 Getxe aphylle. Contains myrtifolia de myrte, Redoul, probable probable destoides L., 1753 Getxe aphylle. Contains myrtifolia de myrte, Reproduction certaine ou probable probable gentians bursen. Catamyrus Gesse sans feuilles grobable timodorum subsp. Limodorum (Limodorum subsp. Limodorum abortivum subsp. Limodorum (Limodorum gentialie probable substitution) sans feuille probable probable gentialie gentia	Lam. 1783 Arabette auriculée probable p

Groupe Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estlimé	Année/ Période d'observation
110426	Ophrys lutes Cav., 1793	Ophrys jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoit)		-	10	1995 - 1997
126563	Thymus polytrichus A.Kem. ex Borbés, 1890	Thym a pilosite vanable	Reproduction certains ou probable	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise)				2008 - 2008
128476	Vaterianella focusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette. Mache	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)				2006 - 2008
129506	Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	Reproduction certains ou probable	Information : ANA (Tessier Marc)				2006 - 2006
110313	Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse commun. Langue de serpent. Ophioglosse Langue-de-serpent	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maunce, Holliger Benoît)	Moyen	F.	90	1990 - 1997



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
7 1277-1387-014	0.50.187	Austropotamobius pallipes		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
Crustacés	18437	(Lereboullet, 1858)	Déterminante	Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)
	62167	Moitessieria simoniana (Saint-Simon, 1848)	Déterminante	Liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Sastéropodes	64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Illen)
	8750	Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458861	Aphaenops pluto (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	458956	Aphaenops cerberus (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459013	Aphaenops tiresias (Piochard de la Brûlerle, 1872)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
		Galemys pyrenaicus		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Ilen)
	60243	(E. Geaffroy, 1811)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	//www.	Rhinolophus hipposideros	14444 C.	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Ilien)
	60313	(Bechstein, 1800)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	002260	Barbastella barbastellus	41000000000000000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Ilen)
	60345	(Schreber, 1774)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	10000000	Eptesicus serotinus	2002	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60360	(Schreber, 1774)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	20220	60383 Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		60400 Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60400		Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	Carrier		B-200	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (ilen)
	//gg/18/411	117	120544	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Ven)
	60461	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	1163444	Pipistrellus pipistrellus	2000000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60479	(Schreber, 1774)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	*3752762	Hypsugo savii	VANSOUS	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60506	(Bonaparte, 1837)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	7220	Plecotus auritus	1,592	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60518	(Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégès sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		Plecotus austriacus		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60527	(J.B. Fischer, 1829)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		Tadarida teniotis	. AN (1971)	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60557	(Rafinesque, 1614)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	-2222211	passings were consulated and a large	ourser	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faunc Flore) (lien)
	79301	Myatis bechsteinii (Kuhi, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	TURNOS	7026 - TWO TOWN - 12868 WILLIAM	V.2909404	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	79303	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		Myotis daubentonii	200 A B	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Fauni Flore) (<i>lien</i>)
	200118	(Kuhl, 1817)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
- 3				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lier
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2966	Tetrao urogallus aquitanicus Ingram, 1915	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités d leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
Oiseaux	(46/00)	Perdix perdix hispaniensis	45520 79 0	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lier
	2992	Reichenow, 1892	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (iler
	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités d leur protection (lien)
	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités d leur protection (lien)
giospermes	133817	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	133835	Dianthus deltoides subsp. deltoides L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Espaces Naturels de Midi- Pyrénées - conservatoire régional	1998	Test d'actualisation de 100 Znieff de pelouses sèches d'Arlège, du Lot, du Tarr et du Tarn-et-Garonne
Bibliographie	Préfecture de l'Anège - DIREN Midi-Pyrénées	2003	Projet de réserve naturelle de l'Ariège,Document préparation Enquête publique, 285 pages
	Rouch R.	1988	Sur la répartition spatiale des Crustacés dans le sous-écoulement d'un ruisseau pyrénéen Annis Limnol, 24,3,213/234.
	ANA (Barascud Yannick)		
	ANA (Barascud Yannick), ONF Midi-Pyrénées (Barascud Yannick), Mimbielle Charlotte		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher- Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	-	
Informateur	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Rouch Raymond)		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît)		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedleu Maurice, Holliger Benoit)		
	ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoît), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian		1



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Garric Julien)		
	ANA (Garric Julien)		
	ANA (Guerby Lucien)		
	ANA (Guerby Lucien, Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Piot Christian)		
	ANA (Piot Christian)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	ANA (Tessier Marc), CEN Midi- Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	Anonyme		
	ARIANE		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)	-	
	ARIANE (personne morale)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		-
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)		
	ATEK (Rouch Raymond)		
	ATEK (Rouch Raymond)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF Midi-Pyrénées (Savoie Jean-Marie)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	Deliot Philippe		
	Dellot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	GCMP (Bertrand Alain)	-	



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	GCMP (Bertrand Alain)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	Mimbielle Charlotte		
	Mimbielle Charlotte		
	OGM		
	OGM (personne morale)		
	ONEMA	-	
	ONEMA (personne morale)		
	ONF Midi-Pyrénées (Barascud Yannick)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		









Massif de l'Arbas (Identifiant national : 730006544)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : Z2PZ2063)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Enjalbal Marc (Nature Comminges), .- 730006544, Massif de l'Arbas. - INPN, SPN-MNHN Paris, 40P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730006544.pdf

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées Rédacteur(s) :Enjalbal Marc (Nature Comminges)

Centroïde calculé: 490213°-1770515°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/01/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/01/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

DESCRIPTION	2
CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	. 6
CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	6
FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	6
BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	. 7
HABITATS	8
ESPECES	11
LIENS ESPECES ET HABITATS	40
SOURCES	40



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Haute-Garonne
- Département : Ariège
- Commune : Prat-Bonrepaux (INSEE : 09235)
- Commune : Orgibet (INSEE : 09219)
- Commune : Saint-Girons (INSEE : 09261)
- Commune : Buzan (INSEE : 09069)
- Commune : Arrout (INSEE : 09018)
- Commune : Urau (INSEE : 31562)
- Commune : Montgaillard-de-Salies (INSEE : 31376)
- Commune : Aspet (INSEE : 31020)
- Commune : Razecueillé (INSEE : 31447)
- Commune : Argein (INSEE : 09014)
- Commune : Saint-Lizier (INSEE : 09268)
- Commune : Augirein (INSEE : 09027)
- Commune : Balaquères (INSEE : 09035)
- Commune : His (INSEE : 31237)
- Commune : Sengouagnet (INSEE : 31544)
- Commune : Soueich (INSEE : 31550)
- Commune : Chein-Dessus (INSEE : 31140)
- Commune : Montastruc-de-Salies (INSEE : 31357)
- Commune : Saleich (INSEE : 31521)
- Commune : Boutx (INSEE : 31085)
- Commune : Castagnède (INSEE : 31112)
- Commune: Moulis (INSEE: 09214)
- Commune : Couret (INSEE : 31155)
- Commune : Saint-Lary (INSEE : 09267)
- Commune : Mauvezin-de-Prat (INSEE : 09183)
- Commune : Francazal (INSEE : 31195)
- Commune: Aucazein (INSEE: 09025)
 Commune: Portet-d'Aspet (INSEE: 31431)
- Commune : Castelbiague (INSEE : 31114)
- Commune : Cazavet (INSEE : 09091)
- Commune : Montégut-en-Couserans (INSEE : 09201)
- Commune : Lorp-Sentaraille (INSEE : 09289)
- Commune : Audressein (INSEE : 09026)
- Commune : Milhas (INSEE : 31342)
- Commune : Arbas (INSEE : 31011)
- Commune : Caumont (INSEE : 09086)
- Commune : Illartein (INSEE : 09141)
- Commune : Villeneuve (INSEE : 09335)
- Commune : Montgauch (INSEE : 09208)
- Commune : Saint-Jean-du-Castillonnais (INSEE : 09263)
- Commune : Engomer (INSEE : 09111)
- Commune : Galey (INSEE : 09129)
- Commune : Herran (INSEE : 31236)
- Commune : Estadens (INSEE : 31174)
- Commune : Fougaron (INSEE : 31191)

1.2 Superficie

27233,33 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 319 Maximale (mètre): 1602



1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le massif de l'Arbas réunit un vaste territoire (27 000 ha), de l'étage collinéen à l'étage montagnard du piémont pyrénéen central, situé sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège. Cette ZNIEFF de type 2 inclut 6 ZNIEFF de type 1. Il s'agit des premiers reliefs maieurs localisés au sud du fleuve de la Garonne et au sud-ouest de la rivière du Salat. Dans la partie méridionale, le paysage est marqué par une longue ligne de crêtes qui se dresse soudainement en reliant, d'ouest en est, le pic de la Paloumère (1 602 m), le Tuc de Tucol, Cornudère, le Tuc aux Pentières, ainsi que le sommet du Castel Ségui (1 228 m). Ce territoire de collines et de montagnes est limité à l'ouest par la haute vallée du Ger, et à l'est par le cours inférieur du Lez, puis par la vallée du Salat. 60 % des surfaces de ce territoire sont forestières, comme notamment les grands massifs forestiers (bois d'Herran, forêts domaniales de Saleich, de Portet-d'Aspet, de Bellongue...) qui recouvrent les fortes pentes à l'étage montagnard. Ceux-ci sont principalement constitués de hêtraies, même si d'autres peuplements apparaissent localement : des tillaies sur des pentes instables, des sapinières, un petit bois de pins à crochets de Paloumère, un bois d'ifs du Pas-del'Ane... Aux altitudes inférieures, de nombreux bois formés le plus souvent par la chênaie, des bosquets et un réseau de haies partiellement conservé jouent un rôle important de corridor écologique pour les espèces. Notons également, sur des sols peu profonds liés aux affleurements calcaires, la présence de bois occidentaux de chênes pubescents. Ce territoire se caractérise aussi par un paysage karstique avec une grande diversité d'habitats rocheux et de milieux associés qui hébergent une faune et une flore calcicole spécifiques. On y trouve des rochers et des falaises imposants (Pène Nère, Pène Blanque...), des secteurs escarpés difficiles d'accès (vallon de Planque, coume de Quarnède, secteur du gouffre de la Henne Morte...), ainsi que des milieux secs et thermophiles (stations sèches de Francazal et de Salège, milieux secs de la soulane de Balarquères...). Des éboulis, des dalles à orpins, des pelouses basophiles, des concrétions calcaires dont un magnifique cône de tuf, ainsi que des landes à genévriers ou des manteaux pré-forestiers dominés par les buis correspondent à des habitats calcicoles à fort enjeu. Ce milieu karstique abrite également plusieurs réseaux souterrains exceptionnels de renommée internationale, comme le réseau Félix Trombe - Henne Morte à l'ouest, et de nombreux gouffres, cavités et galeries à l'est, sous le massif de l'Estélas, ainsi qu'à Francazal et Saleich... L'élevage est la principale activité humaine, avec des secteurs d'estive localisés sur les pelouses des crêtes et des principaux sommets, ainsi qu'un bel ensemble de milieux agropastoraux sur calcaires en soulane de Balarguères. En outre, à proximité des villages, dans les bassins et les petites vallées de l'étage collinéen, les parcelles agricoles sont le plus souvent gérées par le pâturage même si des cultures, dont celle du maïs, apparaissent localement (bassin de Saleich, secteur de Chein-Dessus, Montgauch, Montégut-de-Couserans...). Enfin, le réseau hydrographique est diversifié. Les principales rivières sont le Ger, la Bouigane, l'Arbas ainsi que leurs principaux affluents. Les mouillères, les bas-marais ainsi que les sources occupent des surfaces modestes. Ces milieux humides sont rares et abritent des espèces menacées et patrimoniales.

Avec une grande diversité en biotopes, cette ZNIEFF de type 2 possède de forts enjeux écologiques, faunistiques et floristiques. On y observe à la fois des espèces montagnardes, des espèces thermophiles à affinités méditerranéennes, ainsi que des taxons de chorologie atlantique qui arrivent ici en limite d'aire de répartition. Par ailleurs, la biodiversité de ces reliefs karstiques comporte un fort taux d'endémisme. Avec plusieurs dizaines de phanérogames et bryophytes déterminantes, la flore y est remarquable. Dans les milieux thermophiles (pelouses basophiles, dalles rocheuses, landes à genévriers, hêtraies basophiles ou lisières de la chênaie pubescente...) croissent de nombreuses plantes calcicoles patrimoniales : l'Orchis parfumé (Orchis coriophora subsp. fragrans), protégé en France, l'Ophrys jaune (Ophrys lutea), le Vélar des Pyrénées (Erysimum seipkae), le Nerprun des teinturiers (Rhamnus saxatilis subsp. infectoria), une espèce rare en Midi-Pyrénées, la Scille d'automne (Scilla autumnalis), la Germandrée botryde (Teucrium botrys), l'Anthéricum ramifié (Anthericum ramosum), la Céphalanthère rouge (Cephalanthera rubra) et le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum), deux orchidées rares, etc. La Scrofulaire des Pyrénées (Scrophularia pyrenaica), protégée en France, la Déthawie à feuilles fines (Dethawia splendens), le Buplèvre à feuilles anguleuses (Bupleurum angulosum), la Potentille à feuilles d'alchémille (Potentilla alchemilloides subsp. alchemilloides), l'Ancolie des Pyrénées (Aquilegia pyrenaica), ainsi que la Saxifrage de Burser (Saxifraga aretioides) se développent sur des rochers et des falaises calcaires. Ce site accueille aussi une flore montagnarde, qui comprend plusieurs plantes rares et protégées à l'échelle nationale ou régionale telles que l'Épipogon sans feuilles (Epipogium aphyllum) et la Listère en cœur (Listera cordata), deux orchidées, le Cystoptéris des montagnes (Cystopteris montana), une fougère, ainsi que le Cérinthe des Pyrénées (Cerinthe glabra subsp. pyrenaica). Signalons également, parmi les espèces végétales caractéristiques des milieux humides, d'autres taxons peu communs ou protégés dont la présence est très localisée sur ce site : le Troscart des marais (Triglochin palustre), protégé en Midi-Pyrénées, l'Épipactis des marais (Epipactis palustris), le Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), protégé en France, la Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe)... Les bas-marais, peu fréquents sur ce site, ainsi que les forêts montagnardes sont favorables aux mousses, avec 9 bryophytes déterminantes recensées. En outre, un fort enjeu concerne la fonge avec de nombreux champignons déterminants inventoriés. La faune est également remarquable avec des dizaines d'animaux déterminants observés répartis dans tous les types de milieux (aquatiques, forestiers, rocheux, ainsi que les pelouses et les landes montagnardes). Le Desman des Pyrénées, un mammifère endémique des Pyrénées, ainsi que l'Écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) vivent dans certains cours d'eau de ce territoire. En outre, l'Euprocte, profitant des eaux de résurgences froides et limpides, est présent à 600 m d'altitude. Cet urodèle endémique, qui est plutôt caractéristique des torrents



d'altitude, forme ici des populations parmi les plus basses connues en Midi-Pyrénées. Notons également la présence d'une libellule rare, le Cordulégastre bidenté (Cordulégaster bidentata), qui se reproduit dans une source pétrifiante intraforestière, ainsi que celle de Vertigo moulinsiana, un minuscule mollusque menacé à l'échelle européenne, qui réalise son cycle à proximité de zones humides calcaires. Parmi les eaux souterraines et plus largement les cavités, les grottes et les galeries sous terre, on rencontre également un grand nombre d'êtres vivants remarquables dont certains ne sont connus que sur ce massif de l'Arbas. Ainsi, parmi les espèces d'invertébrés déterminantes, dont plusieurs sont cavernicoles, on recense 33 crustacés, 10 collemboles, 3 arachnides, 7 mollusques dont Moitessieria simoniana, protégé au niveau national, ainsi que plusieurs coléoptères dont 6 taxons protégés en France et appartenant au genre Aphaenops.

La ZNIEFF est d'une importance particulière pour les chauves-souris, 11 espèces protégées en France et relevant de la directive « Habitats » y ont été recensées dont le Minioptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale et le Grand Rhinolophe. Les milieux karstiques, y compris ceux de l'étage collinéen, et les paysages agropastoraux qui comportent d'anciennes granges et des cabanes, sont très favorables à ces petits mammifères menacés. Le Chocard à bec jaune (Pyrrhocorax graculus), un petit corvidé, se reproduit à proximité des gouffres. Les rochers et les falaises permettent également la nidification d'un bon nombre de rapaces attachés à ce type de milieu comme le Faucon pèlerin (Falco peregrinus), le Grand-duc d'Europe (Bubo bubo) ainsi que le Vautour Percnoptère (Neophron percnopterus). Pour ce dernier, qui est un oiseau vulnérable régionalement, les Pyrénées acqueillent une cinquantaine de couples reproducteurs. Cette population pyrénéenne est stable, voire en légère augmentation. Elle demeure néanmoins très fragile et justifie une attention soutenue. L'Isard utilise ce site en hivernage et pendant la période de reproduction. La richesse en insectes est également grande pour les milieux calcaires ou thermophiles avec entre autres la Bacchante (Lopinga achine) et l'Azuré du serpolet (Maculinea arion), deux papillons protégés en France et, parmi les orthoptères déterminants, l'Éphippigère gasconne (Platystolus monticolus), une sauterelle endémique des Pyrénées centrales, ainsi que le Barbitiste ventru (Polysarcus denticauda). En Haute-Garonne, cette sauterelle rare a été répertoriée dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF uniquement ici. Les estives et la hêtraie-sapinière accueillent deux galliformes ; la Perdrix grise de montagne (Perdix perdix hispanicus) et le Grand Tétras, un oiseau emblématique des forêts montagnardes, qui se trouve ici en limite nord de son aire de répartition pyrénéenne. Les effectifs de cette dernière espèce ne cessent de régresser sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées. Pour la petite population du massif de l'Arbas, on note également une évolution défavorable de son habitat (fermeture de la hêtraie, pénétration humaine forte). Les zones de pâturage d'altitude accueillent d'autres animaux à affinités montagnardes, parmi lesquels on peut citer la Decticelle des Pyrénées (Metrioptera buyssoni), une sauterelle orophyte et endémique des Pyrénées centrales, et la sous-espèce pyrénéenne du Semi-apollon (Parnassius mnemosyne vernetanus). À l'étage collinéen, d'autres enjeux ont été répertoriés. Le Putois (Mustela putorius) et l'Hermine (Mustela erminea) ont été observés le long de petites vallées du piémont situées à basses altitudes. Ces petites vallées, comprenant des prairies de fauche, des pâtures, un réseau de haies partiellement conservé, ainsi que des bosquets et des petits bois, jouent un rôle important de corridor écologique pour la faune. Le Milan royal (Milvus milvus), un rapace protégé et en déclin en France, affectionne particulièrement ces zones de bocage. Notons également la présence d'une colonie de Guêpier d'Europe (Merops apiaster), un oiseau rare bien que ses populations soient en progression ces dernières années en Midi-Pyrénées, qui s'est installé récemment dans le nord-est de ce site. Par ailleurs, la Decticelle aquitaine (Zeuneriana abbreviata), une sauterelle endémique pyrénéo-cantabrique, arrive ici en limite ouest de son aire de répartition. Elle vit le plus souvent dans des prairies à hautes herbes situées à proximité des cours d'eau. Une prospection plus ciblée dans ces zones bocagères de basses altitudes permettrait probablement de mettre à jour d'autres enjeux.

Ce territoire de montagnes et de collines joue un rôle important en matière de réservoir biologique. La préservation de biotopes variés, dont certains, à l'étage montagnard, sont difficiles d'accès, ce qui implique un impact limité des activités humaines, induit une bonne qualité de l'eau en amont des principaux cours d'eau et au niveau des aquifères. Cela permet aussi à de nombreux animaux et plantes patrimoniaux de trouver des conditions favorables à leur développement. Parmi ceux-ci, un grand nombre de taxons sont ici en limite de leur aire de répartition. En outre, on relève un taux d'endémisme élevé pour ces reliefs calcaires et les réseaux souterrains du karst. La zone de bocage accueille d'autres espèces remarquables. Elle joue un rôle fonctionnel important en tant que corridor écologique, servant de zone de passage et d'échange pour les populations animales.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site classé selon la loi de 1930
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional
- Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (ex Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)



Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Circulation routière ou autoroutière
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Lit mineur
- Source, résurgence
- Rivière et lac souterrains
- Karst
- Aven, gouffre
- Doline
- Plaine, bassin
- Colline
- Vallon
- Coteau, cuesta
- Affleurement rocheux
- Falaise continentale
- Montagne
- Sommet
- Crête
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires	
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Mammiféres - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames - Champignons	 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales Fonctions de régulation hydraulique Fonctions de protection du milieu physique Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges Zone particulière d'alimentation Zone particulière liée à la reproduction 	- Paysager - Scientifique	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Formations végétales, étages de végétation

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le massif de l'Arbas correspond aux premiers reliefs majeurs localisés au sud du fleuve de la Garonne et au sud-ouest de la rivière du Salat. Cette ZNIEFF de type 2 inclut 6 ZNIEFF de type 1. Ce territoire de collines et de montagnes est majoritairement forestier. Il est également caractérisé par de nombreux affleurements calcaires, ainsi que par des milieux secs et thermophiles situés plutôt dans la partie orientale. Il est limité à l'ouest par la haute vallée du Ger, et à l'est par le cours inférieur du Lez, puis par la vallée du Salat. Au sud, son contour passe par le col du Portet-d'Aspet, et suit la vallée de la Bouigane. Quant à sa limite septentrionale, elle relie les premiers massifs forestiers conséquents dans ce territoire de collines : mont Pourret, bois de Thouas, secteurs boisés au nord de Saleich ou au nord-ouest de Montgauch. Les ruisseaux de l'Arbas et du Rossignol font l'objet d'autres ZNIEFF. Les bassins de Saleich et Montgauch ainsi que d'autres vallons, bien que plus anthropisés, sont inclus dans le périmètre car ils hébergent également des enjeux naturels.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépots de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pollutions et nuisances	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au plétinement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel



Facteur d'évolution	Effet negatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pratiques agricoles et pastorales	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Păturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intériour	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques liées aux loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Gestion des populations	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres pratiques de gestion (préciser)	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

- Autres Fonges

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues	- Bryophytes	- Autre Faunes		
 Amphibiens 	- Poissons	 Mammiféres 		
- Lichens	 Ptéridophytes 	- Oiseaux		
- Reptiles	 Odonates 	 Phanérogames 		
- Mollusques	- Orthoptères	 Ascomycètes 		
- Crustacés	- Lépidoptères	- Basidiomycètes		
- Arachnides	- Coléoptères			
- Myriapodes	- Diptères			
- Hyménoptères				
- Autres ordres d'Hexapode				
- Hémiptères				
511610 041648 BULKBIS				



5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.22 Frénaies-chénaies et chénaies-charmaies aquitaniennes		Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF Midi- Pyrénées (Savoie Jean- Marie)	(n \	1991 - 1991
	41.4 Forêts mixtes de pentes et revins				
	42 Forêts de coniféres			2	
	42.4 Forêts de Pins de montagne				
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux				
	54.12 Sources d'eaux dures		Informateur : ANA (Piot Christian), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		2006 - 2006
	54.2 Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)	=			
	61 Ebaulis	_		đ	
	62.12 Falaises calcaires des Pyrénées centrales		Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), Nature Comminges (Enjalbal Marc), Mimbielle Charlotte	-	2005 - 2005
	62.3 Dalles rocheuses		Informateur : AREMIP (Parde Jean- Michel)		2006 - 2006
	65 Grottes				
	41.16 Hētrales sur calcaire				
	41.12 Hétraies atlantiques acidiphiles	=======================================		2	
	Hétrales	=======================================		8	
	41 Forêts caducifoliées			50	
	38.2 Prairies de fauche de basse altitude			2	



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37 Prairies humides et mégaphorbiales			2	
	36.4112 Pelouses pyrénéennes à laiche sempervirente		Informateur : AREMIP (Parde Jean- Michel)		2006 - 2006
=======================================	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes			2	
	34.11 Pélouses médio- européennes sur débris rocheux	-			
	34 Pelouses calcicoles seches et steppes				
	24.12 Zone à Truites				
	24,1 Lits des rivières				
	24.11 Russelets				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84 Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocege, parcs			4	_
	83.3 Plantations			2	
	82 Cultures			3	
	8† Praines améliorées	-		3	
	38.1 Patures mésophiles			5	
	31.88 Fruticées à Genévriers communs				
	31.86 Landes à Fougères				
	31.82 Frulicées à Buis			21	
	31.81 Fourrés médio- européens sur sol fertile			(m)	
	31 Landes et fruticées			2	
	86 Villes, villages et sites industriels			9	



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 Prairies mésophiles			8	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif Inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Annélides	240185	Delaya Jeruthi (Hrabe, 1958)		Reproduction certains ou probable	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		\$ 2	**	1969 - 2003
	337090	lschyropsalis pyrenaea Simon, 1872		Reproduction Indéterminée	Informateur ; ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		*	æ	2003 - 2003
Arachnides	1134	Leptoneta microphthalma Simon, 1872		Reproduction Indéterminée	Informateur : ATEK		F#-1	(#e)	2003 - 2003
	220257	Neobisium abeiller (E. Simon, 1872)		Reproduction indéterminée	Informateur: ATEK		-	ï÷.	1985 - 1985
Ascomycétes	49863	Scutellinia scutellata (L. ex Fr.) Lambotte	Pézize en bouclier	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	250399	Deutonura deficiens deficiens Deharveng, 1979		Reproduction indèterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		-	<u>1</u>	1984 - 1984
	215941	Friesea subterranea Cassagnau, 1958		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		-	(**	1984 - 1984
Autres	215886	Monobells pyrenalca (Deharveng, 1979)		Reproduction	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		i i i	-	1979 - 1986
	216325	Oncopodura fricuspidata Cassegnau, 1964		Reproduction indèterminée	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		8#	:#	1964 - 2003
	216238	Pseudosinella Impediens Gisin & da Gama, 1969		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK, Laboratoire Ecol.ab (UMR 5245)		-	4	1975 - 2003



	Nom scientifique de l'espèce	Nomm Statut(s) vernaculaire biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inferieur estlimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
		Reproduction Infi Indéterminée Lal	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		æ	Sec.	1984 - 1984
		Reproduction AT indéterminée (U)	Informateur : ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire Ecol.ab (UMR 5245)		æ	S E 3	1969 - 2003
		Reproduction Info	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR:5245)		1	4	1962 - 1984
		Reproduction Infi indéterminée Lat	information: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		(12 8	\$ \$	1980 - 1980
		Reproduction Infi indéterminée Lat	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		<u> </u>	**	1980 - 1980
ianite Impériale	Amanite Impenaie	Reproduction Info	Informateur				1995 - 1995
		Reproduction Infi certains ou An probable	Informateur : Anonyme				1992 - 1992
Cépe royal	Cape royal	Reproduction Info	informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 2003
		Reproduction Info	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
		Reproduction Infi certains ou AR probable	Informateur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
			informateur				1991 - 1991

znieff	20425 MATMILES CONTINUE TO SOCIALE MANUFACIO E PORTINO

Date d'edition : 06/07/2018 https://wpn.muto//fracos/cnet/730006644

Année/ Période d'observation	1991 - 1991	1991 - 1991	1992 - 1992	2003 - 2003	1991 - 1995	2003 - 2003	1982 - 1992	1992 - 1994	1992 - 1992	1991 - 1992	1991 - 1995
Effectif supérieur estimé											
Effectif inférieur estlimé											
Degré d'abondance											
Sources	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicotas)	Informateur : Anonyme	Informateur ; ARIÁNE (De Munnik Nicolas)	Informateur; ARIANE	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIÁNE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce			Cortinaire			Collybie rameuse	Polypare en touffes	Pleurote terrestre		Hygrophore des poétes	Lactaire fuligineux
Nom scientifique de l'espèce	Cortinarius largus Fr.	Cortinanus sebaceus Fr.	Cortinarius splendens R. Henry ex R. Henry	Crepidotus calolepis (Fr.) P. Karaten	Cystoderma terreyr (Berkeley & Br.) Harmaja	Dendrocollybia racemosa (Pers. : Fr.) R. H. Petersen & S. A. Redhead	Grifola frondosa (Dicks: Fr.) S.F. Gray	Hohenbuehelia geogenia (DC.) Singer	Hygracybe lepida Amoids	Hygrophorus poetarum Heim	Lectarius fuliginosus (Fr.: Fr.) Fr.
Code Espèce (CD_NOM)	35121	35601	35646	33082	38190	462203	42644	34201	30212	30471	39306
Groupe											



Date d'edition : 06/07/2918 https://wpn.muhn/h/zoos/chieff/73/0036644

Groupe Espèce de l'espèce (CD_NOM)	Lactarius 39383 pergamenus (Swartz: Fr.) Fr.	Macrotyphula fistulosa (Holmskjold Fr.) R.H. Petersen	518646 (Batsch: Fr.) Kummer	Phylloporus pelletieri (Lévellé) Quélet	Pleuratus comucopise (Paulet) Quelet	34488 Ostreatus (Jacq Fr.) Kummer	465280 Pluteus petasatus (Fr.) Gillet	38902 Kühner & Romagn	40674 Queletta	Russula farmipes Romeil	39877 Russula
Nomm vernaculaire de l'espèce	Lactaire Fr. parchemine	a Clavaire fistuleuse	alla.	Phyllopore d'europe	Come d'abondance	pleurote en huttre	tus	uit.		Russule à pied farineux	Russule illas
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certainte ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou
Sources	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : Anonyme	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicotas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicotas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (Azèma René)	Informateur: ARIANE	Informateur
Degré d'abondance											
Effectif inférieur estlimé											
Effectif supérieur estimé											
Année/ Période d'observation	1992 - 1992	1994 - 1994	1995 - 1995	1997 - 1997	1993 - 1997	1991 - 1991	1985 - 1995	2002 - 2002	1990 - 1990	1991 - 1991	1997 - 1997



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	44287	Sarcodon Imbricatus (L. ex Fr.) Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	44706	Thelephora anthocephala (Bull : Fr.) Fr		Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1993 - 1993
	33300	Tricholoma orirubens Quelet		Reproduction certains ou probable	Informateur ; ARIANE				1994 - 1994
	5768	Bryum schleichen DC.		Reproduction certains ou probable	Informateur ; Nature Midi-Pyrenees (Celle Jaqua)				2006 - 2006
	4377	Fissidens grandfrons Brid.		Reproduction pertains ou probable	Informateur; Celle Jaoua				2004 - 2004
	5881	Homaiotheolum philippeanum (Spruce) Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Informateur: Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaqua)				2006 - 2006
	5132	Hookena lucens (Hedw.) Sm.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Celle Jaoua, Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaoua)				2004 - 2006
Bryophyles	6261	Riccardia palmata (Hedw.) Carruth.		Reproduction certains ou probable	Informateur: Nature Midi-Pyrenées (Celle Jaoua)				2006 - 2006
	6728	Sphagnum capilifolium (Ehrh.) Hedw.		Reproduction certains ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrenées (Celle Jaoua)				2006 - 2006
	6751	Sphagnum girpensohnii Russow		Reproduction certains ou probable	Informateur ; Nature Midi-Pyrenées (Celle Jaqua)				2006 - 2006
	6797	Sphagnum teres (Schimp.) Angstr.		Reproduction certains ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrenèes (Celle Jaqua)				2006 - 2006



Année/ Période d'observation	2006 - 2006	1958 - 2003	1947 - 2003	1947 - 2002	1969 - 2002	1959 - 2003	1947 - 2003	2002 - 2002	1947 - 2003	1948 - 2003	1994 - 1997	2002 - 2002
Effectif supérieur estimé d		#0:	e	- Set	yes	æ	Σ e	÷	#01	e	· (#)	·+
Effectif inférieur estimé		\$ 0	*	((4 8	*	e	· ·	¥	¥0:	¥	i (4 5	
Degré d'abondance												
Statut(s) blotogique(s)	Reproduction Informateur : certaine ou Celle Jaoua probable	Reproduction ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab Indéterminée (UMR 5245)	Reproduction ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Indeterminée Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction Informateur : Indéterminée Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction Informateur : Indeterminée Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), indeterminée Dellot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), indéterminée Dellot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction Informateur : Indéterminée Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction Informateur : Indéterminée ATEK, Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Reproduction Informateur : ANA (Holliger Benoit)	Reproduction Informateur : indéterminée Laboratoire EcoLab (UMR 5245)
Nomm vernaculaire de l'espèce											Chevrette bleue	
Nom scientifique de l'espèce	Trichocolea tomentelia (Ehth.) Dumort.	Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)	Aphaenops cerberus (Dieck, 1869)	Aphaenops crypticola (Linder, 1859)	Aphaenops parallelus Coiffeit, 1955	Aphaenops pluto (Dieck, 1869)	Aptraertops tiresias (Piochard de la Brûlerie, 1872)	Bathysciala Iapidicola (Saulcy, 1872)	Geotrechus orpheus (Dieck, 1869)	Hydraphaenops ehlersi (Abelile de Perrin, 1872)	Platycerus caraboides (Linnaeus, 1758)	Speonamus nydrophilus
Code Espèce (CD_NOM)	0999	8750	458956	458964	458998	458861	459013	223874	222761	222714	8282	416826
Groupe							Coléoptères					



Année/ Période d'observation	1987 - 2003	1989 - 2003	1967 - 1988	1967 - 1983	1967 - 1993	1967 - 1988	1991 - 2007	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1983	1967 - 1988
Effectif supérieur estimé	<u>.</u>	·	æ	:e	sæ.	æ	20	æ	£ € .	۵.	÷
Effectif inférieur estlimé	-		-	2#	3€	æ	₩7	*	n ∓	-	
Degré d'abondance											
s) Sources	ation ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	tion Informatieur : née ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)	ation Informateur: née ATEK (Rouch Raymond)	bon Informateur : née ATEK (Rouch Raymond)	bon Informateur : née ATEK (Rouch Raymond)	dion Informateur : ATEK (Rouch Raymond)	thon Informatieur: née Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONEMA	ation Informatieur: nèe ATEK (Lescher-Moultoue Françoise, Rouch Raymond)	bon Informateur : née ATEK (Rouch Raymond)	tion Informateur : née ATEK (Rouch Raymond)	thon Informatieur : ATEK (Rouch Raymond)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction indeterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce							Ecrewisse a peds blancs (L), Ecrewisse a pattes blanches (L), Ecrewisse pallipede (L)				
Nom scientifique de l'espèce	Spepnomus infernus (Dieck, 1869)	Speanomus stygius (Dieck, 1869)	Acanthocyclops sensitivus (Graefer & Chappuis, 1914)	Acanthocyclops venustus (Norman & Scott, 1906)	Antrocamptus catherinae Chappuis & Rouch, 1960	Antrocamptus chappuisi Rouch, 1970	Austropolamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Ceuthonectes gallicus Chappuls, 1928	Elaphoidella beuilloni Rauch, 1964	Elaphoidella coiffait Chappuis & Keffer, 1952	Graetenella rouch Lescher- Moutoué, 1968
Code Espèce (CD_NOM)	223780	223811	240789	17886	240822	240823	18437	17847	240852	432532	240767
Groupe							Crustacés				



Année/ Période d'observation	1967-1996	1967 - 1993	1967 - 2003	1969 - 2003	1967 - 1993	1967 - 1993	1996 - 1996	1996 - 1998	1967 - 1983	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1988	1967 - 1988
Effectif supérieur estlimé	*	œ.	•	%	**	्रस			a a	÷	3 4- 3	% =	-
Effectif inférieur estimé	#2	sæ	\$ 2.	#	***	7 4	#42	÷		#6	\$ *	K#	¥
Degré d'abondance													
Sources	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK (Rouch Raymond)	Informatieur : ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)	Informateur: ATEK (Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Informateur Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Informatieur: ATEK (Lescher-Mautoue Françoise, Rouch Raymond)	Informateur : ATEK (Rouch Raymond)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminés	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indeterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce	Inoffelle de Thibault (L')												
Nom scientifique de l'espèce	Ingolffella thibaudi Coineau, 1968	Microcharon rouchi Coineau, 1968	Moraria catalana Chappuis & Klefer, 1952	Niphargus robustus Chevreux, 1901	Nitocrella delayi Rouch, 1970	Nitocrella gracilis Chappuis, 1955	Ontoniscus Intermedius Vandel, 1957	Ontoniscus violaceus Dalens, Rousset & Fournier, 1996	Paracamptus schmelli (Mrázek, 1893)	Parapseuddleptomesoch subterranea (Chappuis, 1928)	Parasalentinella rouchi Bou, 1971	Parastenocaris dianae Cnappus, 1955	Parastenocaris vandeli Rouch, 1988
Code Espèce (CD_NOM)	244578	240976	240872	244561	240814	240816	237157	237170	240877	240820	432573	240920	240932
Groupe													



Année/ Période d'observation	1967 - 1988	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 1993	1967 - 2003	2003 - 2003	1967 - 1988	1967 - 2003	1989 - 1989	1967 - 1993
Effectif supérieur estimé	÷	(4 6)	িল	ःस	S ec	·	-	æ	ж.	i se	i se
Effectif inférieur estimé	¥	- 1	æ	344	a e		<u>e</u>	2# 1	÷	::=::	æ
Degré d'abondance											
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Informateur : Indeterminée ATEK (Rouch Raymond)	Reproduction Informateur : Indeterminée ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Reproduction Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Reproduction Informateur : Indeterminée ATEK (Rouch Raymond)	Reproduction Informateur : indéterminée ATEK (Rouch Raymond)	Reproduction Informateur : Indéterminée ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Reproduction Informateur : indeterminée ATEK	Reproduction Information: andeterminee ATEK (Rouch Raymond)	Reproduction Informateur: Indéterminée ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)	Reproduction Informateur : Informateur : ANA (Bertrand Alain)	Reproduction Informateur Indéterminée ATEK (Rouch Raymond)
Diole	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep	Rep
Nomm vernaculaire de l'espèce										,	Bathynelle de Vandel (La)
Nom scientifique de l'espèce	Pseudocandona rouchi Danielopol, 1973	Salentinella petiti Coineau, 1958	Speodyclops anomalus Chappuis & Kiefer, 1952	Speacyclops kieferi Lescher- Moutoué, 1968	Spencyclops racovitzai boscensis Kiefer, 1954	Speodyclops racovitzei Inquensis Chappuis & Kiefer, 1952	Speocyclops racovitzal peyoriensis Chappuis & Kiefer, 1952	Stenasellus virel boul Magniez, 1968	Stenasellus virel hussom Magniez, 1968	Stenasellus virer virei Dollfus, 1897	Vandelibathynella vandeli (Delamare Deboutteville & Chappuis, 1954)
Code Espèce (CD_NOM)	240994	244576	240748	240752	252484	252487	252489	416835	416836	416837	216441
Groupe											



Znief Zestwitts Zestwitts Zestwitzen Zestwitzen Zestwitzen

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estlimé	Année/ Période d'observation
	24526	Brachypalpus laphiriormis (Fallen, 1815)		Reproduction Indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Véronique)		μ.	÷	2000 - 2000
	23177	Chrysotoxum elegans Loew, 1641		Reproduction Indéterminée	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Véronique)		#0	(1 0)	2000 - 2000
	24370	Paragus flammeus Goeldlin, 1971		Reproduction indéterminée	Informateur SYRPHYS (Sarthou Veronique)		*	Special Control	2000 - 2000
Diptéres	24309	Platycheirus sticticus (Meigen, 1822)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Véronique)		24	्रस	2000 - 2000
	18874	Psilota anthracina Meigen, 1822		Reproduction Indéterminée	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Véronique)		m	80	2000 - 2000
	24510	Rhingia rostrata (Linnaeus, 1758)		Reproduction indeterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Véronique)		æ	:-	2000 - 2000
	24580	Termnostoma bombylans (Fabricius, 1805)		Reproduction Indéterminée	Informatieur : SYRPHYS (Sarthou Véronique)		¥2	m	2000 - 2000
	217635	Xanthogramma laetum (Fabricius, 1794)		Reproduction Indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Véronique)		-	<u>14€</u> :	2000 - 2000
	53312	Heteropterus morpheus (Pallas, 1774)	Miroir (Le), Stérope (Le)	Reproduction	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		+	(*)	2006 - 2006
24028004284943	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante (La), Déjanire (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)		3¥ 1	: -	2006 - 2007
Lepidopteres	54085	Maculinea anon (Linnaeus, 1758)	Azure du Serpolet (L), Azure d'Anon (L), Argus à bandes brunes (L), Anon (L), Argus Anon (L)	Reproduction indéterminée	Informateur ; Nature Comminges (Enjalbal Marc)		æ	ia:	2006 - 2006



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	416842	Pamassius mnemosyne vemetanus Fruhstorfer, 1908		Reproduction	Informateur: Nature Comminges (Erijalbal Marc)		10	9	2005 - 2005
	60345	Barbastella	Barbastelle o'Europe,	Hivernage, sejour hors de période de reproduction	Information: GCMP (Bertrand Alain)		·	:e:	1989 - 1994
		(Schreber, 1774)	Barbastelle	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		-		1989 - 2005
	60243	Galemys pyrenaicus (E Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées. Rat-trompette	Reproduction Indeterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		- 	(()	1976 - 2005
	60731	Mustela putorius Linnaeus, 1758	Purois d'Europe, Furet	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Pignon Fanny, Rombaut Cyrit)		ra≆	l (t es	2003 - 2003
	200118	Myotis daubentonii	Munn de	Hivemage, sejour hors de période de reproduction	Information: GCMP (Bertrand Atain)		2	23	1989 - 1991
		(Num, 1817)	Cancerno	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrenees (Bertrand Alain)		3 4 -3	æ	1987 - 2005
Mammiferes	60383	Myotis mystacinus	Murin a moustaches,	Hivemage, sejour hors de période de reproduction	Informateur: GCMP (Bertrand Atain)		61	∂6vi	1989 - 1991
		(Maril, 1837)	moustaches	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		¥	€	1989 - 2005
	80408	Myotis natterent	Munn de Natterer, Vespertition	Hivernage, sejour hors de période de reproduction	Information: GCMP (Bortrand Atain)		2	2	1989 - 1991
		(Num, 1817)	de Natterer	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrenees (Bertrand Alain)		÷		1989 - 2005
	60313	Rhinolophus	Peol thinglooke	Hivernage, sejour hors de période de reproduction	Informateur : GCMP (Bertrand Atain)		-24	24	1989 - 1996
		(Bechstein, 1800)		Passage, migration	Informateur : GCMP (Prud'homme François)		·	ii e i	2003 - 2003



Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	1 1987 - 2005	12 2002 - 2006	1 1993 - 1993	1 1993 - 2005	1985 - 1995	1 1993 - 2005	1 1993 - 2005	1969 - 1996	1989-1996	3 2006 - 2006	2 1996 - 2005
Effectif E inférieur su e estimé e	#2		æ	2#	÷	400	40	¥	¥0:	6	2
Degré d'abondance											
Sources	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrenées (Bertrand Alain).	Informateur : Nature Comminges (Castaing Guillaume, Enjalbal Claude, Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)	Informateur : Anonyme	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)	Informateur Anonyme	Informatieur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), CEN Midi-Pyrenées (Bertrand Alain)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)	Informateur ; Nature Comminges (Enjatbal Marc)	Informatieur : ANA (Garric Julien, Morsoheidt Jérôme), Nature Midi-
Statut(s) biologique(s)	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction	Reproduction certains ou
Nomm vernaculaire de l'espèce		Isard	Maillot grimace	Maillot des Pyrénées	Maillot de Bigorre	Cochlostome des Pyrénées	Cochlostome	Moltessierie de la Garonne	Vertigo de Des Moulins	Cordulégastre bidente (Le)	Grand-duc d'Fumna
Nom scientifique de l'espèce		Rupicapra pyrenaica Bonaparte, 1845	Abida bigerrensis (Moquin- Tandon, 1856)	Abids pyrensearis (Michaud, 1831)	Chondrina bigomensis (Des Moulins, 1835)	Cochlostoma nouleti (Dupuy, 1951)	Cochlostoma obscurum obscurum (Drapamaud, 1805)	Motessiena simoniana (Saint- Simon, 1848)	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)	Cordulegaster bidentata Selys, 1843	Bubo bubo
Code Espèce (CD_NOM)		61128	162995	199831	163002	162690	162685	62167	64141	199685	3493
Groupe						Mollusques				Odonates	Oiseaux



Date d'edition : 06/07/2018 https:///oph.muhn/h/zone.cne/f/73/00/06/4

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estlimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2938	Falco peregnnus Tunstall, 1771	Faucon pelenin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		.2	2	1995 - 2005
	3582	Merops apiaster Linnaeus, 1758	Guépier d'Europe	Reproduction	Informatieur : Nature Comminges (Enjatbal Marc)		= :	1 €0	2006 - 2006
	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Pédron Gwenaël)		2	N	2003 - 2007
	2982	Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892		Reproduction indéterminée	Informateur : OGM		24	i(e	2005 - 2005
	4485	Pyrrhocorex graculus (Linnaeus, 1766)	Chocard a bec jaune	Reproduction certains ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)		÷	÷	2005 - 2005
	9000	Tetrao urogallus		Hivemage, sejour hors de période de reproduction	Informateur; OGM		#0	***	2005 - 2005
	8067	Ingram, 1915		Reproduction certains ou probable	Informateur ; Nature Comminges (Cucuron Rèmi, Enjalbal Marc), OGM		##S	æ	2002 - 2005
	536063	Callicrania ramburii (Bolivar, 1878)	Ephippigére gascane	Reproduction Indéterminée	Information: ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		ā.	(-)	2000 - 2006
	66148	Charthippus binotatus sauloyi (Krauss, 1888)	Criquet de Saulcy	Reproduction indéterminée	Informateur : ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)			2	2001 - 2006
Orthoptères	65720	Metrioptera buyssoni (Saulcy, 1887)	Decticelle albigeoise, Decticelle pyrénéenne	Reproduction indéferminée	Informateur: ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		6 4 -5	9	2001 - 2006
	65641	Polysarcus denticauda (Charpentier, 1825)	Barbitiste ventru, Barbitiste queue-dentée	Reproduction	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		6 44	(-)	2006 - 2006



Degré inferieur supérieur Période estimé d'observation	1 2000 - 2000	Fort 2003 - 2003	Fort 11 100 1990 - 1997		2006 - 2006	Fort 1 10 2003-2003	- 01	0.	10	01	01 1 10000
Sources d'abon	our: (Defaut Bernard)		Maunce, Holliger Benolf)		aur : Barin Louis)		e) larie), ONF Midi-Pyrénées (Vignes				
	Informateur: ASINAT (Defaut Bernard)	Information: CBNPMP (Chaney Matthieu)	Informateur : ANA (Dedleu Maunce, Holl		Informateur ONF (Ballarin Louis)	Informateur: ONF (Ballarin Louis) Informateur: ANA (Dedieu Maunce)	Informateur: ONF (Ballarin Louis) Informateur: ANA (Dedieu Maurice) Informateur: ONF (Savote Jean-Marle), Bernard)	Informateur: ONF (Ballarin Louis) Informateur: ANA (Dedieu Maunce) Informateur: ONF (Savote Jean-Marie), ONF Mis Bernard) Informateur: AREMIP (Lefèvre Anne-Catherine)	Informateur: ONF (Ballarin Louis) Informateur: ANA (Dedieu Maurice) Informateur: ONF (Savote Jean-Marle), Bernard) Informateur: AREMIP (Lefevre Anne-Ca	Informateur: ONF (Ballarin Louis) Informateur: ONF (Savole Jean-Marle), ONF Bernard) Informateur: AREMIP (Lefevre Anne-Catheri Informateur: AREMIP (Lefevre Anne-Catheri Françoise) Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: ONF (Ballarin Louis) Informateur: ANA (Dedieu Maurice) Informateur: ONF (Savote Jean-Marle), Bernard) Informateur: AREMIP (Lefevre Anne-Ca Françoise) Informateur: CBNPMP (Laigneau Françi CBNPMP (Laigneau Françi CBNPMP (Chaney Matthie
piologique(s)	Reproduction Indeterminée	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable		Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable probable	Reproduction certaine du probable Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine du probable Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
vernaculaire de l'espèce	Decticelle aquitaine	All des landes. All des bruyères	Phalangére rameuse, Anthéneum ramifié	The second of th	Ancole des Pyrénées	Ancolle des Pyrénées Muffier asaret, Petit Asaret	Ancole des Pyrénées Muffier asaret. Petit Asaret Latche des montagnés	Ancole des Pyrénées Muffier asaret. Petit Asaret Laiche des monfagnes	Ancole des Pyrénées Muffier asaret. Pedit Asaret Latche des montagnés Latche paniculée Latche puce, Carex pucer.	Ancolle des Pyrénées Auffier asaret. Petit Asaret Laiche des montagnes montagnes Carex pucier. Carex pucier.	Ancole des Pyrénées Muffier asaret. Petit Asaret Laiche paniculée Laiche puce. Carex pucier Carum verticilié Carum verticilié Oarum verticilié Aetines des
Nom scientifique de l'espèce	Zeuneriana abbrevista (Audinet- Serville, 1838)	Allium encetorum Thore, 1803	Anthericum ramosum L., 1753		Aquilegia pyrenalca DC, 1815	Aquilegia pyrenalca DC., 1815 Asanna procumbens Mill., 1769	Aquilegia pyrenalca DC., 1815 Asanna procumbens Mill., 1768 Carex montana L., 1753				
Code Espèce (CD_NOM)	65726	81369	82909		83260						
Groupe						,		Phanerogames	Phanérogames	Phanérogames	Phanérogames



Année/ Période d'observation	2002 - 2002	2002 - 2002	1993 - 2008	2006 - 2006	1991 - 1992	2005 - 2008	2008 - 2008	2004 - 2004	2005 - 2006	2006 - 2008	2008 - 2008
Effectif supérieur estimé	10	9	100	1000	10	100			10		
Effectif inférieur estlmé	ų.	¥	Œ	101	¥2	Æ			8		
Degré d'abondance			Fort	Fable	Mayen	Fart				Fort	Fort
Sources	Informateur : Sanchez EA.	Informateur : Sanchez EA.	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise), Charlier B., Sanchez EA.	Informateur AREMIP (Parde Jean-Michel), Mauge Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), ONF (Savoie Jean-Marie)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), Nature Comminges (Enjalbai Marc), Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaoua)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: ISATIS (Bethacéne Lionel)	Informateur : ANA (Tessier Marc), Maugé Christian	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction perfaire ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Racine de corail, Corallorhize trifide, Coralline	Orchis eleve	Orchis couleur de chair	Cillet semblable à un Améria, Detnawie à feuilles fines	Oeillet de Girardin	Rossolis a feuilles rondes	Scirpe des marais	Epilobe des Alpes. Epilobe alpestre	Panicaut de Bourget	Vélar des Pyrènèes	Gaillet à fruits papilleux
Nom scientifique de l'espèce	Corallorhiza Irifida Châtel., 1760	Dactylorhiza elata subsp. sesquipedalis (Wild.) Soc. 1962	Dactylothiza incamata subsp. Incamata (L.) Soo, 1962	Dethawia splendens (Lapeyr.) Kerguélen, 1993	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1753	Drosera rotundifolia L., 1753	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817.	Epitobium alpestre (Jacq.) Krock., 1787	Erynglum bourgatil Gouan, 1773	Erysmum seipkae Polatschek, 1979	Gallum papiliosum Lapeyr, 1813
Code Espèce (CD_NOM)	92421	133668	133675	94653	133817	95442	95922	96127	97140	97265	99495
Groupe											



maculaire s l'espèce	de l'espèce de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce
Genet epineux probable probable (CBNPMP (Laigneau Françoise)		Reproduction certaine ou probable
Reproduction Informateur: certains ou ONF (Ballarin Louis)		
ane a feuilles certaine ou probable	Gentiana orbicularis Gentiane a feuilles certaine ou schur, 1852 orbiculaires probable	
Pyrénées certaine ou probable	Geum pyrenalcum Benoite des Certaine ou Pyrénées probable	204.5
. Impatiente des Reproduction ne-touchez- certaine ou probable touchez-pas	Impatiens noti- tangere L., 1753 Balsamine des Reproduction ne-me-buchez- pas, Impatiente probable N'y-touchez-pas	3 26
Reproduction se de Nissole probable	Gesse sans vnille, certaine ou Gesse de Nissole probable	coteber p
Reproduction certains ou probable	Edel/weiss certains ou probable	
Listère a certaine ou probable	Listère a Reproduction teuilles cordées probable	
ys Araignée. Reproduction gnée Ophrys certaine ou chrutforme, probable	Ophrys Araignée, Reproduction Ophrys en forme Reproduction Gren. & arachnithome, probable Ophrys brillant probable	92.50
Reproduction certaine ou probable	Ophrys sillonne certaine ou probable	



Année/ Période d'observation	1993 - 2005	2008 - 2008	1993 - 1993	1997 - 1997	1992 - 1992	2006 - 2006	2008 - 2008	2008 - 2008	2005 - 2006	1990 - 1997
Effectif supërieur estlimë	100								1000	100
Effectif inférieur estlimé	÷			_					101	F
Degré d'abondance	Fod				Ē		Fort	Fort	Falble	Moyen
Sources	Informateur : ANA (Dedieu Maunce, Tessler Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur : ONF (Savoie Jean-Marie)	Informateur: ANA (Holliger Benoft)	Informatieur ; ONF (Savoie Jean-Marie)	Informatieur : ANA (Tessier Marc)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informatieur : ANA (Tessiet Marc), AREMIP (Pande Jean-Michel), Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Informateur: ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoff)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Orchis a odeur de vanille	Orchis a fleurs láches	Pirole unilatérale	Ceillet des rochers	Pyrole verdâtre, Pyrole à flaurs verdâtres, Pirole à fleurs verdâtres.	Renoncule des champs, Chausse- trappe des blès	Nerprun fetide	Grande pimprenelle. Sanguisorbe. Sanguisorbe officinale. Pimprenelle	Saxifrage de Burser	Scille d'automne
Nom scientifique de l'espèce	Orchis cortophora subsp. fragrans (Pollini) K. Richt, 1890	Orchis laxiflora subsp. laxiflora	Orthilia secunda (L.) House, 1921	Petrorhagia saxifraga subsp saxifraga (L.) Link, 1829	Pyrola chlorantha Sw., 1810	Ranunculus arvensis L. 1753	Rhamnus saxatilis subsp. infectora (L.) P.Foum., 1936	Sanguisorba officinalis L., 1753	Saxifraga aretioides Lapeyr., 1801	Scilla autumnalis L., 1753
Code Espèce (CD_NOM)	138369	138382	1117711	138658	116531	116932	139881	120758	120977	121603
Groupe										





Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122038	Scrophularia pyrenaica Benth., 1846	Scrophulaire des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur: CBNPMP (Prud'homme François)				2003 - 2003
	140929	Sempervivum tectorum subsp. tectorum L., 1753	Grande joubarbe	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Tessier Marc)		F	100	2005 - 2005
	123607	Silene pusilla Waldst. 8. Kft., 1812	Silêne minature	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)				2006 - 2008
	125976	Teuchum botrys L., 1753	Germandräe bofryde	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Tessier Maro), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Ē	Ŧ	100	2005 - 2008
	127547	Trigilochin palustria L., 1753	Troscart des marais	Reproduction pertains ou probable	Informateur: AREMIP (Lefevre Anne-Catherine), Nature Comminges. (Enjaibal Marc), Nature Midi-Pyrenées (Celle Jaoua)		101	1000	1996 - 2007
	128491	Valerianella rimosa Bastard, 1814	Valerianelle sillonnee	Reproduction certaine ou probable	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise), PNR PA (Séjalon Sophie)	For			2008 - 2009
	189745	Barbatula Linck, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur		¥	e	1988 - 2002
0000	191213	Cottus Linnaeus, 1758	Chabots	Reproduction indeterminée	Informateur : ONEMA		æ	915	1988 - 2002
Ptéridophytes	94068	Cystoptens montana (Lam.) Desv., 1827	Cystoptens des montagnes. Cystoptende des montagnes	Reproduction perfaire ou probable	Informateur: Nature Comminges (Enjaibal Marc)				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Année/ Période d'observation	1997 - 1997
Effectif supérieur estimé	
Effectif Inférieur estimé	
Degré d'abondance	
Sources	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certains ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	
Nom scientifique de l'espèce	Hypocrea pulvinata Fuckel
Code Espèce (CD_NOM)	48067
Groupe	Ascomycéles



Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	nım sulaire spèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Hypocrea rufa (Pers. ex Fr.) Fr.			Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 2002
Morchella esculenta Monlle ronde, (L. ex Fr.) Pars. Monlle grise	fonde.		Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
Morchella esculenta var. rotunda Pers.			Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
Acheromella cassagnau Tribaud, 1967			Reproduction Indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1 5 <u>44</u> 5	6 4 81	1967 - 1967
Endonura arbasensis Deharveng, 1979	ш.=	ш =	Reproduction indeterminee	Informateur: Laboratoire EooLab (UMR 5245)		*	9 8 8	1979 - 1979
Orchesella ariegica Re Cassagnau, 1964 in	Re	& ≡	Reproduction indéterminée	Informatieur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		#	¥	1964 - 1964
Tritomurus falcifer Cassaginau, 1958	82.5	W.E	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		<i>i</i> ∓-	8 1- 3	1952 - 1952
Schulzer von Bolet de Quélet o Müggenburg	554	E. C.	Reproduction certains ou probable	Informateur:: ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1993 - 2003
Boletus Bolet satan o	170	20	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (Bodin Michel)				1991 - 1985
Cantharellus Chanterelle R. cinereus (Pers.: Fr.) Fr.	37	£ 0	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
Clavariadelphus Clavaire en pilon o pistillaris (L.: Clavaire en pilon o	10-	E 0	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1891 - 1992
Cortinarius Cortinaira a R. Carlosira belies couleurs C	Tel	œ.	Reproduction certains ou	Informateur : Angromme				1992 - 1992

d
Э
A STATE
The second second
1

Znieff
Zest-Mullis

Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	1995 - 1985	1995 - 1995	1994 - 1997	1994 - 1994	1997 - 1997	1991 - 1991	1994 - 1994	1992 - 1994	1995 - 1995	1997 - 1997	4004
Effectif E inférieur su estimé											
Degré d'abondance											
Sources	Informateur : Anonyme	Informateur: Anonyme	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur ; ARIÁNE (De Munnik Nicolas).	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur; Anonyme	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction
Nomm vernaculaire de l'espèce		Cortinaire pourpre			Hygrophore des près			Lenzile baleine		Plutée du saule	Receipts airtange
Nom scientifique de l'espèce	Cortinarius Infractus (Pers.: Fr.) Fr.	Cortinanius purpurascens Fr	Cortinarius variecolor (Pers. Fr.) Fr.	Continentus ventus (J.C. Sch., Fr.) Fr.	Cuphophyllus pratensis (Pers. Fr.) Bon	Hygrocybe konradii Haller	Lacterius mairel var. zonatus A. Pearson	Lenzites wamier Durieu & Montagne	Pluteus boudien P.D. Orton	Pluteus salicinus (Pers.: Fr.) Kummer	Russula alutacea
Code Espèce (CD_NOM)	35071	35475	35806	35814	30034	30192	39363	43255	38807	38898	30558
Groupe											



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estlimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	39579	Russula amoenolens Romagn	Russule à odeur de topinambour	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	39751	Russula foetens (Pers.: Fr.) Pers.	Russule folide	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1991 - 1993
	39824	Russula Insignis Quelet	Russule a voile jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	39862	Russula Jaurocerasi Meizer	Russule	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	39897	Russula maculata Quelet	Russule maculée	Reproduction pertaine ou probable	Informateur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1992
	518775	Russula pectinatoides sensu auct. europ.	Russule à odeur de baudruche	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	34534	Tectella patellaris (Fr.) Mumili		Reproduction certaine ou probable	Information : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
Coléoptéres	222763	Geotrachus Irophonius (Abeille de Perrin, 1872)		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		#		1947 - 1962
	416824	Hydraphaenops bourgoin!		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245).		æ	(48)	1954 - 1954
	432533	Elaphoidella Infernalis Rouch, 1970		Reproduction indéterminée	Informateur . ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		æ	·	1969 - 1970
Crustacés	432535	Metatrichoniscoldes foures/ foures/ Vandel, 1950		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)			æ	1960 - 1960
	240871	Moraria brevipes (Sars, 1863)		Reproduction Indéterminée	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		÷	**	1969 - 1970

*			
ì	ī		
•	40		m S
	g,	,	385
	<u>.</u>	d	80
	E		
	-	Ä	

		de l'espèce biologique(s) Reproduction Informateur indéterminée Laboratoire EcoLat
5 e	teproduci	Reproduction
	Reproduction Idéterminée	Reproduction
	teproduction rdéterminée	Moyen Nacré (Le). Reproduction Grand Nacré (Le) Indéterminée
	Reproduction	Moire de la Reproduction Canche (Le), indéterminée
Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)		Thécia du Chêne (La), Porte-Queue bleu à une bande bleude (Le)
Informateur: ANA (Bertrand Alain)		Serotine commune Indeterminée
	Reproduction	Vespere de Savi indéterminée
	Reproduction	Martre des Reproduction pins, Martre indéterminée
Informatieur : ANA (Bertrand Alain)		Murin de Bechstein indéterminée
Informateur: ANA (Bertrand Alain)		Munin a oreilles echancrées, Reproduction l'Vespertillon à indéterminée oreilles échancrées
Informateur Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		Noctule de Leisler Indéterminée
Informateur ANA (Bertra		Pipistrelle de Kutti



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supërieur estimë	Année/ Période d'observation
	60479	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		¥	÷	1987 - 2006
	60518	Plecotus aunitus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Reproduction	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		¥.	#01	1989 - 2005
	60527	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris, Oreillard méridional	Reproduction indéferminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		-	9 2 23	1993 - 1993
	60557	Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)	Malosse de Cestoni	Reproduction indeterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		#3	æ	2005 - 2005
Oiseaux	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	Reproduction Indéterminée	Informateur: CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		+	:#	1989 - 1996
	65627	Barbitistes semicauda (Fabricus, 1798)	Barbitiste des bois, Barbitiste Barbitiste queue-en-scie	Reproduction indéterminée	Informateur: Nature Comminges (Enjaibal Marc)		<u>.</u>	÷.	2006 - 2006
	432556	Miramella alpina subalpina (Fischer, 1850)	Miramelle fontinale, Miramelle des reposoirs	Reproduction Indéterminée	Information:		4 2	÷	2000 - 2006
Orthopleres	432557	Oedipoda germanica germanica (Latrellie 1804)	Oedipode rouge	Reproduction	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		4 4%	÷	1997 - 1997
	65613	Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéroptère commun. Phanéroptère porte-faux. Phanéroptère en faux, Phanéroptère en faux.	Reproduction	Informateur;: ANA (Holliger Benoit)		¥2.	**:	1987 - 1997
	131033	Ajuga chamaepitys subsp. chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Petite Netre	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benott), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Fort	: <u>(</u> =)	01	1990 - 2008
Phanerogames	83285	Arabis auriculata Lam., 1763	Arabette dressée, Arabette auriculée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoit)				1997 - 1997



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87021	Bupleurum angulosum L. 1753	Buplevre anguleux	Reproduction certaine ou probable	Informateur: Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		Æ	100	2006 - 2006
	89928	Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817	Cephalanthere rouge. Elleborine rouge	Reproduction certains ou probable	Informateur: EIP (Savoie Jean-Marie), ONF (Savoie Jean-Marie)	For	₩:	10	1992 - 1992
	92467	Cortaria myrtifolia L., 1753	Corroyère à feuilles de myrte, Redoul, Herbe-aux-tanneurs	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Laigneau Françoise), Mauge Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		F	001	2006 - 2008
	92864	Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825.	Aubépine a deux styles	Reproduction pertains ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), ISATIS (Belhacène Llonel), ONF (Savoie Jean-Marle), ONF Midi-Pyrènées (Vignes Bernard)	F.			1991 - 2008
	133835	Dianthus deltoides subsp. deltoides L., 1753	Oeillet couché	Reproduction certains ou probable	Informatieur : ANA (Holliger Benoit)				1997 - 1997
	96454	Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800	Epipactis à petites feuilles	Reproduction certains ou probable	Informateur: Charlier B., Joseph Gérard, ONF (Ballarin Louis)		F	001	1994 - 2005
	96691	Enca scopana L., 1753	Bruyère à balais	Reproduction certains ou probable	Informateur: ISATIS (Bethacene Lionel), Nature Comminges (Enjalbal Marc)				2004 - 2006
	98086	Festuca auquieri Kerguélen, 1979	Fetuque d'Auquier	Reproduction certains ou probable	Informatieur : CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF (Savoie Jean-Marie)				1991 - 2008
	18981	Fritillaria nigra Mill., 1768	Fritillaire noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		ŧ	100	2005 - 2005
	135019	Gentlana burseri subsp. burseri Lapeyr., 1813	Gentiane de Burser	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maunce)	Moyen	ē	100	1992 - 1992
	105162	Lathyrus aphaca L., 1753	Gesse aphylle, Gesse sans feuilles	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Fort			2006 - 2008



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estlimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	159985	Limedorum abortivum subap, abortivum (L.) Sw., 1799	Limodore avortë, Limodore sans feuille	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Bertrand Alain), Charlier B., Nature Comminges (Enjaibal Marc)		æ	đ	1994 - 2006
	108874	Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari a toupet, Muscari chevelu	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maunce)	Mayen	ŧ	001	1990 - 1992
	109893	Oenanthe pimpinelloides L. 1753	Oenanthe faux boucage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), ISATIS (Belhacene Lione!)	Fort			2001 - 2008
	110425	Ophrys lutea Cav., 1793	Ophrys jaune	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoīt)		¥	10	1995 - 1997
	159922	Potentilla aichimilioldes subsp aichimilioldes Lapeyr.	Potentille fausse Alchemille	Reproduction pertains ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)				2006 - 2006
	125816	Taxus baccata L., 1753	II à baies	Reproduction certains ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Chaney Matthieu), ISATIS (Belhacehe Lionel), Maugé Christian, Nature Comminges (Castaing Guillaume, Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Potifer Gilles), ONF (Ballarin Louis)	Moyen	101	1000	2003 - 2006
	126563	Thymus polytrichus A.Kem. ex Borbés, 1890	Thym a piloate variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)				2006 - 2008
	128428	Valeriana pyrenalca L., 1753	Valériane des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacene Lionel), Nature Comminges (Enjaibal Marc)		101	1000	2001 - 2006
	128476	Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette. Mache	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)				2006 - 2008
	129191	Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée. Ers velu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian	Fort			2006 - 2008

Znief

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondanco	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estlimé	Année/ Période d'observation
129325	Vicia tetrasperma (L.) Schrab., 1771	Lentillon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)				2006 - 2006
129506	Viola arvensis Muray, 1770	Pensée des champs	Reproduction certaine ou probable	Informatieur : ANA (Tessier Marc), PNR PA (Sejaion Sophie)				2006 - 2009
129663	Viola pyrenatca Ramond ex DC., 1805	Violette des Pyrénées	Reproduction certains ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)				2004 - 2004
110313	Ophioglassum vulgatum L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benott), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Comminges (Enjatbal Marc)	Moyen	5	92	1990 - 2007
79278	Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	Reproduction indéterminée	Informatieur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		-	્લ	2006 - 2006
220870	Plagnolla vandeli de Beauchamp & Gourbault, 1964		Reproduction certains ou probable	Informateur: ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		*	₩	1969 - 1970



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
7.12°	0.50155	Austropotamobius pallipes		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
Crustacés	18437	(Lereboullet, 1658)	Déterminante	Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)
	62167	Moitessieria simoniana (Seint-Simon, 1848)	Déterminante	Liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Sastéropodes	64141	Verligo moulinsiena (Dupuy, 1849)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive europeenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	8750	Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	0202220		######################################	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	07-525000	Pamassius mnemosyne	120000000000000000000000000000000000000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Illen)
Insectes	416842	vernetanus Fruhstorfer, 1908	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458861	Aphaenops pluto (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458956	Aphaeriops cerberus (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458964	Aphaenops crypticola (Linder, 1859)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de Jeur protection (lien)
	459013	Aphaenops tiresias (Piochard de la Brûlerie, 1872)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	The section of	Galernys pyrenaicus		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Ilen)
	60243	(E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammiféres	Name and the	Rhinolophus hipposideros	ALCARCO - 1124 (-1170)	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Illen)
	60313	(Bechstein, 1800)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	//2000 Park	Barbastella barbastellus	142000 00000000000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Ilen)
	60345	(Schreber, 1774)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	124880	Entesicus serotinus	02001	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60360 Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)		Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	12600	3 SEC. 72		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	08404	PARAMETER STATE OF THE STATE OF	(MATCHES)	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Fauni Flore) (lien)
	60461	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	20470	Pipistrellus pipistrellus	920224	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60479	(Schreber, 1774)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	corne	Hypsugo savii	72726	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60506	(Bonaparte, 1837)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	20542	Plecotus auritus	Turio.	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun- Flore) (lien)
	60518	(Linneeus; 1758)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégès sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		Plecotus austriacus		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun- Flore) (lien)
	60527	(J.B. Fischer, 1829)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
		Tadarida teniotis	Autre Flore) Autre Directive Flore) Liste de françai Directive Flore) Liste de Liste de Flore)	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Fauna Flore) (lien)
	60557	(Rafinesque, 1814)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60658	Martes martes	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Fauna Flore) (lien)
	11/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/	(Linnaeus, 1758)	School Services	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60731	Mustela putorius	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	0.2920	Linnaeus, 1758	ATRACES MILITERATES S	Liste des espèces de gibler dont la chasse est autorisée (llen)
	61128	Rupicapra pyrenaica Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibler dont la chasse est autorisée (llen)
		447.1467.W.11.147.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17.17	CAMPIEL	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun- Flore) (lien)
	79301	Myatis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	527724527	THE CONTROL OF STREET	(120889)	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	79303	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun- Flore) (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (Ilien)
	2938	Falco peregrinus Tunstell, 1771	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2966	Tetrao urogallus aquitanicus Ingram, 1915	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	9000	Perdix perdix hispaniensis	P2025/2003/05/5/16	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (Ilen)
	2992	Reichenow, 1892	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3582	Merops apiaster Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4485	Pyrrhocorax graculus (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	79278	Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	95442	Drosera rotundifolia L., 1753	Déterminante	Liste des espéces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	122038	Scrophularia pyrenaica Benth., 1846	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire françait métropolitain (lien)
ngiospermes	133817	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1763	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	133835	Dianthus deltoides subsp. deltoides L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6770	Sphagnum capillifolium	Determinant	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6728	(Ehrh.) Hedw.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6751	Sphagnum	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	9731	girgensohnii Russow	Determinante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6797	Sphagnum teres (Schimp.) Angstr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)



Groupe Espace Espace (nom-scientifique)		Statut de déterminance	Réglementation	
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Symnospermes	125816	Taxus baccata L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	94068	Cystopteris montana (Lam.) Desv., 1827	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Espaces Naturels de Midi- Pyrénées - conservatoire régional	1998	Test d'actualisation de 100 Znieff de pelouses sêches d'Ariège, du Lot, du Tam et du Tam-et-Garonne
	Heurtault J.	1985	Pseudoscorpions cavernicoles de France. Mémoires de Biospéologie, 12, 19-32
	Lescher-Moutoue F.	1973	Sur la biologie et l'écologie des Copépode Cyclopiedes hypogès (Crustacés). Ann. Spéléol. 28,3/4,429/674;
Bibliographie	Lescher-Moutoue F., Gourbault N.	1970	Étude écologique du peuplement des eaux souterraines de la zone de circulation permanente d'un massif karstique. Recherches sur les eaux souterraines 13. Ann. Speleol. 25, 4,765/848
	Préfecture de l'Ariège - DIREN Midi-Pyrénées	2003	Projet de réserve naturelle de l'Anège-Document préparation Enquête publique, 285 pages
	Rouch R.	1988	Sur la répartition spatiale des Crustacés dans le sous-écoulement d'un ruisseau pyrénéen Annis Limnol, 24,3,213/234.
	Sarthou V.	2000	Faune des Diptères Syrphidés de prés- vergers du Tarn et de la Haute - Garonne Étude pour SOLAGRO
	ANA (Barascud Yannick)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		
Informateur	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher- Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK (Rouch Raymond)		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain), GCMP (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi- Pyrénées (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	ANA (Bertrand Alain), Charlier B., Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît)		
	ANA (Bertrand Alain), Nature Comminges (Castaing Guillaume, Enjalbai Marc)	_	
	ANA (Bertrand Alain), Nature Midi-Pyrénées (Pedron Gwenaél)		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoît)		
	ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoît), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	ANA (Dedieu Maurice, Holliger Benoît), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Dedieu Maurice), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	ANA (Garric Julien)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		
	ANA (Guerby Lucien)		
	ANA (Guerby Lucien, Holliger Benoît), Joseph Gérard, Sanchez EA.		
	ANA (Holliger Benoît)	-	
	ANA (Holliger Benolt)		
	ANA (Holliger Benoît), Charlier B., Joseph Gérard		
	ANA (Morscheidt Jérôme)		
	ANA (Piot Christian)		
	ANA (Piot Christian), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean- Michel), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	ANA (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Tessier Marc), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	Anonyme		
	AREMIP (Lefèvre Anne-Catherine)		
	AREMIP (Lefèvre Anne-Catherine)		
	AREMIP (Lefèvre Anne-Catherine), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	AREMIP (Lefèvre Anne-Catherine), Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaoua)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Chaney Matthieu), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian, Nature Comminges (Castaing Guillaume, Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles), ONF (Ballarin Louis)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ARIANE		
	ARIANE (Azéma René)		
	ARIANE (Azéma René)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		<u> </u>
	ARIANE (personne morale)		2
	ASINAT (Defaut Bernard)		
	ASINAT (Defaut Bernard)		
	ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ATEK		
	ATEK, Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		-
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Deliot Philippe, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (Lescher-Moutoue Françoise, Rouch Raymond)		
	ATEK (personne morale)		
	ATEK (Rouch Raymond)		
	ATEK (Rouch Raymond)		
	CBNPMP (Chaney Matthieu)		
	CBNPMP (Chaney Matthieu)		_
	CBNPMP (Chaney Matthieu), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONF (Mouren H.)		
	CBNPMP (Chaney Matthieu), ONF (Ballarin Louis, Savoie Jean-Marie)	-	
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Charlier B., Sanchez EA.		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), ISATIS (Belhacène Lionel)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), ISATIS (Belhacène Lionel), ONF (Savoie Jean-Marie), ONF Midi- Pyrénées (Vignes Bernard)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Nature Comminges (Enjalbal Marc), Mimbielle Charlotte		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaoua)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF Midi-Pyrénées (Savole Jean-Marie)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	Celle Jaoua		
	Celle Jaoua		



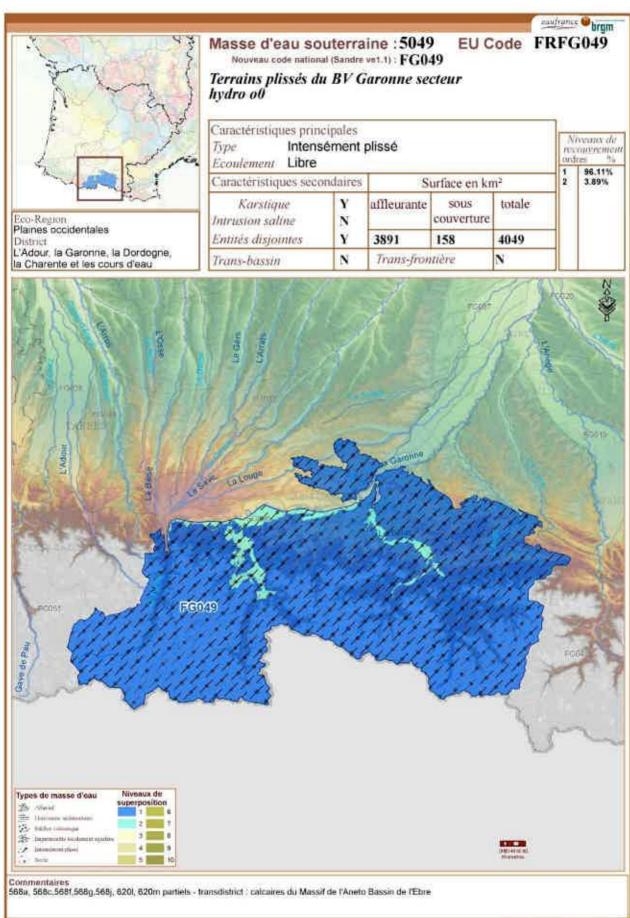
Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Celle Jaoua, Nature Midi- Pyrénées (Celle Jaoua)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Bertrand Alain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	Charlier B.		
	Charlier B.		
	Charlier B., Joseph Gérard, ONF (Ballarin Louis)		
	Deliot Philippe		
	EIP (Savoie Jean-Marie)		
	EIP (Savoie Jean-Marie), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain)		
	GCMP (Bertrand Alain, Prud'homme François)		-
	GCMP (Prud'homme François)		
	GCMP (Prud'homme François)		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		-
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Joseph Gérard		
	Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier), ONF (Ballarin Louis)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Mimbielle Charlotte		
	Nature Comminges (Castaing Guillaume)		
	Nature Comminges (Castaing Guillaume, Enjalbal Claude, Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	Nature Comminges (Cucuron Rémi)		=
	Nature Comminges (Cucuron Rémi, Enjalbal Marc), OGM		
	Nature Comminges (Cucuron Rémi), Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		
	Nature Comminges (Dodos Germain)		
	Nature Comminges (Dodos Germain)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	Nature Comminges (Enjalbal Claude)		-
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONEMA		
	Nature Midi-Pyrénées (Buzzi Thomas)		
	Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaoua)		
	Nature Midi-Pyrénées (Celle Jaoua)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)		-
	Nature Midi-Pyrénées (Fiolet Stéphane)	-	
	Nature Midi-Pyrénées (Loiret François-Xavier)		
	Nature Midi-Pyrénées (Loiret François-Xavier)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pedron Gwenaël)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pignon Fanny)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pignon Fanny, Rombaut Cyril)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		7
	Nature Midi-Pyrénées (Rombaut Cyril)		
	OGM		-
	OGM (personne morale)	-	
	ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier)		
	ONEMA		
	ONEMA (personne morale)		-
	ONF (Ballarin Louis)	-	
	ONF (Ballarin Louis)		
	ONF Midi-Pyrénées (Barascud Yannick)		
	ONF Midi-Pyrénées (Vignes Bernard)		
	ONF (Mouren H.)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ONF (Savole Jean-Marie)		
	ONF (Savoie Jean-Marie), ONF Midi-Pyrénées (Vignes Bernard)		
	PNR PA (Séjalon Sophie)		
	Sanchez EA.		
	Sanchez EA.		
	SYRPHYS (Sarthou Véronique)		
	SYRPHYS (Sarthou Véronique)		

SMDEA – Dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour le captage de « Lachein » sur la commune de Buzan

Annexe n°3 : Fiche de la masse d'eau FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne »



EA – Dossier de déclaration d'utili nètres de protection pour le captag		l'alimentation en eau po	table et de mise en place des

Annexe n°4 : Dernière analyse au captage de « Lachein »





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sonitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67 Fax : 05.34.09.36.40 SMDEA

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 10/05/2016 à 11h30 pour l'ARS et par CAMP : F.ZIMMERMANN

Nom et type d'installation : SOURCES DE LACHEIN (MELANGE DE CAPTAGES)

Type d'equ: EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : ARRIVEE RESERVOIR)

Code point de surveillance : 0000003261 Code installation : 001957 Type d'analyse : MPRPG
Code Sise analyse : 00104220 Référence laboratoire : F-16-22287 Numéro de prélèvement : 00900104080

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900104080)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur

pour l'ensemble des paramètres

mesurés.

mardi 11 juin 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

1, Bd Alsace Larraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tel : 05 34 09 36 36

			Limités de qualité		Références d qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL		111	411			
Température de l'eau	11.4	°C		25		ļ.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH .	7.70	unité pH	1	I		
OXYGENE ET MATTERES ORGANIQUES						
Oxvoène dissous	14.7	ma/L				
Oxvaène dissous % Saturation	148	%				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Max
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES		11				
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Coloration	- (5	ma(Pt)/L				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélométrique NFU	0.22	NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	101 1700.50					
Tétrachlorpéthylène-1122	- 21	14.20				
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	<1 <1	ua/L ua/L				_
Trichloroéthylène	¢1	ua/L				
abid William Control Co.	- 1 1	1607 L				-
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	ma/L		1.0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	(6	na(CO3)/L		1		
CO2 libre calculé	7	ma/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2	ANS OBJE				
Hvdrogénocarbonates	185	ma/L				
pH d'équilibre à la t° échantillon	7.79	unité oH				
Titre alcalimétrique complet	15.3	o4				
Titre hydrotimétrique	16.2	%f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	₹5	ua/L				_
Managnèse total	-5	ua/L				
		100/25	-	-		-
MINERALISATION	Name of the last o					,
Calcium	62.02	ma/L				
Chlorures	1.2	ma/L		200		
Conductivité à 25°C	314	и5/cm		-		_
Maanésium	3,34	ma/L				_
Potassium Silicates (en ma/L de SiO2)	0.30	ma/L 10(SiO2)/I		_		_
Sodium	1.23	ma/L		200		-
Sulfates	6.8	ma/L		250		
374.77.03	0,0	MAZE		230		_
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	III III III					
Antimoine	<5	ua/L		115500		
Arsenic	<5	ua/L		100		_
Bore ma/L	<0.010	ma/L				-
Cadmium	41	ua/L		5		_
Fluorures mg/L Nickel	40.050	ma/L		_		-
Sélénium	<5 <5	ua/L ua/L		10		_
STORE-DOM:		Dars		10		-
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	W.					
Carbone organique total	0.38	ma(C)/L		10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	ma/L	1	4.0		1
Nitrates (en NO3)	0.8	ma/L		100.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L		- Stantes of		
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	<0.04	1a(P2O5)/				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		-America (Sec.)				
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		10000		1
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		20000		
		mr.Loone		20000		-
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	III - CONTRACT				
2.4-D	<0.010	ua/L		2.0		
2.4-MCPA	<0.010	ua/L		2.0		
Triclopyr	₹0.020	ua/L		2.0		_
PESTICIDES CARBAMATES						
Asulame	<0.100	ua/L		2.0		

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, Bd Alsace Lorraine - BP 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

Aminopyralid	N.M.	ua/L	2.0	1
AMPA	<0.030	ua/L	2.0	
Bentazane	<0.010	uo/L	2.0	
Bromadiolone	<0.050	ua/L	2.0	
Clopyralid	<0.100	ua/L	2.0	
Fluroxypir	<0 100	ua/L	2.0	
Glyphosate	<0.030	uo/L	20	
Piclorame	<0.05	ua/L	2.0	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	5.0	
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Dicamba	<0.100	ua/L	2.0	
PESTICIDES SULFONYLUREES				
Amidosulfuron	40.020	ua/L	2.0	
Metsulfuron méthyl	<0.010	ug/L	2.0	
Thifensulfuron méthyl	<0.010	ua/L	20	

SMDEA - Dossier de déclaration	d'utilité publique des	travaux de	captage de sources pour	l'alimentation e	en ean potable et	de mixe	en place de	
nárimàtres de protection pour le	enistano de « Lachein :	courta como	nume de Royan					

Annexe n°5 : Analyse P2 en sortie du réservoir de Balagué





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante fr

Téléphone : 05.34.09.83.67 Fax : 05.34.09.36,40 S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 11/09/2018 à 09h42 pour l'ARS et par CAMP : F.ZIMMERMANN Nom et type d'installation : PRODUCTION BALAGUE (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'equ: EAU DISTRIBUEE TRAITEE

RESERVOIR BALAGUE SCES DE LACHEIN - BALAGUERES (Sortie

Nom et localisation du point de surveillance : rA®servoir)

<u>Code point de surveillance</u>: 0000005377 <u>Code installation</u>: 003603 <u>Type d'analyse</u>: MPP2B <u>Code Sise analyse</u>: 00113081 <u>Référence laboratoire</u>: F-18-43330 <u>Numéro de prélèvement</u>: 00900113015

Conclusion sanitaire (Prélèvement nº 00900113015)

Cette eau est non-conforme aux limites de qualité bactériologique. La non-conformité porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau pour les personnes fragiles: immunodéprimés, personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes, Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale.

mardi 11 juin 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limités de qualité		Références d qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	11	fit	11 2			1
Température de l'eau	18.2	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH .	8	unité pH		I	6.5	9.0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFEC	TION					
Chlore libre	<0.05	ma(Cl2)/L				
Chlore total	₹0.05	ma(Cl2)/L				

en Machadrath Codh	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100					
			Limites	imites de qualité		nces de dité
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES		**				
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE	1	1 1		I
Couleur (qualitatif)	ō	ANS OBJE	_			
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélométrique NFU	0.18	NEU		1		0.5
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	ua/L		1.0		Ì
Biphényle	<0.010	ua/L	V /			
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinvl monomère	<0.05	ug/L		1		
Dichloroéthane-1.2	<0.5	ua/L		3		
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<0.5	ua/L		10		
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	<0.5	ua/L		10		
Trichloroéthylène	<0.5	ua/L		10		1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	0	INS OBJE			1.0	2.0
Titre alcalimétrique complet	16.7	°f				
Titre hvdrotimétrique	17.2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	- (5	ua/L				200
Manoanèse total	-5	ua/L				50
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	ua/L		0.1		
Atrazine-déisopropyl	<0.040	ua/L		0.1		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	< 0.050	ua/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0,020	ua/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	ua/L		0.1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	(0.050	ua/L		0.1		
Hydroxyterbuthylazine	<0.010	ua/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	ua/L		0.1		
Terbuméton-désethyl Terbuthylazin déséthyl	<0.010 <0.010	ua/L		0.1		-
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	ug/L		0.1		
MINERALISATION	30.040	Day		0.1		-
Colcium	E0.02			-		-
Chlorures	59.02 1.1	ma/L ma/L				250
Conductivité à 25°C	330	u5/cm			200	1100
Maanésium	3.32	ma/L			LOU	1100
Potassium	0.30	ma/L				
Sodium	1.31	ma/L				200
Sulfates	7.3	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total ua/l	<10	ua/L				200
Arsenic	₹5	ua/L		10		
Baryum	0.0124	ma/L				1
Bore ma/L	<0.010	ma/L		1		
Cyanures totaux	<5	uo(CN)/L		50		
Fluorures ma/L	0.060	ma/L		2		
Mercure Sélénium	₹0.25	ua/L		10		
Sélénium	<5	ua/L		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	1 74.6	6.00				1 12
Carbone organique total	<0,3	ma(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	100	111 100 100 100				
Ammonium (en NH4)	<0.05	ma/L				0.1
Nitrates (en NO3)	1.1	ma/L		50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L		0.1		

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, Bd Alsace Lorraine - BP 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

PARAMETRES INVALIDES Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.03	ua/L	0	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	*0.03	LM/L	9	-
			71 7	
Activité alpha alobale en Ba/L	40.05 0.09	Ba/L Ba/L		
Activité béta alobale en Ba/L Activité Tritium (3H)	48	Bq/L		100.0
Dose indicative	-01	m5v/a		0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		I III JAYA		1 3.5
		A STATE OF THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF T		
Bact, aér, revivifiables à 22°-68h	23	n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	3 6	n/mL n/(100mL)		0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)		0
Entérocoques /100ml-MS	Ö	n/(100mL)	0	
Escherichia coli /100ml - MF	2	n/(100mL)	0	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,		III. KANAMATA		-
Acétochiore	<0.010	ug/L	0.1	
Alachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Benalaxvi-M	<0.01	ua/L	0.1	_
Boscalid	<0.020	ua/L	0.1	
Cvazofamide	<0.020	ua/L	0.1	
Ovmoxanil	<0.100	ya/L	0.1	
Dichlormide	<0.050	ua/L	0.1	
Diméthénamide	<0.010	ya/L	0,1	
SA acetochlore	<0.010	ua/L	0,1	
SA alachlore	<0.010	ua/L	0.1	
ESA metazachlore	<0.100	to/L	0.1	_
ESA metolachlore Fenhexamid	<0.010 <0.050	ua/L ua/L	0.1	
Tennexamia Tsoxaben	<0.010	ug/L	01	
usoxaden Métazachlore	<0.010	ua/L	01	
Métalachlore	<0.010	uo/L	0.1	
Napropamide	<0.010	ug/L	0.1	
Orvzalin	<0.100	ug/L	0.1	
OXA acetochiore	<0.010	ug/L	0.1	
OXA glachlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA metazachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
OXA metolachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Penoxsulam	< 0.010	ua/L	0.1	
Propachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Propyzamide	<0.050	ua/L	0.1	
Pyroxsulame	<0.010	ua/L	0.1	
Tébutam	<0.050	ua/L	0.1	
Tolylfluanide	₹0.040	ua/L	0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES			and the same of th	
2.4.5-T	< 0.010	ua/L	0.1	
2.4-D	<0.030	ua/L	0.1	
2.4-MCPA	<0.010	ua/L	0.1	
Clodinafou-proparavl	<0.010	ua/L	0.1	_
Dichlorprop	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl	<0.01 <0.010	ua/L	0.1	
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	ua/L ua/L	0.1	
Flugzifop butvl	<0.010	ua/L	0.1	
Mécoprop	<0.010	ua/L	01	
Mécoprop-p	<0.010	ug/L	0.1	
Triclopyr	40.020	ua/L	01	
PESTICIDES CARBAMATES	n 5952		N 895 V	
	0.100	The state of the s	O. I	1
Asulame Benthiavalicarbe-isopropyl	<0.100 <0.010	ua/L ua/L	0.1	
Benthiavalicarpe-isopropyi Carbaryl	<0.010	ua/L	01	
Carbendazime	<0.010	ua/L	01	
Carbétamide	<0.010	ua/L	01	
Carbofuran	<0.010	ua/L	01	
Chlorprophame	<0.010	ua/L	0.1	
Fenoxycarbe	+0.050	ua/L	0.1	
Hvdroxvcarbofuran-3	<0.01	ua/L	0.1	
Eprovalicarb	<0.050	ua/L	0.1	
Méthiocarb	<0.010	ua/L	0.1	
Méthomyl	<0.050	ua/L	0.1	
Molinate	<0.010	ug/L	0.1	
Propoxur	<0.010	ua/L	0.1	-
Prosulfocarbe	<0.010	uo/L	0.1	
Pyrimicarbe Thionhonete méthyl	<0.010 <0.010	ua/L	01	
Thiophanate methyl	(0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES DIVERS	9 11 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	11	14 4900 14	
2.6 Dichlorobenzamide	40.020	ua/L	0.1	
Acétamiorid	<0.010	ua/L	0.1	
Aclonifen	<0.010	ua/L	0.1	
AMPA	(0.030	ua/L	0.1	
AMPA Anthraquinone (pesticide) Benfluraline	<0.030 <0.05 <0.010	ua/L ua/L ua/L	01 01 01	

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, 8d Alsace Lorraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

	71 1100			
Benexacor	<0.010	ua/L	0.1	
Bentazone	<0.010	ua/L	0.1	
Bifenox	<0.050	ua/L	0.1	
Bromacil	*0.020	ua/L	0.1	
Bromadialone	<0.050	ua/L	0.1	
Butraline	<0.010	ua/L	0.1	
Captane	<0.010	uo/L	0.1	
Carfentrazone éthyle	40.050	ua/L	0.1	
Chloridazone	<0.010	ua/L	01	
Chlorothglonil	*0.020	ua/L	01	
Clethodime	<0.010	ua/L	01	
CUTOA CONTINUE				_
Clomazone	<0.010	ua/L	0.1	
Clopyralid	<0.100	ua/L	0.1	
Cloquintocet-mexvl	<0.010	ua/L	0.1	
Clothianidine	<0.010	ua/L	0.1	
Cvcloxydime	<0.020	ua/L	0.1	
Cyprodinil	<0.010	ua/L	0.1	
Cvorosulfamide	<0.010	ua/L	0.1	
Desmethylnorflurazon	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlobénil	<0.020	ua/L	0.1	
Dicofol	< 0.050	ua/L	0.1	
Diflufénicanil	(0.02	ua/L	01	
Diméthomorphe	<0.010	ua/L	0.1	_
Dinocap	₹0.020	ua/L	0.1	
Diquat	<0.030	ua/L	0.1	
Dodine	<0.010	ua/L	0.1	
Ethofumésate	< 0.010	ua/L	0.1	
Famoxadane	40.02	ua/L	01	
Fénamidone	40.01	ua/L	01	
Fenoropidin	<0.010	ua/L	01	
Fenoropimorphe	(0.050	ua/L	0.1	
				_
Fibranil	<0.010	ua/L	0.1	_
Floricamide	<0.100	ua/L	0.1	
Flumioxazine	<0.050	ua/L	0.1	
Fluauinconazole	<0.020	ua/L	0.1	
Flurochloridone	<0.010	ua/L	0.1	
Fluroxypir	<0.100	uo/L	0.1	
Fluroxypir-mentyl	<0.100	ua/L	0.1	
Flurtamone	<0.010	ua/L	01	
Folpel	<0.010		0.1	
A STATE OF THE STA		ua/L	75,67	
Fosetyl-aluminium	<0.1	ua/L	0.1	_
Glufosinate	<0.03	ua/L	0.1	
Glyphosate	<0.030	ua/L	0.1	
Imazamox	<0.010	μα/L	0.1	
Imidaclopride	«O.030	ua/L	0.1	
Iprodione	<0.010	ua/L	0.1	
Isoxaflutole	<0.100	μα/L	0.1	
Lenacile	<0.010	µa/L	0.1	
Meniguat	<0.03	μα/L	0.1	
Métalaxyle	<0.010	uo/L	0.1	
Métaldéhyde	40.050		0.1	
		ua/L		_
Norflurazon	<0.010	ua/L	0.1	_
Oxadixvl	<0.010	ua/L	0.1	
Oxvfluorfene	<0.010	ua/L	0.1	
Paraguat	<0.050	ua/L	0.1	
Pendiméthaline	<0.010	ua/L	0.1	
Prochloraze	<0.010	ua/L	0.1	
Procymidone	<0.010	ua/L	0.1	
Pymétrozine	<0.010	ua/L	01	
Pyrifénox	<0.010	ua/L	0.1	
Pyriméthanil	(0.030	ua/L	01	
Pyriproxyfen	<0.020	ua/L	01	
T-A37FD-9114.4				
Quimerac	<0.010	ua/L	0.1	-
Quinoxyfen	<0.010	uo/L	0.1	
Roténone	<0.010	μα/L	0.1	
Spiroxamine	<0.050	uo/L	0.1	
Tébufénozide	<0.010	ua/L	0.1	
Tétraconazole	40.020	ua/L	0.1	
Thioclopride	<0.010	ua/L	0.1	
Thiamethoxam	<0.010	ua/L	0.1	
Total des pesticides analysés	(0.01	ua/L	0.5	
Trifluraline	(0.010	ua/L	01	
Vinchlozoline	<0.010		0.1	
ASSESSMENT CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROP	1 40 010	un/L	9.1	_
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0.030	ua/L	0.1	
Bromoxynil octanoate	<0.050	ua/L	0.1	
E0000115422011 F2772727071				
Dicamba	<0.100	ua/L	0.1	_
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	ua/L	0.1	_
Ioxynil	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES ORGANOCHLORES				
	0:0:040	2000	0.0	1
Aldrine	<0.010	ua/L	0.0	
Chlordane alpha	<0.010	ua/L	0.1	
Chlordone béta DDD-2-4'	<0.010 <0.010	ua/L ua/L	01	

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, Bd Alsace Lorraine - BP 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

DDD-4.4'	<0.010	ua/L	0.1	Ī
DDE-2 4'	<0.010	ua/L	0.1	
DDE-4.4'	<0.010	ua/L	0.1	
DDT-2.4'	<0.010	ua/L	0.1	
DDT-4.4°	<0.010	ua/L	0.1	
Dieldrine	<0.010	un/L	0.0	
Dimétachlore	₹0.01	uo/L	0.1	
Endosulfon alpha	<0.010	ua/L	0.1	
Endosulfan béta	<0.010	ua/L	0.1	
Endosulfan sulfate	<0.010	ua/L	0.1	
Endosulfan total	<0.020	ua/L	0.1	
Endrine	<0.010	μα/L	0.1	
HCH alpha	<0.010	ua/L	0.1	
HCH alpha-beta-delta-aamma	<0.02	ua/L	0.1	
HCH béta	<0.010	ua/L	0.1	_
HCH delta	<0.010	ua/L	01	_
HCH aamma (lindane)	<0.010	ua/L	01	_
Heptachlore Heptachlore époxyde	<0.010 <0.010	ua/L	0.0	
Hexachlorobenzène	<0.010	ua/L ua/L	01	_
Tsodrine	<0.010	ua/L	01	-
Oxadiazen	<0.010	ua/L	01	
	10010	607.5	V.4	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	· //			
Cadusafos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorfenvinohos	<0.010	μα/L	0.1	
Chlorméphos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorovriphos éthyl	<0.010	ua/L	0.1	-
Chlorovriphos méthyl	<0.010	ue/L	0.1	_
Diazinon	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorvos	<0.020	ua/L	0.1	_
Diméthoate	<0.010	uo/L	0.1	
Ethoprophos	<0.010	ua/L	0.1	
Fenitrothion	<0.010	ua/L	0.1	
Fenthion	<0.050	ua/L	0.1	_
Malathian Méthidathian	<0.010 <0.010	ua/L	01	_
Mernigatnion Oxydeméton méthyl	<0.010	ua/L ua/L	01	_
Parathion éthyl	<0.010	ua/L	01	_
Parathion méthyl	<0.010	ua/L	01	_
Phoxime	<0.010	ug/L	0.1	-
Proparaite	<0.100	ug/L	0.1	
Quinalphos	<0.010	ua/L	0.1	
Téménhos	40.02	ua/L	0.1	
Terbuphos	<0.010	ua/L	0.1	
Trichlorfon	<0.010	ua/L	0.1	
Vamidothian	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES				
	0.010	- K	67	
Alphaméthrine	<0.010	ua/L	0.1	
Bifenthrine	<0.010	ua/L	0.1	_
Cyfluthrine	<0.010 <0.010	ua/L	0.1	_
Cyperméthrine Deltaméthrine	<0.010	ua/L	01	_
Fentropathrine	<0.010	ua/L ua/L	0.1	
Lambda Cyhalothrine	<0.010	uo/L	01	
Piperanil butoxide	<0.010	ua/L	0.1	
Tefluthrine	<0.010	uo/L	01	
PESTICIDES STROBILURINES	70.010	1007. hr	V-1	
			2/10	
Azoxystrobine	<0.010	ua/L	0.1	
Fluoxastrobine	<0.010	ua/L	0.1	
Kresoxim-méthyle	<0.050	ua/L	0.1	
Picoxystrobine	<0.010	ua/L	0.1	
Pyraclastrobine	40.010	ua/L	0.1	-
Trifloxystrobine	<0.010	ua/L	0.1	_
PESTICIDES SULFONYLUREES				
Amidosulfuron	<0.020	ua/L	0.1	
Flazasulfuran	<0.010	ua/L	0.1	
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Metsulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Nicosulfuron	<0.030	ua/L	0.1	
Rimsulfuron	<0.010	ua/L	0.1	
Sulfasulfuran	<0,020	uq/L	0.1	_
Thifensulfuronmethyl	<0.010	ua/L	0.1	_
Tribenuron-méthyle	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthryne	<0.010	ua/L	0.1	
Atrazine	<0.010	ua/L	0.1	
Cyanazine	40.020	ua/L	0.1	
Flufenacet	<0.010	ua/L	0.1	
Hexazinone	<0.010	ua/L	0.1	
Métamitrone	<0.010	ua/L	0.1	
Métribuzine	<0.010	ua/L	0.1	
			4.7	
Prométhrine Propazine	<0.010 <0.010	ua/L	0.1	

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, Bd Alsace Lorraine - BP 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

Sébuthvlazine	<0.010	ua/L	0.1	
Simazine	<0.010	ua/L	0.1	
Terbuméton	<0.020	ua/L	0.1	
l'erbuthvlazin	<0.010	ua/L	0.1	
Terbutryne	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZOLES				
Aminotriazole	<0.030	ua/L	0.1	
Bitertanol	<0.010	ug/L	Ô Î	
Bromuconazole	<0.010	uq/L	0.1	
Cyprocongzol	<0.050	ug/L	0.1	
Difénoconazole	<0.02	ua/L	0.1	
Epoxyconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fenbuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fludioxonil	<0.010	ua/L	0.1	
Flusilazel	<0.010	ua/L	01	
Hexaconazole	<0.030	μα/L	0.1	
Metcongzol	<0.020	ua/L	0.1	
Myclobutanil	<0.030	ua/L	0.1	
Penconazole	<0.020	ug/L	0.1	
Propiconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Prothioconazole	<0.100	ua/L	0.1	
Tébuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Thiencarbazone-methyl	<0.010	ua/L	0.1	
Triadiméfon	<0.040	ua/L	0.1	
Triadimenol	<0.040	ua/L	0.1	
Triazamate	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRICETONES	1 00000		N 225 N	-
Mésotrione	<0.010	ua/L	0.1	
Sulcatrione	<0.010	ua/L	01	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	10.010	200712	- Cott	
I-(3 4-dichlarophényl)-3-méthylurée	<0.010	ua/L	0.1	_
1-(3 4-dichlorophényl)-urée	<0.050	ua/L	0.1	
Chlortoluron	<0.000	ua/L	01	
Desméthylisoproturon	₹0.01	ua/L	0.1	
Diuron	<0.010	ua/L	0.1	
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0.010	ua/L	01	
Esoproturon	<0.010	ua/L	01	
Linuron	₹0.030	ug/L	01	
Métabenzthiazuron	<0.010	ua/L	01	
Métobromuron	<0.010	ug/L	0.1	
Métoxuron	<0.010	ua/L	0.1	
Monolingran	(0.010	ua/L	0.1	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	1.000	Der G	The state of the s	
Bromates	- (3	ua/L	10	
Bromates Bromaforme	0.53	ua/L ua/L	100	_
Chlorodibromométhane	0,53		100	
Chloroforme Chloroforme	40.5	ua/L	100	_
Chiarotorme Dichloromonobromométhane	*0.5	ua/L	100	
		ua/L		_
Trihalométhanes (4 substances)	1.10	ua/L	100	

SMDEA - Dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en can potable et de mise en place des périmètres de protection pour le captage de « Lachein » sur la commune de Buzan
Sections of the Section Space of the Section of the
Annexe n°6 : Analyse SPECI au captage de
« Lachein »
W Lacifelli //





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante fr

Téléphone : 05,34,09,83,67 Fax : 05,34,09,36,40 SMDEA

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : AUTRE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 14/01/2020 à 14h04 pour l'ARS et par CAMP : F.ZIMMERMANN

Nom et type d'installation : CAPTAGE DE LACHEIN (CAPTAGE)

Type d'equ: EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : CAPTAGE LACHEIN (2006) - BUZAN (ROBINET INT. ARRIVEE RESERVOIR)

 Code point de surveillance :
 0000003261
 Code installation :
 001951
 Type d'analyse :
 DIVER

 Code Sise analyse :
 00137805
 Référence laboratoire :
 2020.97-1-1
 Numéro de prélèvement :
 00900137781

Conclusion sanitaire (Prélèvement nº 00900137781)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mardi 25 février 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale

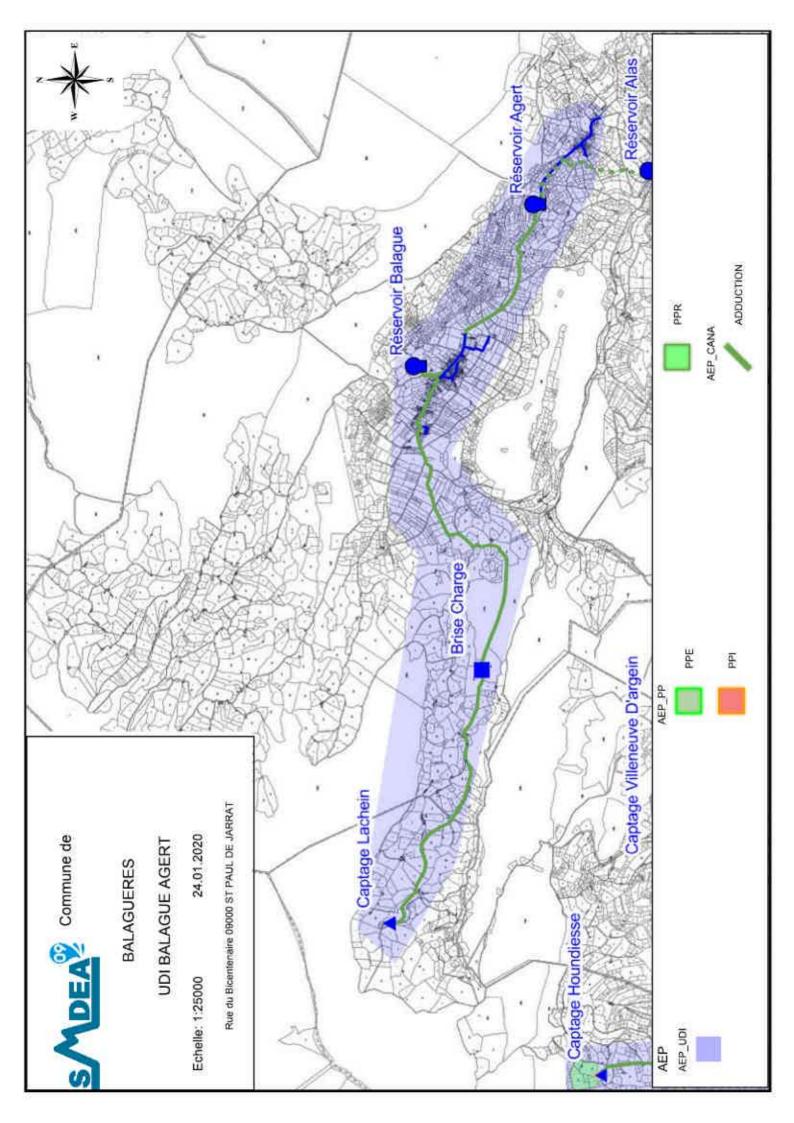
Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

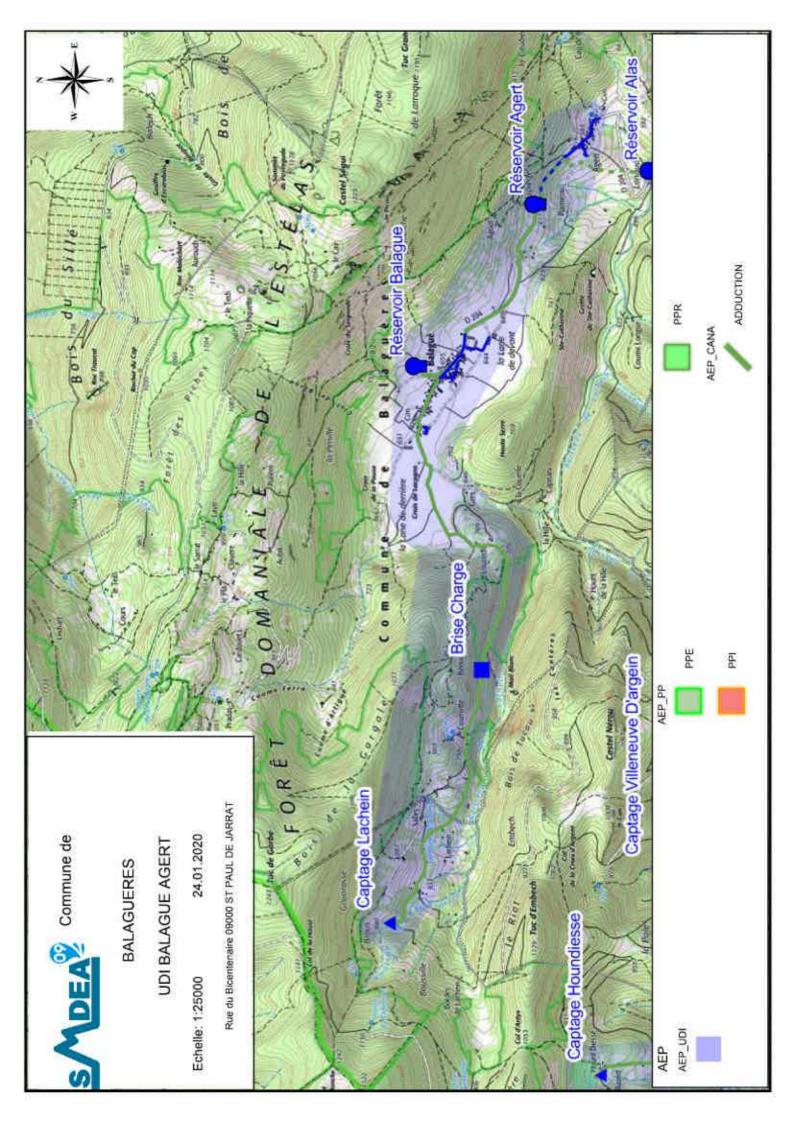
1, Bd Alsace Larraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tel : 05 34 09 36 36

			Limites	de qualité	Références : qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini Maxi		Mini	Maxi
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	- 11		181			
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.050	ma/L		0.5		
Phénols (indice phénol C6H5OH) ma/L	< 0.005	ma/L		0.1		
HYDROCARB, POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Anthracène	<0.010	ua/L				
Benzanthracène	<0.002	ua/L				
Benzola)pyrène *	<0.002	ua/L				
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	ua/L				
Benzola h Noérviène	<0.002	ua/L				
Benzo(k)fluoranthèse	<0.002	ua/L				
Dibenzola hianthracène	<0.002	υα/L				
Fluoranthène *	< 0.010	uo/L				
Hvdrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	40.002	ua/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (6 subst.*)	40.002	ua/L		1.00		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0.002	ua/L				
Méthvl(2)fluoranthène	40.002	ua/L				
Méthvl(2)naphtalène	₹0.030	ua/L				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Chrome total	<0.50	ua/L		50		
Cuivre	<0.0050	ma/L		920		
Nickel	<0.5	ua/L		82525		
Plomb	₹0.5	ua/L		50		
Zinc	< 0.0050	ma/L		5		

SMDEA – Dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mixe en place des périmètres de protection pour le captage de « Lachein » sur la commune de Buzan
Annexe n°7: Plan de situation au 1/25000



MDEA – Dossier de décli Frimètres de protection j	aration d'utilité publiqui pour le captago de « Lach	e des travaux de captage tein » sur la commune de	Buzan	ation en eau potable et de mise en pla
Tail .	120720		100	4 42 444 4
Annex	ke n°8 :	Plan de	es résea	ux détaillés



Annexe n°9 : Examen de conformité à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements relevant notamment de la rubrique 1.3.1.0

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
	Sont visés par le présent arrêté les prélèvements soumis à déclaration au titre des rubriques : -1.1.2.0, relative aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'un sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, dans les eaux souterraines, par pompage, par drainage, par dérivation ou tout autre procédé;	La source de « Lachein » est en ZRE, le prélèvement à hauteur de 1,5 m³/h est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 et est donc concerné par cet arrêté. CONFORME
Article 1 Dispositions générales.	-1.2.1.0, 1.2.2.0 relatives aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'une installation ou d'un ouvrage dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe;	
	-1.3.1.0 relative aux prélèvements d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-3 (2°) du code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils.	
	Respecter les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration, notamment en ce qui concerne le ou les lieux de prélèvements, débits instantanés maximum et volumes annuels maximums prélevés.	Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune de Buzan est classée en Zone de Répartition des Eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m ³ /h (D).
Article 2 Dispositions générales.	Ne pas dépasser les seuils de déclaration ou d'autorisation des autres rubriques de la nomenclature sans en avoir fait au préalable la déclaration ou la demande d'autorisation et avoir obtenu le récépissé de déclaration ou l'autorisation.	Les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration ont fait l'objet d'une analyse prospective de la part du SMDEA afin d'en assurer leur respect dans le temps.
	Toute modification notable apportée aux ouvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, volume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celuici, ainsi que tout autre changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.	Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur le captage de « Lachein » sera porté à la connaissance du préfet.
Article 3 Conditions d'implantation des ouvrages et installations de prélèvement.	Choix du site d'implantation des ouvrages de prélèvement en évitant toute surexploitation ou dégradation significative de la ressource en eau, superficielle ou souterraine, déjà affectée à la production d'eau destinée à la consommation humaine ou à d'autres usages dans le cadre d'activités régulièrement exploitées	Le captage de « Lachein » est déjà installé depuis plusieurs décennies sans qu'ait été notée quelconque dégradation significative ou surexploitation de la ressource en eau. CONFORME

Article 4 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Prendre les dispositions nécessaires pour prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux.	Comme indiqué au chapitre B.IV.2, les travaux et l'exploitation du captage de « Lachein » n'engendreront pas d'altérations de la qualité de l'eau.
	Le débit instantané du prélèvement et le volume annuel prélevé ne doivent en aucun cas être supérieurs respectivement au débit et volume annuel maximum mentionnés dans la déclaration.	Cf. Article 2
	Le débit instantané est, si nécessaire, ajusté de manière à :	Le prélèvement de « Lachein » est un prélèvement de source.
Article 5 Conditions d'exploitation	 permettre le maintien en permanence de la vie, la circulation, la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau où s'effectue le prélèvement; 	Sans objet
des ouvrages et installations de prélèvement.	- respecter les orientations, restrictions ou interdictions applicables dans les zones d'expansion des crues et les zones concernées par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, un plan de prévention des risques naturels, un périmètre de protection d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, un périmètre de protection des sources d'eau minérale naturelle ou un périmètre de protection des souterrains.	Le prélèvement est justement destiné à la consommation humaine, et la déclaration est établie en complément au dossier de demande de DUP pour la dérivation de l'eau et la protection du captage. CONFORME
Article 6 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Le préfet peut, sans que le bénéficiaire de la déclaration puisse s'y opposer ou solliciter une quelconque indemnité, réduire ou suspendre temporairement le prélèvement dans le cadre des mesures prises au titre du décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau.	Sans effet sur la déclaration.
Article 7 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Les ouvrages et installations de prélèvement d'eau doivent être conçus de façon à éviter le gaspillage d'eau. A ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.	Tel qu'indiqué au chapitre B.Vl.3, le SMDEA pratique, pour l'UDI de « Balagué – Agert », une gestion économe de la ressource en eau (recherche de fuites, etc.). S'agissant d'un captage de source, seule l'eau nécessaire aux besoins de l'UDI est prélevée, le surplus est restitué au milieu naturel au niveau du captage.
		CONFORME

Article 8 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Chaque ouvrage et installation de prélèvement est équipé de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés du volume prélevé et d'un système permettant d'afficher en permanence les références du récépissé de déclaration.	L'UDI de «Balagué – Agert » comportent plusieurs compteurs généraux permettant de relever les volumes prélevés. Le récépissé de déclaration sera joint au registre de tenue des compteurs. CONFORME
Article 9 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Les moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé doivent être régulièrement entretenus, contrôlés et, si nécessaire, remplacés, de façon à fournir en permanence une information fiable.	Le SMDEA veille au bon fonctionnement des compteurs mis en place sur l'UDI. CONFORME
Article 10 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Consigner sur un registre ou cahier les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement (valeurs des volumes prélevés, périodes de fonctionnement de l'ouvrage, incidents survenus dans l'exploitation, entretiens)	Le SMDEA tient un registre des relevés de compteurs et consigne les éléments du suivi de l'exploitation du captage de « Lachein ».
Article 11 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Communiquer au préfet, dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile ou la campagne de prélèvement pour les prélèvements saisonniers, un extrait ou une synthèse du registre ou cahier visé à l'article 10.	Le SMDEA se charge de la communication des éléments attendus par le préfet, en particulier par l'établissement du RPQS. CONFORME
Article 12 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement. Fermeture des ouvrages de prélèvements ou mise hors service en dehors des périodes d'exploitation et en cas de délaissement provisoire afin d'éviter tout mélange ou pollution des eaux.		Le captage de la source de « Lachein » fonctionne en continu sur l'année. En cas de délaissement provisoire le captage sera mis hors service. CONFORME
Article 13 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Informer le préfet en cas de cessation définitive des prélèvements et remise en état des lieux.	En cas de cessation définitive du prélèvement de la source de « Lachein » le SMDEA informera le préfet. CONFORME
Article 14 Dispositions diverses.	Le déclarant est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle.	Sans effet sur la déclaration.

Article 15 Dispositions diverses.	Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet.	Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur le captage de « Lachein » sera porté à la connaissance du préfet. Sans effet sur la déclaration en cours.
Articles 16 et 17 Dispositions diverses.	Relatifs aux modalités d'application de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration.	Sans effet sur la déclaration en cours.

SMDEA - Dossier de d				pour l'alimentation en	ean potable et de mi	e en place des
périmètres de protection	on pour le captage de	« Lachein » sur la con	mune de Buzan			

Annexe n°10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000



FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Cadre de la procédure : articles R414-19 à R 414-29 du Code de l'environnement)



Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet

Deux cas doivent être distingués selon le régime administratif applicable au projet :

- a) Si le projet relève d'une procédure administrative au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de NATURA 2000, le présent formulaire sera joint au dossier de demande d'autorisation, de déclaration ou d'approbation adressé au service instructeur habituellement chargé de cette procédure.
- b) Si le projet ne relève d'aucune législation ou réglementation distincte de NATURA 2000, le présent formulaire sera adressé au Préfet du département concerné.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

Ce formulaire est organisé en 2 étapes :

- 1er étape : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- 2ème étape : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention, dans le cas contraire, si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

Adresse: Rue du Bicentenaire 09000 Saint-Paul-de-Jarrat

Commune et département : Saint-Paul-de-Jarrat, Ariège (09)

Téléphone : 0561040900 Fax : /...... Portable : /

Email: /

Nom du projet :

Demande de Déclaration d'Utilité Publique des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place de périmètres de protection - Captage de Lachein



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé, sa destination ainsi que les activités ou opérations annexes (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

Le projet consiste en la création d'un nouvel ouvrage de captage, constitué d'un drain déjà existant et d'un collecteur, sur la commune de Buzan, au lieu-dit Boussarach, et à la mise en place d'une clôture de protection autour de ce captage (clôture délimitant le périmètre de protection immédiate), sur une superficie d'environ 761 m².

b. Localisation du projet

Commune(s): Buzan (09)

Joindre <u>dans tous les cas</u> une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000 eme et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe)

Aménagement(s) connexe(s):
 Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
 <u>Exemples</u>: voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichement, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc
 Pour les manifestations sportives ou de loisir: infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues....).

Longueur (si linéaire impacté) : environ 60 m de clôture à ajouter (m.)

Emprises en phase chantier: voir ci-dessous (m.)

Piste d'acces au captage deja existante. Zone de stockage des matériaux et des engins de chantier sur une faible emprise au droit du captage (environ 200 m²).

c. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...) La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après	les pe	rturbations	potentielles	du	projet	et	précisez	leur	étendue	(sur	carte au	1/25	000ème	51
possible).														

□ Destruction de milieux naturels (Pelouses sèches, haies, prairies, boisements)	
☐ Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)	
☐ Coupure de la continuité des déplacements des espèces	
☐ Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées,)	
X Vibrations, bruits	
X Poussières (pistes de chantier, circulation,)	
☐ Stockage de déchets	
□ Héliportage	
☐ Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques) (si oui, de quelle nature ?)
□ Autres atteintes prévisibles, lesquelles :	
d. Période et durée envisagées des interventions	
Période prévue : septembre à mi-novembre Durée envisagée : 8 semaines	
hasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :	
Création du nouvel ouvrage de captage Mise en place de la clôture	

e. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

possible de conclure que le projet i site(s) Natura 2000 (absence de de Ce formulaire, accomp d'autorisation ou à la déclaration re	nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) estruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution,). Dagné des documents demandés, est joint à la demande emise au service instructeur habituel de la procédure département si le projet ne relève d'aucune procédure
A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	
ou	
A ce stade, il n'est pas possible 2000.	de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura
	vre à l'étape 2, page suivante.

ETAPE 2 État des lieux écologique et analyse des incidences potentielles du projet

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et la zone pouvant être impactée (zone di'nfluence).

a. Incidences potentielles du projet sur les milieux naturels (habitats) et sur les espèces animales et végétales (espèces et habitats d'espèces) d'intérêt communautaire.

Il s'agit di'dentifier, à l'aide des tableaux suivants, les habitats naturels et les espèces animales et végétales di'ntérêt communautaire, potentiellement impactées par le projet.

Renseigner les tableaux suivants en se référant en particulier au document d'objectifs du site Natura 2000 concerné, à sa cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces (joindre extrait de la carte si possible).

Les liens vers les sources de données disponibles sont fournis en annexe.

TYPE D'HABITAT NATUREL préservé au titre de Natura 2000 (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Code de l'habitat	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration/destruction de l'habitat (O/N) totale ou partielle ?

NOM DE L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservée au titre de Natura 2000 (citée dans le FSD ou le DOCOB)	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration/destruction de l'habitat d'espèce (O/N) totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce (O/N)

Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

Il s'agit de décrire les incidences prévisibles du projet mentionnées dans les tableaux prêcédents et d'exposer les raisons pour lesquelles l'activité est ou non susceptible d'avoir une incidence sur les habitats et les espèces identifiées.

	struction ou détérioration d'ha rface) :	abitat (milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et

. Do	struction d'espèces (lesquelles	s at nambra d'individus) :
• 06	struction a especes (resqueries	s et nombre a maividas) .

	e was was as as as	-500 NAS STAN NO
• Pe	rturbation d'espèces (reproduc	tion, repos, alimentation,) :

Afin de facili	iter l'instruction du dossier, il est forte	ement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de et reporter leur numéro sur la carte de localisation.
Photo 1:	ovince necessor of the participant of the processor	Photo 4:
		Photo 5:
		Photo 6 :
	c. Conclusion	
Il est de la	responsabilité du porteur de pr	rojet de conclure sur l'absence ou non di'ncidences de son projet.
	Le projet est-il suscepti	ible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?
non:	à la déclaration remise au serv	s documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou vice instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet du elève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.
	A (lieu):	Signature :
	Le (date) :	30 5 4777 170
	La (date) :	
□ OUI :	incidences devra être réalisé. au service instructeur habitue	t se poursuivre. Un dossier d'évaluation complète des Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise Il de la procédure concernée ou adressé au Préfet du département si le cédure distincte de Natura 2000.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Les données environnementales de la DREAL Midi-Pyrénées Les document d'objectifs (Docob) :
 http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-données-de-la-dreal-r1958.html
- Le portail du réseau Natura 2000 Recherche géographique des sites Natura 2000 en Midi-Pyrénées : http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR62.html
- La base de données Natura 2000 sur le site du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
 http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp
- Le Formulaire Standard de Données(FSD) du site Natura 2000 sur le site internet du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) : http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp
 - Les cahiers d'habitats (synthèse, par grands types de milieux, des connaissances scientifiques et une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble de des habitats et espèces (végétales et animales) présents en France) :

http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html

 L'information auprès des DDT de Midi-Pyrénées - Direction Départementale des Territoires coordonnées :

http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/ddt-direction-departementale-des-a5142.html

Contacts:

auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (DDT09), Service Environnement-Risques, - Unité biodiversité forêts - 05 61 02 15 62

auprès de l'opérateur/animateur du site (liste à demander à la DDT09)

D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000 ANNEXES FORMULAIRE

Travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place de périmètres de protection

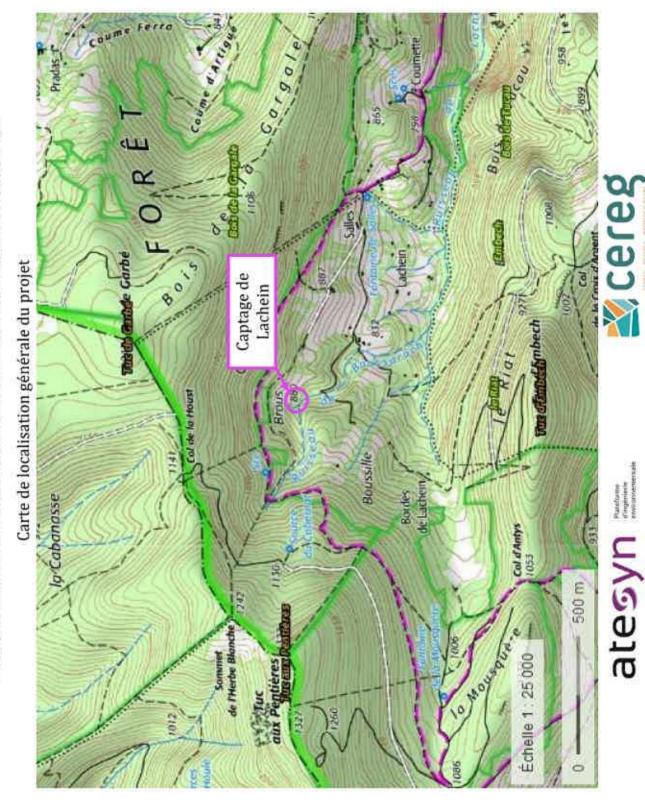
Captage de Lachein

Commune de Buzan (09)





FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

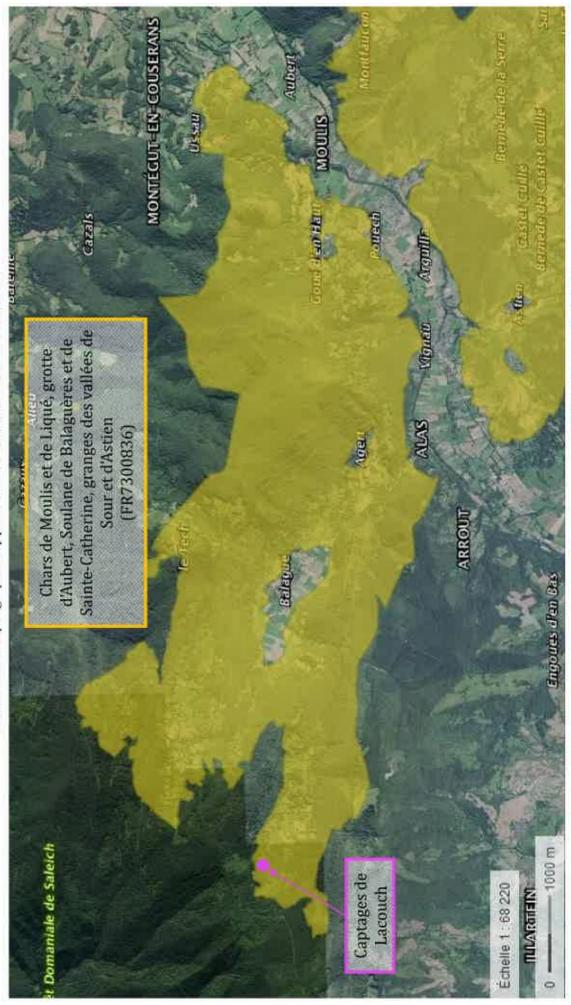






FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Position du captage par rapport au site Natura 2000 FR7300836







FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

Délimitation des zones d'influence du projet

